



Service de l'eau

LIVRET ANNEXES

Rapport annuel du délégataire

2025

(Conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)



Odivéa

Sommaire

1 | Annexes 5

1.	Synoptiques par commune	6
2.	Détail des châteaux d'eau et réservoirs par commune	16
3.	Détail des points de mesure ou prélèvement par commune	17
4.	Détail du linéaire de canalisations par commune	23
5.	Variation sur les canalisations	27
6.	Détail des accessoires de réseau par commune	29
7.	Détail des branchements par commune	35
8.	Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre	38
9.	Variation sur les compteurs	39
10.	Détail de la télérelève	42
11.	Volumes prélevés agence de l'eau	46
12.	Détail du secteur SINOTIV'EAU Fauverney	47
13.	Calcul Indice linéaire de pertes par commune et Indice linéaire des volumes non comptés (sur 365j) - SISPEA	48
14.	Calcul rendement de réseau par commune (sur 365j) - SISPEA	52
15.	Rendement de réseau contractuel télérelevé (article 48.1)	56
16.	Détail de la performance rendement par commun- SISPEA	57
17.	Détail des consommations électriques	61
18.	Détail des réactifs	63
19.	Détail des contrôles réglementaires effectués	64
20.	Détail des nettoyages des réservoirs	72
21.	Détail des autres interventions sur les installations	74
22.	Liste des branchements supprimés	78
23.	Liste des branchements neufs	79
24.	Liste des branchements réparés	82
25.	Liste des branchements renouvelés	87
26.	Liste des canalisations réparées	107
27.	Liste des appareils de fontainerie créés & supprimés	111
28.	Liste des appareils de fontainerie renouvelés	112
29.	Liste des accessoires créés & supprimés	115
30.	Liste des accessoires de réseau renouvelés	117
31.	Liste des accessoires de réseau réparés	120
32.	Détail de la répartition de la recherche des fuites par communes	121
33.	Détail du nombre d'abonnés	123
34.	Détail des gros consommateurs par commune	125
35.	Détail des volumes vendus par commune	127
36.	Détail des volumes vendus aux gros consommateurs par commune	129
37.	Détail la typologie des contacts par commune	131
38.	Détail des principaux motifs de dossiers	134
39.	Détail de l'activité de gestion « abonnés » par commune	138
40.	Détail de la relation « abonnés » par commune	142
41.	Détail de l'encaissement et le recouvrement par commune	145
42.	Détail du fonds de solidarité par commune	149
43.	Détail des dégrèvements par commune	151
44.	Détail des renouvellements sur les installations	153
45.	Détail des travaux neufs sur les installations	159
46.	Détail des renouvellements sur les réseaux	160
47.	Détail des travaux neufs sur les réseaux	162
48.	Détail du plan de renouvellement des compteurs par commune	163
49.	Attestations d'assurance	168
50.	Certification 45001	170
51.	Synthèse réglementaire	172

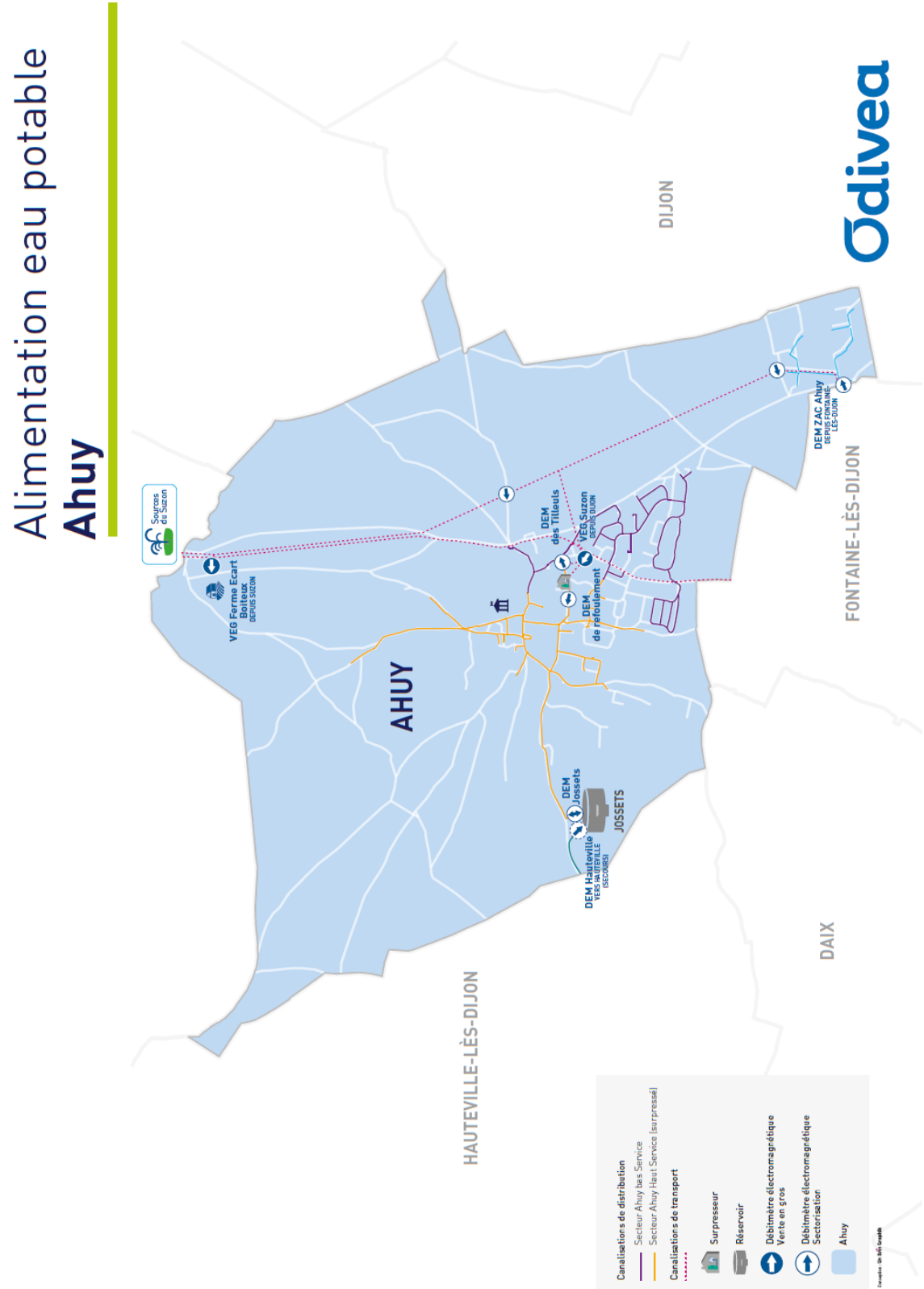
2 Glossaire	195
----------------------------	------------

1

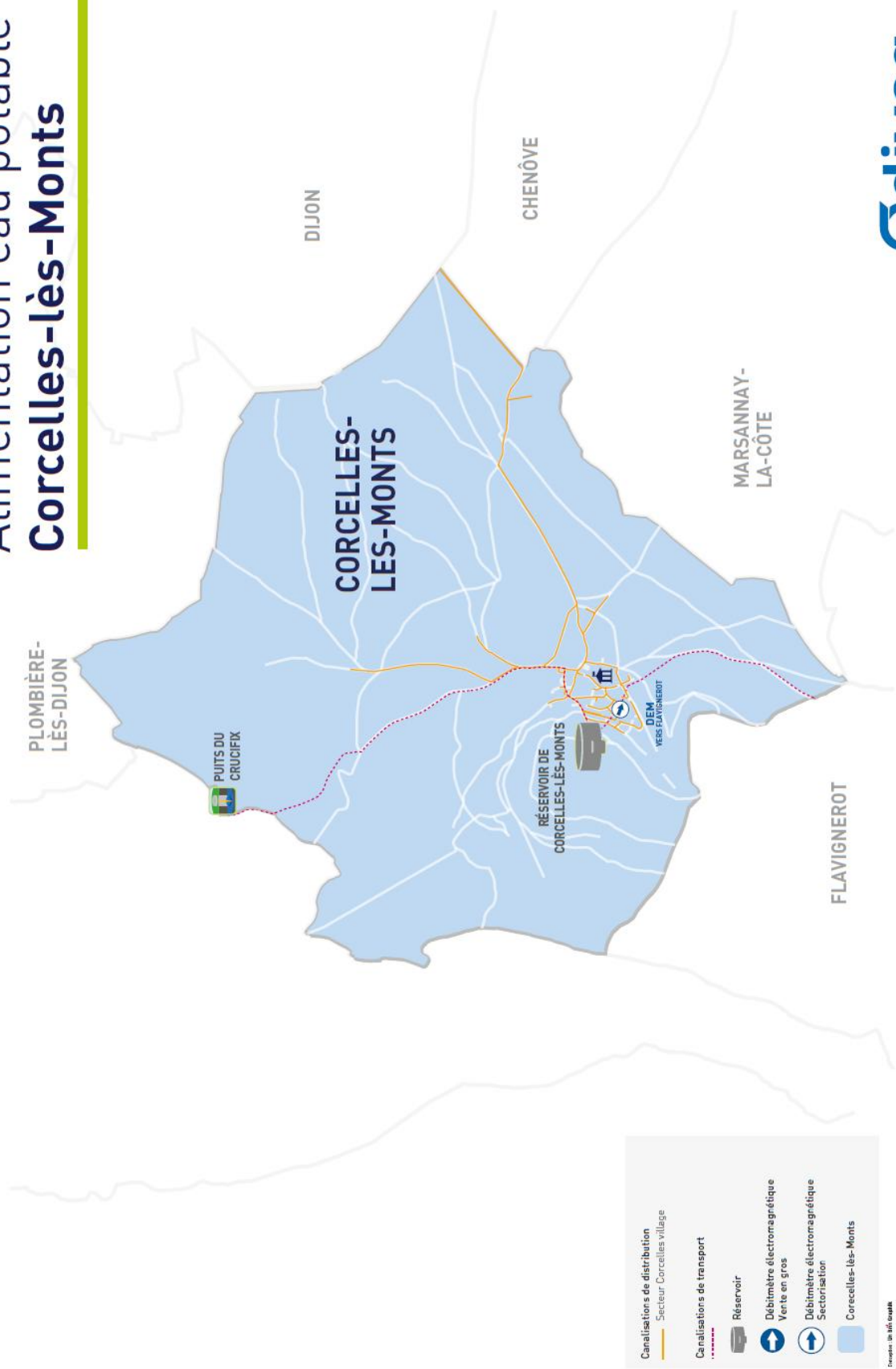
| Annexes



1. Synoptiques par commune

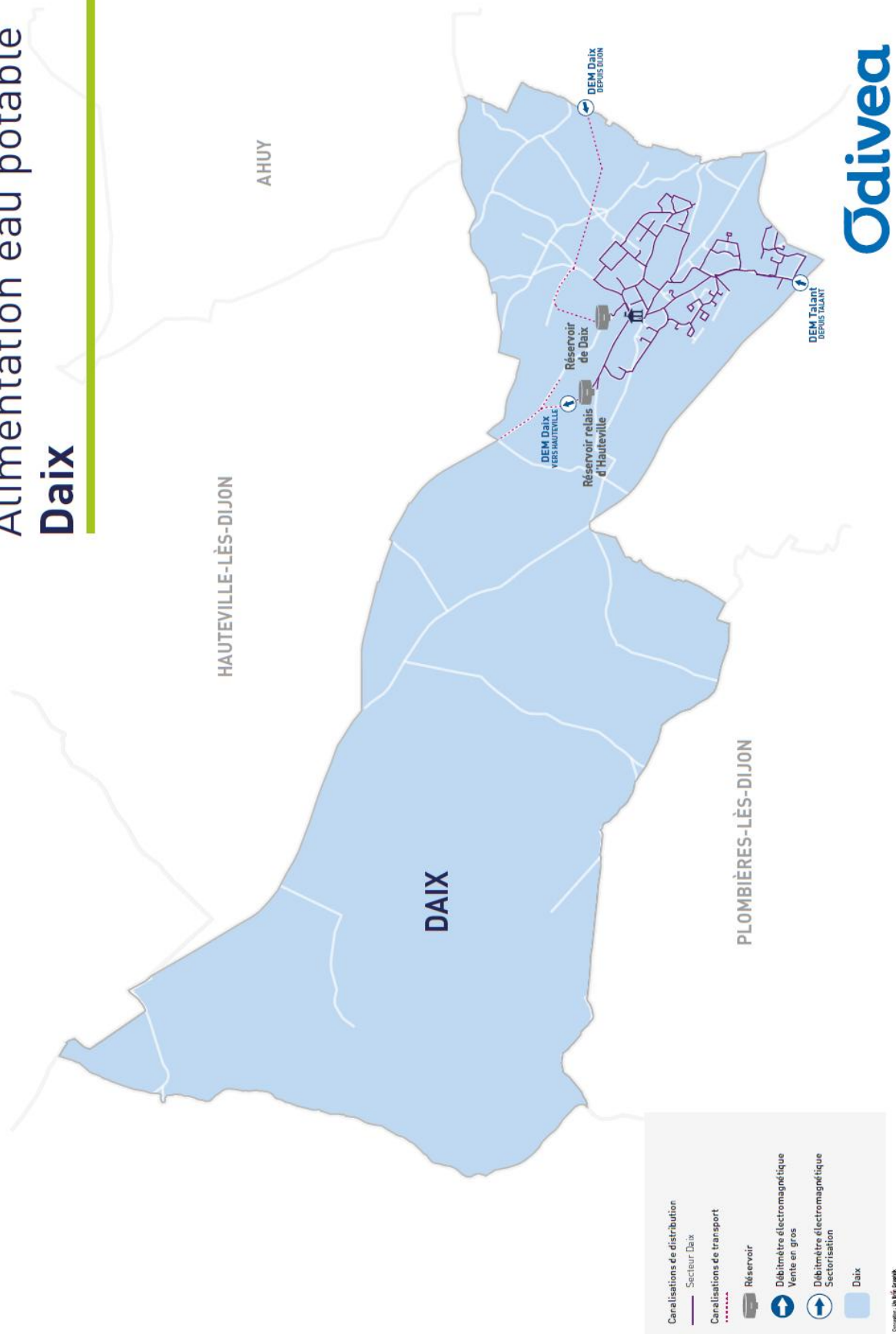


Alimentation eau potable Corcelles-lès-Monts

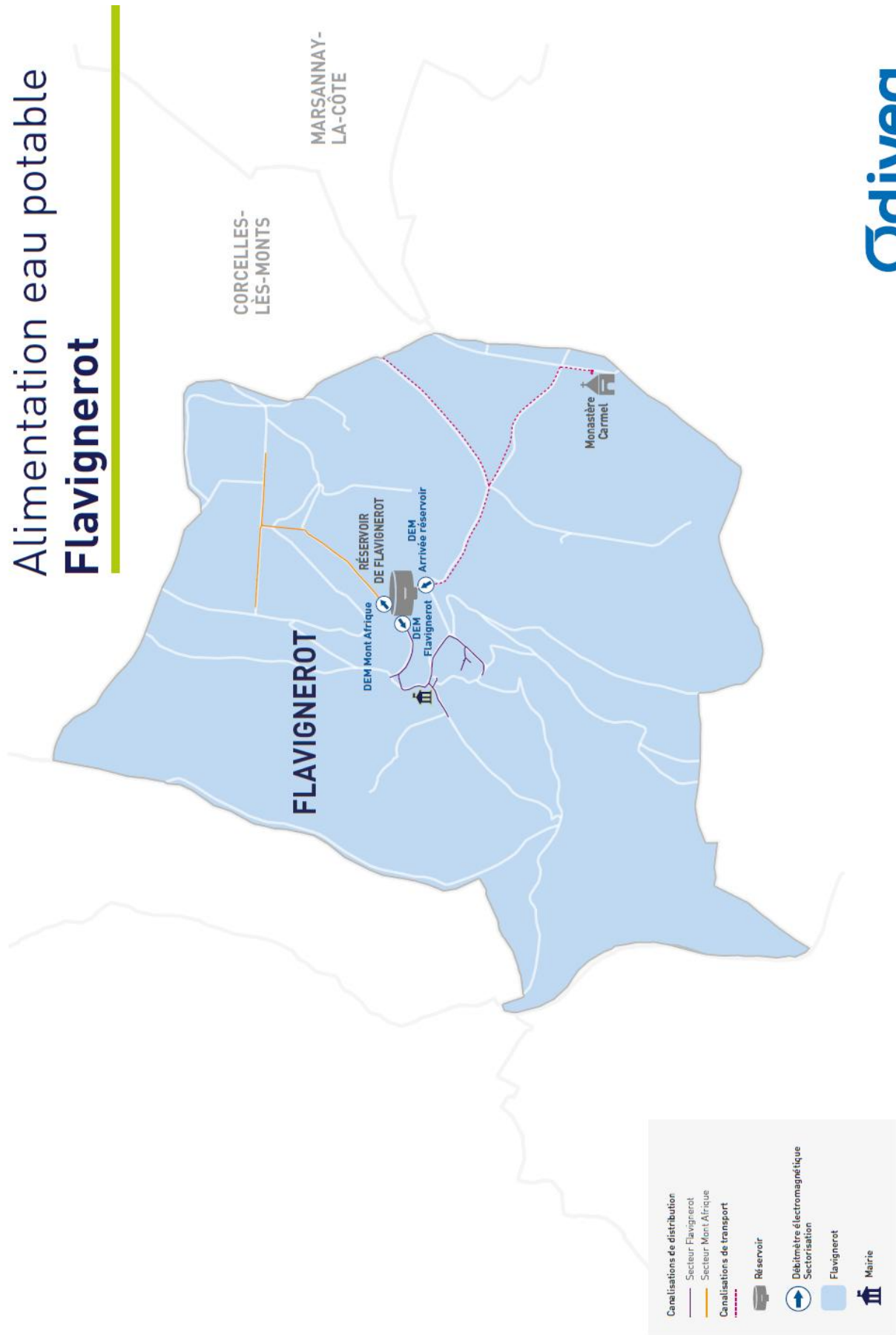


Alimentation eau potable

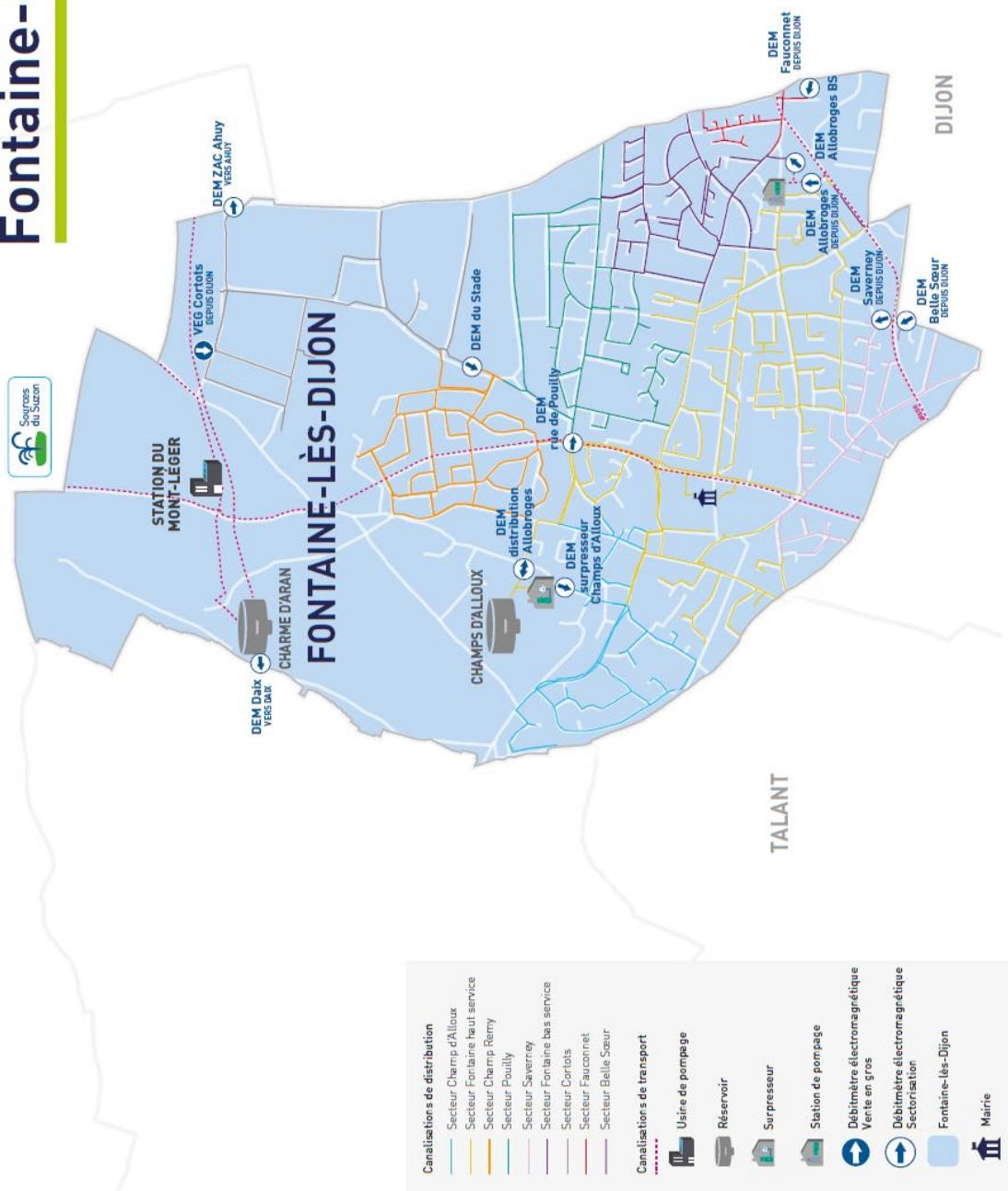
Daix



Alimentation eau potable Flavignerot

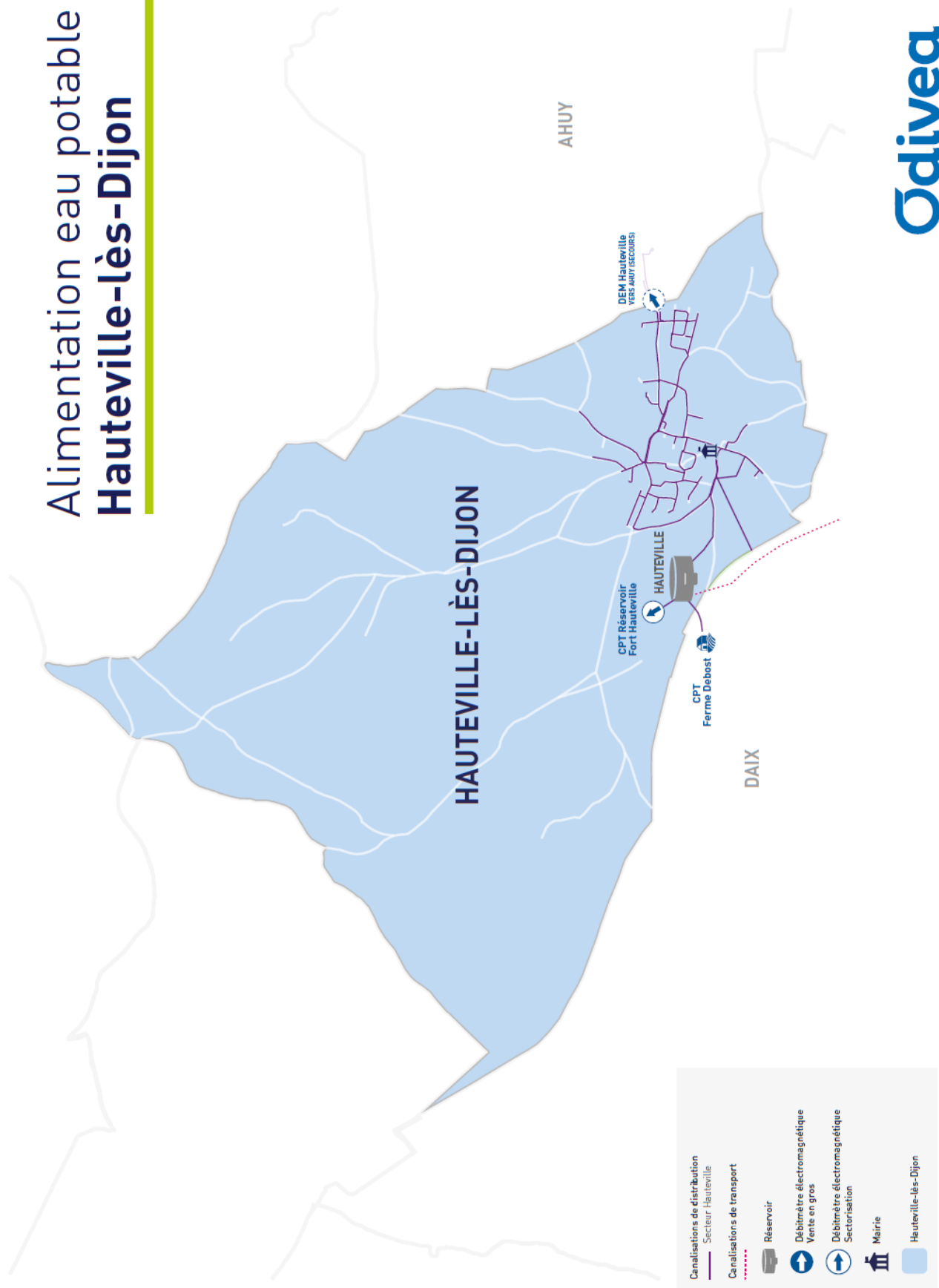


Alimentation eau potable Fontaine-lès-Dijon



Odiva

Alimentation eau potable Hauteville-lès-Dijon

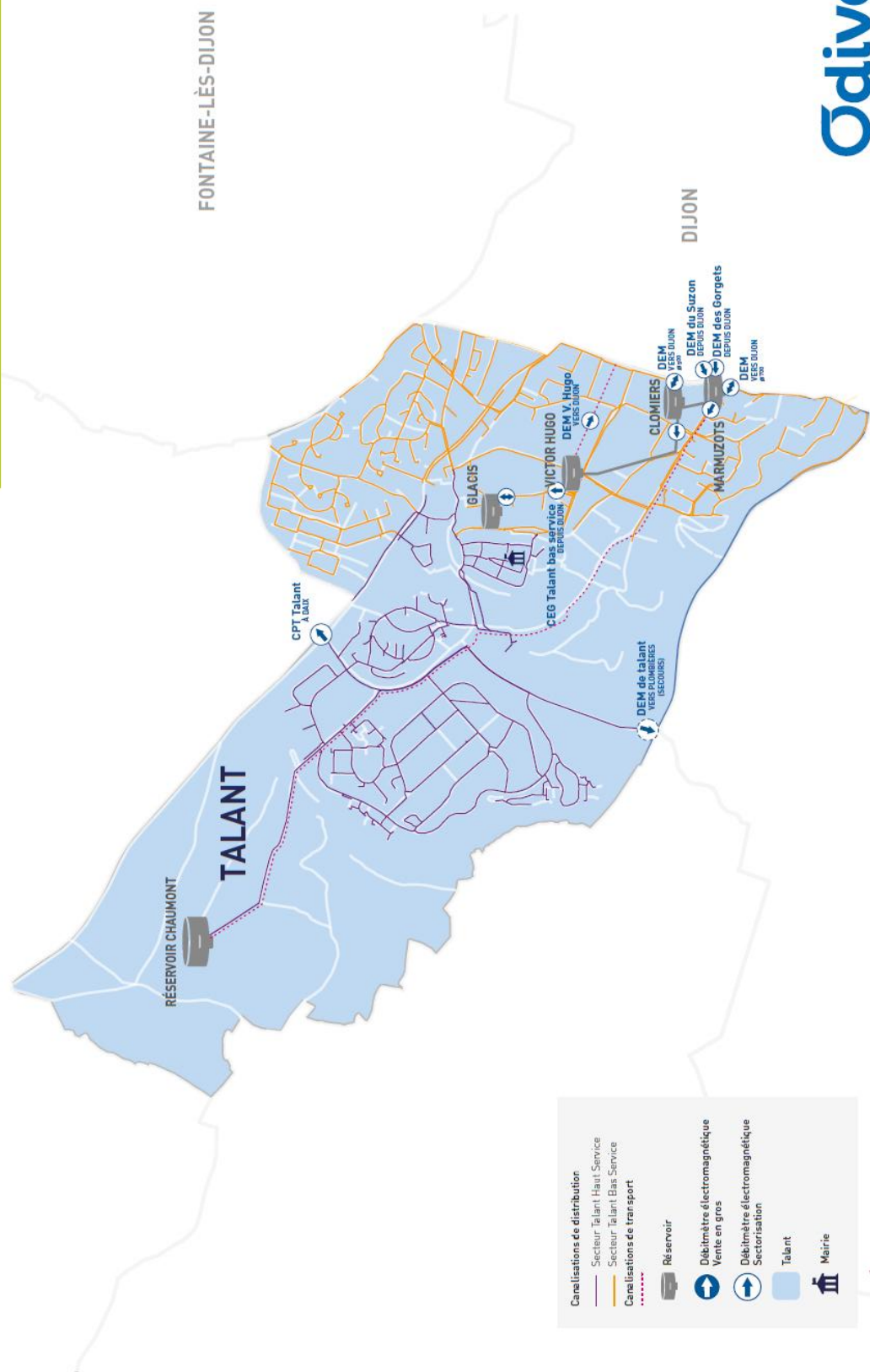






Alimentation eau potable

Talant



2. Détail des châteaux d'eau et réservoirs par commune

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
AHUY	RESERVOIR des Jossets d'Ahuy	1976	600	M³
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	1978	10 000	M³
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	1965	523	M³
DAIX	RESERVOIR POMPAGE du Relais d'Hauteville	1930	600	M³
	RESERVOIR de Daix	1975	313	M³
DIJON	RESERVOIR POMPAGE des Marcs-d 'Or	1937	10 000	M³
	RESERVOIR POMPAGE Valmy Bas	1960	50 000	M³
	RESERVOIR de Chatenay	1961	5 000	M³
	RESERVOIR de la Motte Giron	1961	4 100	M³
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR de Flavignerot	1965	287	M³
FONTAINE-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Charmes d'Aran	1960	4 180	M³
	RESERVOIR des Champs d'Alloux	1968	2 000	M³
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	RESERVOIR POMPAGE d'Hauteville	1976	600	M³
	RESERVOIR_de Fort d'Hauteville	1930	100	M³
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	1970	400	M³
	RESERVOIR des Vaux Bruns	1986	600	M³
SAINT-APOLLINAIRE	RESERVOIR de la Fleuriée	1978	1 500	M³
	RESERVOIR de la Rocade	1999	300	M³
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	1947	24 500	M³
	RESERVOIR de Chaumont Talant haut service	1972	8 000	M³
	RESERVOIR de Victor Hugo	1942	4 000	M³
	RESERVOIR des Glacis Talant bas-service	1975	2 200	M³

>> A fin 2025, la capacité de stockage sur l'ensemble de ces ouvrages s'élève à **129 803 m³**

3. Détail des points de mesure ou prélèvement par commune

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
AHUY	CPT_SECTO de Fontaine à Ahuy ZAC d'Ahuy	2007
	CPT_SECTO Dijon à Ahuy Ferme Ecart Boiteux	1946
	CPT_SECTO Dijon Suzon à Ahuy Place du 19 mars 1962 vers Station	1946
	CPT_SECTO route de Ruffey - Ahuy	2021
	CPT_SECTO rue Pré Potet - Ahuy	2021
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon au Synd. De Clénay (Norges)	1957
	CPT_VEG Dijon au Synd. Ruffey (route de Bellefond)	1957
BRESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Bresse	1972
CESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Fauverney Cessey(C0)	1972
	CPT_VEG Dijon 800 Genlis	1993
CHENÔVE	CPT_SECTO Dijon à Longvic (Chenôve Centre de Tri)	2007
	CPT_VEG Dijon à Chenôve Jean-Jaurès (Gaulois)	1957
	CPT_VEG Dijon à entrer général Sud Dijonnais	1957
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	CPT_VEG Dijon 800 Chevigny Abbayotte (secours)	1957
CORCELLES-LES-MONTS	CPT_SECTO arrivée refoulement Crucifix - Corcelles-Les-Monts	2023
	CPT_SECTO Refoulement Flavignerot (Corcelles)	2016
COUTERNON	CPT_VEG Dijon 1000 Chevigny Couternon (secours)	1972
DIJON	CPT_SECTO Av Jean-Baptiste Greuse (Dijon)	2003
	CPT_SECTO Av. de Stalingrad / place St Exupéry (Dijon)	2019
	CPT_SECTO Avenue de l'Ouche (Dijon)	2016
	CPT_SECTO Avenue de Stalingrad (Dijon)	2019
DIJON	CPT_SECTO Bd des Peyvets - rue Voisenet	2018
	CPT_SECTO Bd John Kennedy (Dijon)	2003
	CPT_SECTO bd Mal Joffre / rondpoint de la Nation (Dijon)	2019
	CPT_SECTO bd Mal Joffre / rue Col. Quantin (Dijon)	2019
	CPT_SECTO Dijon à St Apollinaire Trimolet	1957
	CPT_SECTO Dijon Cap Nord Ardennes	2024
	CPT_SECTO Dijon Cap Nord Cracovie	2024

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
DIJON	CPT_SECTO Dijon Cap Nord Malines	2024
	CPT_SECTO Dijon Cap Nord Martyrs de la résistance	2024
	CPT_SECTO Dijon impasse aux Charmes d'Asnières	2025
	CPT_SECTO Dijon route de Langres	2025
	CPT_SECTO Dijon rue Jean Moulin	2025
	CPT_SECTO Dijon rue Simone de Beauvoir	2025
	CPT_SECTO Edmont Michelet (Dijon)	2003
	CPT_SECTO Hameau de Mirande	2016
	CPT_SECTO Kir (Dijon)	2016
	CPT_SECTO Lot. Clos Suzon (Dijon)	2014
	CPT_SECTO Marmuzots arrivée refoulement Chèvre Morte - Dijon	2023
	CPT_SECTO Martyrs (Dijon)	2016
	CPT_SECTO Mesmin (Dijon)	2017
	CPT_SECTO Place du 30 octobre (Dijon)	2017
	CPT_SECTO Place Salengro (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Place Suquet (Dijon)	2003
	CPT_SECTO Place Wilson (Dijon)	2003
	CPT_SECTO Place Wilson Longvic (Dijon)	2003
	CPT_SECTO Poincaré (Dijon)	2016
	CPT_SECTO rue de l'Ecluse	2017
	CPT_SECTO Rue de Mirande Carnot (Dijon)	2003
	CPT_SECTO Rue de Mirande voie ferrée (Dijon)	2003
	CPT_SECTO rue du 26ème Dragon (Dijon)	2017
	CPT_SECTO rue Hoche (Dijon)	2019
	CPT_St Vincent de Paul bis	1957
	CPT_VEG Dijon à Chenôve (St Vincent de Paul)	1957
	CPT_VEG Dijon à Longvic (rue de Longvic)	1957
	POINT DE MESURE Dijon Edmont Michelet	2003
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	CPT_VEG Dijon à Fleurey sur Ouche	1902
	STATION D'ALERTE de Morcueil	1992
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Ahuy Rue des Tilleuls	2014
	CPT_SECTO Dijon à Daix Charme d'Aran	1946

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon (Fauconnet)	1912
	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges (devant station)	1912
	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges Belle-sœur	1912
	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon Saverney	1912
	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon ZAC des Cortots	1946
	CPT_SECTO Fontaine Boulevard des Allobroges BS	2015
	CPT_SECTO Fontaine Rue de Pouilly	2014
	CPT_SECTO Fontaine Rue des Champs d'Alloux	2014
	CPT_SECTO Fontaine Rue du Stade	2014
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	CPT_ Société Ferme Debost	2014
IZIER	CPT_VEG Dijon au Synd. De la Racle	1957
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE de Lamarche-sur-Saône	2011
LONGCHAMP	CPT_VEG Dijon 1000 Longchamp ONF	1972
	CPT_VEG Dijon 800 Longchamp Village	1944
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic (René Coty)	1957
	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	1994
MAGNY-MONTARLOT	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	1972
	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	1938
MAGNY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille(C1)	1957
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG au Synd. Ruffey route d'Ahuy	1957
	CPT_VEG Dijon à Messigny (Blanche)	1953
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Plombières Albert Rémy	2024
	CPT_SECTO Plombières Eglise	2024
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Plombières Victor Hugo	2024
	CPT_SECTO Vaux Bruns (Plombières)	2003
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Poncey)	1972
	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Poncey)	1938
	VEG Poncey 1000 Saône Mondragon	1972
	VEG Poncey 800 Poncey	1938
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny – Rondpoint des sports (secours)	1957
	DEM_VEG Dijon à Chevigny Hameau de Mirande	1957
SAINT-APOLLINAIRE	CPT_SECTO Dijon 1000 St Apollinaire Champlevé	1972

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
	CPT_SECTO Dijon à Saint Apollinaire bd Mal de Lattre de Tassigny	1957
	CPT_SECTO Dijon à St Apollinaire 1000 Ecoparc	2013
	CPT_SECTO Saint Apollinaire GEA	2008
	CPT_SECTO Saint Apollinaire Impasse du Muguet	2014
	CPT_SECTO Saint Apollinaire Pré Thomas	2008
	CPT_SECTO Saint Apollinaire Route de Gray	2014
	CPT_SECTO Saint Apollinaire Rue de Mirande	2014
TALANT	CPT_SECTO 13 rue des Fassolles	2020
	CPT_SECTO 15 rue des Fassolles	2018
	CPT_SECTO Butte Chaumont	2020
	CPT_SECTO Chemin Derrière les Granges	2018
	CPT_SECTO de la Chaumière	2018
	CPT_SECTO de Talant à Daix	2012
	CPT_SECTO des Moulissards	2020
	CPT_SECTO Dijon à Talant Valton	1942
	CPT_SECTO du Bareuzay	2018
	CPT_SECTO du Lavoir	2018
	CPT_SECTO Eugène Pottier	2020
	CPT_SECTO Général Canzio	2020
	CPT_SECTO Louise Michel	2020
	CPT_SECTO Maréchal Leclerc	2020
	CPT_SECTO Talant Bas Service (au pied du réservoir des Glacis)	2015
	VEG Talant Libération	1942
VAL-SUZON	DEM_DECHARGE DU CHAT	1953

Détail Inventaire des points de mesure du chlore		
Commune	Site	Equipement
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	Mesure de chlore
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	Mesure de chlore
DIJON	RESERVOIR POMPAGE des Marcs-d 'Or	Mesure de chlore
	RESERVOIR de Chatenay	Mesure de chlore

Détail Inventaire des points de mesure du chlore		
Commune	Site	Equipement
	RESERVOIR de la Motte Giron	Mesure de chlore
	RESERVOIR POMPAGE Valmy Bas	Mesure sur la distribution du 500
	RESERVOIR POMPAGE Valmy Bas	Mesure sur la distribution du 800
	RESERVOIR POMPAGE Valmy Bas	Mesure la réinjection du 800
	POMPAGE de Chèvre-Morte	Mesure de chlore
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR de Flavignerot	Mesure de chlore
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE de Daix Charmes d'Aran	Mesure de chlore
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	RESERVOIR POMPAGE d'Hauteville	Mesure de chlore
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	Mesure de chlore
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE de Poncey	Deux points de mesure dans la bâche eau traitée
SAINT-APOLLINAIRE	RESERVOIR de la Fleuriée	Mesure de chlore
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Mesure de chlore
	RESERVOIR de Victor Hugo	Mesure de chlore
	POMPAGE de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)	Mesure de chlore
	RESERVOIR des Glacis Talant bas-service	Mesure de chlore
	RESERVOIR de Chaumont Talant haut service	Mesure de chlore
VAL-SUZON	Pavillon de MESSIGNY-ET-VANTOUX	Mesure de chlore

>> La teneur en chlore est mesurée en continu (avec report d'alarmes 24h/24h).

Détail Inventaire des capteurs de qualité		
Commune	Site	Equipement
DIJON	CAPTEUR qualité Stendhal - DIJON	Capteurs de qualité
	CAPTEUR Accueil client 107 Préfecture - DIJON	Capteurs de qualité
	CAPTEUR qualité Allée du Parc / Edmond Michelet - DIJON	Capteurs de qualité
	CAPTEUR qualité Boulevard des Allobroges- FONTAINE	Capteurs de qualité
BRESSEY-SUR-TILLE	CAPTEUR qualité VEG BRESSEY DN 1000	Capteurs de qualité

Détail des analyseurs en continu			
Site	Capteurs existants	Nouveaux capteurs	Finalité des nouveaux capteurs
Ressource Poncey – surveillance qualité de l’eau et ressource			
Station d’alerte de Lamarche sur Saône	PH, O ₂ , conductivité, turbidité, UV, hydrocarbures		
Champ captant de Flammerans			
Station de traitement de Poncey	PH, O ₂ , turbidité eau brute et eau traitée	6 turbidimètres sortie filtres	Surveillance de la déferrisation-démanganisations et du fonctionnement des filtres
Ressource Suzon – surveillance qualité de l’eau et paramètre précurseur			
Sources du Suzon (Sainte Foy)	Turbidité	Conductivité, Nitrates, température,	Suivi paramètres précurseurs
Sources du Suzon (Chat)	Turbidité	Conductivité, Nitrates, température	Suivi paramètres précurseurs
Sources du Suzon (Rosoir)			
Sources du Suzon (Pavillon de Messigny)	Turbidité, Nitrates	Conductivité, UV, O ₂ , température	Suivi paramètres précurseurs
Ressources Morcuail – surveillance qualité de l’eau et paramètre précurseur			
Source de Morcuail	PH, O ₂ , conductivité, turbidité, UV, Nitrates,		
Ressource Gorgets – surveillance qualité de l’eau et renforcé sur Manganèse			
Captage des Gorgets (Chèvre Morte)	PH, conductivité, turbidité, hydrocarbures	Manganèse	Suivi paramètre sensible
Autres Ressources – surveillance qualité de l’eau			
Puits du Crucifix	Nitrates	Conductivité, turbidité, température	Renforcement du suivi
Puits de Pré aux Bœufs	Nitrates	Conductivité, turbidité	Renforcement du suivi
Réseaux – surveillance qualité de l’eau			
Réservoirs de Marcs d’Or, Marmuzots et Valmy bas		3 capteurs conductivité Manganèse distribution	Renforcement du suivi
Dijon centre – 107 rue de la préfecture		conductivité, turbidité, chlore libre, pH et température	
Dijon quartier Cours du Parc – rd pt Edmon Michelet		conductivité, turbidité, chlore libre, vitesse, direction du débit, pression	
Dijon / Fontaine Quartier des Allobroges		conductivité, couleur, turbidité, UV, chlore libre et pression	
Dijon Quartier Marcs d’Or		Chlore	
Bressey – VEG Sogedo		Chlore	

4. Détail du linéaire de canalisations par commune

Linéaire de canalisation (ml) sans eau verte									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
Fonte ductile	128	48 418	235 230	49 379	26 983	37 307	27 364	8 420	433 229
Fonte grise	886	35 817	152 462	34 765	6 681	44 646	17 826	68	293 150
PE bandes bleues	1 034	3 517	10 773	1 613	200	0	0	0	17 137
PE noir	0	394	0	0	0	0	0	0	394
PE indéterminé	24	1 714	310	42	0	0	0	0	2 091
Amiante ciment	0	577	1 160	680	0	0	0	0	2 417
PVC mono-orienté	113	94	0	0	0	0	0	0	207
PVC bi-orienté	0	1	297	0	0	0	0	0	298
PVC indéterminé	445	18 599	3 671	533	1 536	0	0	0	24 783
Acier	6	96	290	73	7	10	0	0	481
Béton	0	0	0	218	3 412	1 962	23 726	0	29 317
Autre	2	0	0	0	0	2	4 303	0	4 307
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	58	58
Total	2 638	109 227	404 193	87 303	38 819	83 927	73 219	8 546	807 868

Commune	Réseaux	2021	2022	2023	2024	2025
AHUY	Linéaire total de canalisation	19 998	20 249	20 256	20 614	20 821
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire total de canalisation	1 134	1 134	1 148	1 148	1 148
BELLEFOND	Linéaire total de canalisation	606	606	606	606	606
BRESSEY-SUR-TILLE	Linéaire total de canalisation	3 551	3 556	3 556	3 530	3 556
CESSEY-SUR-TILLE	Linéaire total de canalisation	5 441	5 449	5 449	5 445	5 449
CHAMBEIRE	Linéaire total de canalisation	2 368	2 373	2 373	2 372	2 372
CHENÔVE	Linéaire total de canalisation	1 200	1 313	1 117	1 097	1 114
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Linéaire total de canalisation	3 036	3 037	3 037	3 039	3 599
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire total de canalisation	16 023	16 017	16 011	16 018	16 058
COUTERNON	Linéaire total de canalisation	2 891	2 891	2 891	2 891	2 890
DAIX	Linéaire total de canalisation	14 968	15 331	15 331	15 393	15 381

Commune	Réseaux	2021	2022	2023	2024	2025
DIJON	Linéaire total de canalisation	448 357	449 074	450 224	452 204	453 217
ÉTAULES	Linéaire total de canalisation	373	373	373	373	373
FLAMMERANS	Linéaire total de canalisation	6 607	6 597	6 597	6 598	6 598
FLAVIGNEROT	Linéaire total de canalisation	5 441	5 441	5 440	5 436	5 427
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Linéaire total de canalisation	5 494	5 500	5 348	5 348	5 498
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire total de canalisation	57 740	57 329	57 329	57 134	57 122
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Linéaire total de canalisation	9 307	9 312	9 207	9 851	10 293
IZIER	Linéaire total de canalisation	2 625	2 614	2 614	2 614	2 614
LABERGEMENT-FOIGNEY	Linéaire total de canalisation	2 562	2 562	2 562	2 562	2 562
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	Linéaire total de canalisation	2 085	2 111	2 111	2 138	2 138
LONGCHAMP	Linéaire total de canalisation	8 393	8 384	8 384	8 380	8 396
LONGVIC	Linéaire total de canalisation	1 905	1 905	1 905	2 097	1 737
MAGNY-MONTARLOT	Linéaire total de canalisation	4 679	4 656	4 656	4 633	4 633
MAGNY-SUR-TILLE	Linéaire total de canalisation	3 591	3 591	3 591	3 590	3 029
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Linéaire total de canalisation	10 537	10 539	10 539	10 575	10 571
OUGES	Linéaire total de canalisation	5	5	0	0	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire total de canalisation	24 444	24 570	24 616	24 743	25 055
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Linéaire total de canalisation	13 987	13 987	13 987	13 987	13 987
QUETIGNY	Linéaire total de canalisation	2 589	2 590	2 590	2 590	2 590
RUFFEY-LÈS-ECHIREY	Linéaire total de canalisation	603	603	603	13	13
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire total de canalisation	53 765	54 193	54 171	54 146	54 146
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	Linéaire total de canalisation	19	19	150	150	0
SENNECEY-LÈS-DIJON	Linéaire total de canalisation	905	903	903	903	903
TALANT	Linéaire total de canalisation	58 935	58 020	57 230	56 504	56 501
VAL-SUZON	Linéaire total de canalisation	4 066	4 064	4 064	4 064	4 064
VAROIS-ET-CHAIGNOT	Linéaire total de canalisation	1	1	1	1	1
VELARS-SUR-OUCHÉ	Linéaire total de canalisation	3 413	3 406	3 406	3 406	3 406
Total		802 747	804 286	804 376	806 192	807 868

NB : * autres : bonna/acqueduc pierre

>> Le linéaire ci-dessus comporte les réseaux suivants :

- Le réseau de distribution d'eau potable
- La conduite du Suzon de transport eau non potable entre source du Chat et le pavillon de Messigny-et-Vantoux où se fait la chloration

- La conduite de Morcueil départ de la source donc transport eau non potable à son arrivée à l'Usine Henry Navier.

Linéaire par commune du réseau (ml) sans eau verte						
Commune	Distribution eau potable	Production eau non potable	Production eau potable	Transport eau potable	Vidange	TOTAL
AHUY	13 707,28	0	2 794,45	4318,84	0	20 820,57
ASNIERES-LES-DIJON	582,79	0	0	565,63	0	1 148,42
BELLEFOND	300,46	0	0	305,73	0	606,19
BRESSEY SUR TILLE	1,22	0	3 555,23	0	0	3 556,45
CESSEY-SUR-TILLE	0,39	0	5 448,46	0	0	5 448,85
CHAMBEIRE	0	0	2 371,72	0	0	2 371,72
CHENOVE	62,31	0	0	1 051,19	0	1 113,50
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	0	0	3 599,04	0	0	3 599,04
CORCELLES-LES-MONTS	11 693,72	241,95	2 660,40	1 462,09	0	16 058,16
COUTERNON	0	0	2 890,59	0	0	2 890,59
DAIX	13 732,27	0	0	1 649,01	0	15 381,28
DIJON	430 536,98	1 131,88	15 004,95	6 528,6	153,69	453 356,1
ETAULES	0	372,97	0	0	0	372,97
FLAMMERANS	0	6 597,74	0	0	0	6 597,74
FLAVIGNEROT	5 426,66	0	0	0	0	5 426,66
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	0	5 498,01	0	0	0	5 498,01
FONTAINE-LES-DIJON	531 02,49	0	2 690,04	1316,33	13,92	57 122,78
HAUTEVILLE-LES-DIJON	10 292,72	0	0	0	0	10 292,72
IZIER	0	0	2614,39	0	0	2614,39
LABERGEMENT-FOIGNEY	0	0	2562,09	0	0	2562,09
LAMARCHE-SUR-SAONE	0	0	2137,76	0	0	2137,76
LONGCHAMP	0	0	8 395,87	0	0	8 395,87
LONGVIC	1 737,45	0	0	0	0	1 737,45
MAGNY-MONTARLOT	0	0	4 633,08	0	0	4 633,08
MAGNY-SUR-TILLE	0	0	3 029,03	0	0	3029,03
MESSIGNY-ET-VANTOUX	0	3 790,61	4 442,87	2 337,17	0	10 570,65
PLOMBIERES-LES-DIJON	17 260,89	6 059,13	834,95	562,71	217,66	24 935,34
PONCEY-LES-ATHEE	0	8930,01	5056,49	0	0	13986,5

Linéaire par commune du réseau (ml) sans eau verte						
Commune	Distribution eau potable	Production eau non potable	Production eau potable	Transport eau potable	Vidange	TOTAL
QUETIGNY	1162,64	0	1427,85	0	0	2590,49
RUFFEY-LES-ECHIREY	0	0	13,15	0	0	13,15
SAINT-APOLLINAIRE	48 614,39	0	3 184,01	2 278,79	49,14	54 126,33
SENNECEY-LES-DIJON	0	0	902,77	0	0	902,77
TALANT	50 056,46	1 711,08	817,45	3 916,30	0	56 501,29
VAL SUZON	0	4063,71	0	0	0	4063,71
VAROIS-ET-CHAIGNOT	0	0	1,41	0	0	1,41
VELARS-SUR-OUCHÉ	0	3402,59	2,95	0	0	3405,54
Total général	658 271	41 800	81 071	26 292	434	807 868

5. Variation sur les canalisations

La répartition par commune des variations sur les canalisations			
Motif	Commune	Adresse	ml
Renouvellements pose	DIJON	RUE DAUPHINE	91
Renouvellements pose	DIJON	IMPASSE CLERGE	130
Renouvellements pose	DIJON	IMPASSE DOMECH	123
Renouvellements pose	DIJON	RUE EDMOND VERNIQUET	383
Renouvellements pose	DIJON	RUE DU MAL FRANCHET D'ESPEREY	188
Renouvellements pose	DIJON	RUE DES FRERES LUMIERES/RUE AMPERE	218
Renouvellements pose	DIJON	COUR DE LA FAIENCERIE	161
Renouvellements pose	DIJON	RUE DE L'ILE	20
Renouvellements pose	PLOMBIERES	RUE VICTOR HUGO	75
Renouvellements pose	PLOMBIERES	LA FLAMME	602
Renouvellements pose	PLOMBIERES	RUE MITTERAND	98
Renouvellements pose	LONGCHAMPS	LONGCHAMPS	980
Renouvellements dépose	DIJON	RUE DAUPHINE	-55
Renouvellements dépose	DIJON	IMPASSE CLERGE	-132
Renouvellements dépose	DIJON	IMPASSE DOMECH	-130
Renouvellements dépose	DIJON	RUE EDMOND VERNIQUET	-376
Renouvellements dépose	DIJON	RUE DU MAL FRANCHET D'ESPEREY	-180
Renouvellements dépose	DIJON	RUE DES FRERES LUMIERES/RUE AMPERE	-215
Renouvellements dépose	DIJON	COUR DE LA FAIENCERIE	-123
Renouvellements dépose	DIJON	RUE DE L'ILE	-21
Renouvellements dépose	PLOMBIERES	RUE VICTOR HUGO	-74
Renouvellements pose	PLOMBIERES	LA FLAMME	-327
Renouvellements dépose	PLOMBIERES	RUE MITTERAND	-145
Renouvellements dépose	LONGCHAMPS	LONGCHAMPS	-979
Remises gratuites par le déléguant	AHUY	LE CLOS DES AIGES "TRANCHE 9"	51
Remises gratuites par le déléguant	AHUY	ECART BOITEUX	177
Remises gratuites par le déléguant	DIJON	ECOQUARTIER DE "L'ARSENAL" (PHASE 6.2)	487
Remises gratuites par le déléguant	DIJON	RUE DE THOISY	61

La répartition par commune des variations sur les canalisations

Motif	Commune	Adresse	ml
Remises gratuites par le déléguant	HAUTEVILLE	LE CLOS DU FORT	535
Régularisations de plans	PLOMBIERES	CHEMIN RURAL N°49 DE LA COMBE DE LA CRAS	46
Régularisations de plans	MULTI COMMUNES	MISE A JOUR SIG	7

6. Détail des accessoires de réseau par commune

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune					
AHUY	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	6	6	6	6	6
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	2	2
Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	3
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	33	35	35	35	35
Régulateurs débit	3	3	3	3	3
Vannes	163	171	171	172	173
Vidanges, purges, ventouses	63	63	63	66	69

ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2
Vannes	6	5	6	6	6
Vidanges, purges, ventouses	2	2	2	2	2

BRESSEY-SUR-TILLE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	1	1	1
Equipements de mesure de type qualité	0	0	0	0	1
Vannes	6	6	6	6	6
Vidanges, purges, ventouses	7	7	7	7	7

CESSEY-SUR-TILLE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	2
Vannes	5	5	5	5	5
Vidanges, purges, ventouses	9	9	9	9	9

CHAMBEIRE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vannes	1	1	1	1	1

CHAMBEIRE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vidanges, purges, ventouses	3	3	3	3	3

CHENÔVE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	1	1	1	1	1
Vannes	3	3	3	3	4
Vidanges, purges, ventouses	5	5	5	6	7

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vidanges, purges, ventouses	3	3	3	3	3

CORCELLES-LES-MONTS	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	3	3	4	4	4
Détendeurs / Stabilisateurs	4	4	4	4	4
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	14	14	14	14	15
Régulateurs débit	2	2	2	2	2
Vannes	61	62	62	68	69
Vidanges, purges, ventouses	39	39	42	45	45

COUTERNON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1
Vannes	1	1	1	1	1
Vidanges, purges, ventouses	8	8	8	8	8

DAIX	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	4	4	4	4	4
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	25	25	25	25	25
Régulateurs débit	2	2	2	2	2
Vannes	139	139	139	139	139
Vidanges, purges, ventouses	30	30	30	30	31

DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	46	46	46	52	52
Détendeurs / Stabilisateurs	8	8	8	8	9

DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Equipements de mesure de type compteur	12	12	12	12	12
Equipements de mesure de type qualité	-	-	-	-	4
Equipements de mesure de type pression	2	2	2	3	3
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	410	414	416	416	424
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	1 094	1 100	1 101	1 103	1 110
Régulateurs débit	5	5	5	5	5
Vannes	3 844	3 860	3 872	3 902	3 927
Vidanges, purges, ventouses	814	821	823	833	847

FLAVIGNEROT	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	2
Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	1	1	1
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	5	5	5	5	5
Vannes	16	16	16	16	15
Vidanges, purges, ventouses	16	16	16	16	18

FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	2
Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1
Vannes	2	3	4	4	4
Vidanges, purges, ventouses	2	4	4	4	4

FONTAINE-LÈS-DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	10	10	10	10	10
Détendeurs / Stabilisateurs	1	-	-	-	-
Equipements de mesure de type compteur	4	4	4	4	7
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	38	38	38	39	38
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	112	112	112	112	112
Régulateurs débit	1	1	1	1	1
Vannes	468	471	471	471	469
Vidanges, purges, ventouses	127	128	128	128	128

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	19	19	19	19	19
Régulateurs débit	3	3	3	3	3
Vannes	91	90	91	104	113
Vidanges, purges, ventouses	23	24	24	26	30

IZIER	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Vannes	2	2	2	2	2
Vidanges, purges, ventouses	2	2	2	2	2

LABERGEMENT-FOIGNEY	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vannes	1	1	1	1	1
Vidanges, purges, ventouses	3	3	3	3	3

LAMARCHE-SUR-SAÔNE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Régulateurs débit	2	2	2	1	1
Vidanges, purges, ventouses	4	4	4	4	4

LONGCHAMP	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1
Vannes	3	4	4	4	4
Vidanges, purges, ventouses	6	6	6	6	6

LONGVIC	Désignation	2022	2023	2024	2025
Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2
Vannes	4	4	4	4	4
Vidanges, purges, ventouses	2	2	2	2	2

MAGNY-MONTARLOT	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	2

MAGNY-MONTARLOT	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vannes	4	4	4	4	3
Vidanges, purges, ventouses	10	10	10	10	10

MAGNY-SUR-TILLE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1
Vannes	2	3	3	2	3
Vidanges, purges, ventouses	4	4	4	4	4

MESSIGNY-ET-VANTOUX	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1
Régulateurs débit	1	1	1	1	1
Vannes	8	8	8	8	8
Vidanges, purges, ventouses	7	7	7	7	7

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	3	3	3	7	7
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	2	2
Equipements de mesure de type compteur	6	6	6	6	6
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	33	33	32	32	33
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	24	24	24	24	24
Régulateurs débit	1	1	1	1	0
Vannes	173	174	176	175	185
Vidanges, purges, ventouses	48	48	47	48	49

PONCEY-LÈS-ATHÉE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	3	3	3	3	3
Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1
Régulateurs débit	1	1	1	1	1
Vannes	90	90	90	90	90
Vidanges, purges, ventouses	17	17	17	17	17

QUETIGNY	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vannes	1	1	1	1	1
Vidanges, purges, ventouses	4	4	4	4	4

SAINT-APOLLINAIRE	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	8	8	8	8	8
Détendeurs / Stabilisateurs	8	8	8	8	8
Equipements de mesure de type compteur	11	11	11	11	11
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	5	4	4	5	17
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	97	97	99	98	103
Régulateurs débit	-	-	1	1	1
Vannes	423	430	436	447	448
Vidanges, purges, ventouses	143	143	144	145	145

SENNECEY-LÈS-DIJON	Désignation	2022	2023	2024	2025
Vidanges, purges, ventouses	1	1	1	1	1

TALANT	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	21	21	22	22	22
Détendeurs / Stabilisateurs	14	14	14	14	14
Equipements de mesure de type compteur	5	5	5	5	6
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	64	65	65	64	64
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	109	109	109	107	110
Régulateurs débit	3	3	3	2	2
Vannes	496	497	499	500	500
Vidanges, purges, ventouses	172	173	176	177	174

VELARS-SUR-OUCHÉ	Désignation	2022	2023	2024	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1
Vannes	3	3	3	3	3
Vidanges, purges, ventouses	12	12	12	12	12

>> Les variations sur les accessoires sont essentiellement dues à l'intégration de remises d'ouvrages gratuites.

7. Détail des branchements par commune

Les branchements						
Commune	Type branchement	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
AHUY	Branchement eau potable total	704	707	711	719	1,1%
CORCELLES-LES-MONTS	Branchement eau potable total	366	366	366	366	0,0%
DAIX	Branchement eau potable total	605	605	605	596	-1,5%
DIJON	Branchement eau potable total	23 197	23 259	23 292	23 329	0,2%
FLAVIGNEROT	Branchement eau potable total	98	98	98	98	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Branchement eau potable total	2 648	2 655	2 654	2 668	0,5%
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Branchement eau potable total	506	506	506	507	0,2%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Branchement eau potable total	971	974	974	976	0,2%
SAINT-APOLLINAIRE	Branchement eau potable total	2 355	2 355	2 355	2 356	0,0%
TALANT	Branchement eau potable total	2 254	2 257	2 257	2 261	0,2%

L'avenant 3 du contrat de concession de l'eau a permis de préciser que le renouvellement ciblé des branchements plomb dans les cas suivants :

- Les établissements recevant du public,
- Les travaux de voirie ou de renouvellement de réseau,
- Toute intervention sur un branchement plomb
- Les non-conformités avérées suite après des analyses de l'ARS ou d'auto-contrôles du Délégué
- Les demandes des propriétaires des habitations lorsqu'ils apportent la preuve de l'absence de plomb dans le réseau privé de l'habitation.

Pourcentage de branchements en plomb restant						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	686	704	707	711	719	1,1%
Branchement eau potable total	686	704	707	711	719	1,1%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	362	366	366	366	366	0,0%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchement eau potable total	362	366	366	366	366	0,0%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	602	605	605	605	596	- 1,5%
Branchement eau potable total	602	605	605	605	596	- 1,5%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	5 823	5 576	5 251	4 963	4 490	- 9,5%
Hors plomb avant compteur	17 373	17 621	18 008	18 329	18 839	2,8%
Branchement eau potable total	23 196	23 197	23 259	23 292	23 329	0,2%
% de branchements en plomb restant	25,1%	24%	22,6%	21,3%	19,2%	- 9,7%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	97	98	98	98	98	0,0%
Branchement eau potable total	97	98	98	98	98	0,0%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	2 646	2 648	2 655	2 654	2 668	0,5%
Branchement eau potable total	2 646	2 648	2 655	2 654	2 668	0,5%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	505	506	506	506	507	0,2%
Branchement eau potable total	505	506	506	506	507	0,2%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	970	971	974	974	976	0,2%
Branchement eau potable total	970	971	974	974	976	0,2%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	2 353	2 355	2 354	2 355	2 356	0,0%
Branchement eau potable total	2 353	2 355	2 355	2 355	2 356	0,0%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	2 252	2 254	2 257	2 257	2 261	0,2%
Branchement eau potable total	2 252	2 254	2 257	2 257	2 261	0,2%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

8. Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre en 2025					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	13 452	3 366	131	16 949
Eau froide	B 5 - 9 ans	7 789	1 470	70	9 329
Eau froide	C 10 - 14 ans	6 787	1 162	101	8 050
Eau froide	D 15 - 19 ans	1 076	223	2	1 301
Eau froide	E 20 - 25 ans	154	53	1	208
Eau froide	F > 25 ans	284	26	0	310
Eau froide	Inconnu	18	0	0	18
Incendie	A 0 - 4 ans	2	29	150	181
Incendie	B 5 - 9 ans	0	10	42	52
Incendie	C 10 - 14 ans	0	10	37	47
Incendie	D 15 - 19 ans	0	1	7	8
Incendie	E 20 - 25 ans	0	0	8	8
Incendie	F > 25 ans	0	2	16	18
Incendie	Inconnu	0	0	5	5
Total		29 562	6 352	570	36 484

9. Variation sur les compteurs

Les variations sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	29 380	29 562	0,6%
20 à 40 mm	6 317	6 352	0,6%
>40 mm	562	570	1,4%
Total	36 259	36 484	0,6%

Les variations sur les compteurs (nombre)			
AHUY	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	692	700	1,2%
20 à 40 mm	50	51	2,0%
>40 mm	6	7	16,7%
Total	748	758	1,3%

CORCELLES-LES-MONTS	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	347	350	0,9%
20 à 40 mm	24	21	-12,5%
>40 mm	0	0	-
Total	371	371	0,0%

DAIX	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	570	571	0,2%
20 à 40 mm	48	49	2,1%
>40 mm	2	3	50,0%
Total	620	623	0,5%

DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	19545	19711	0,8%
20 à 40 mm	5331	5361	0,6%
>40 mm	445	444	-0,2%

DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
Total	25321	25516	0,8%

FLAVIGNEROT	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	91	90	-1,1%
20 à 40 mm	6	6	0,0%
>40 mm	0	0	-
Total	97	96	-1,0%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	2551	2549	-0,1%
20 à 40 mm	263	267	1,5%
>40 mm	29	29	0,0%
Total	2843	2845	0,1%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	477	483	1,3%
20 à 40 mm	27	27	0,0%
>40 mm	1	2	100,0%
Total	505	512	1,4%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	928	928	0,0%
20 à 40 mm	32	33	3,1%
>40 mm	3	5	66,7%
Total	963	966	0,3%

SAINT-APOLLINAIRE	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	2209	2214	0,2%
20 à 40 mm	199	200	0,5%
>40 mm	42	46	9,5%
Total	2450	2460	0,4%

TALANT	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	1970	1966	-0,2%
20 à 40 mm	337	337	0,0%
>40 mm	34	34	0,0%
Total	2341	2337	-0,2%

10. Détail de la télérelève

Taux d'équipement au 31/12/2025 (tous diamètres confondus) :

Taux d'équipement de la télérelève en 2025					
Tous diamètre	Compteurs	Equipement tr	Non équipable	Refus	Taux équipement net
AHUY	758	736	8	4	98,7%
CORCELLES LES MONTS	371	363	2	2	98,9%
DAIX	624	605	3	1	97,6%
DIJON	25 526	24 535	304	57	97,5%
FLAVIGNEROT	96	94	1	0	99%
FONTAINE LES DIJON	2 845	2 707	31	10	96,6%
HAUTEVILLE LES DIJON	514	501	0	1	97,7%
PLOMBIERES LES DIJON	967	919	13	5	96,9%
SAINT APOLLINAIRE	2 462	2 351	15	3	96,2%
TALANT	2 337	2 270	8	12	98%
Total	36 500	35 081	385	95	97,5%

>> Le taux d'équipement net correspond au nombre de compteurs équipés d'un émetteur + les refus + les impossibilités techniques.

Les compteurs restants à équiper correspondent principalement à des compteurs en domaine privé pour lesquels les abonnés n'ont pas pris contact avec ODIVEA malgré les sollicitations écrites et téléphoniques.

Pour les logements vacants, ces derniers seront équipés au moment de la souscription d'un contrat d'abonnement.

Les différents usages dans le cadre de l'exploitation au quotidien du service sont :

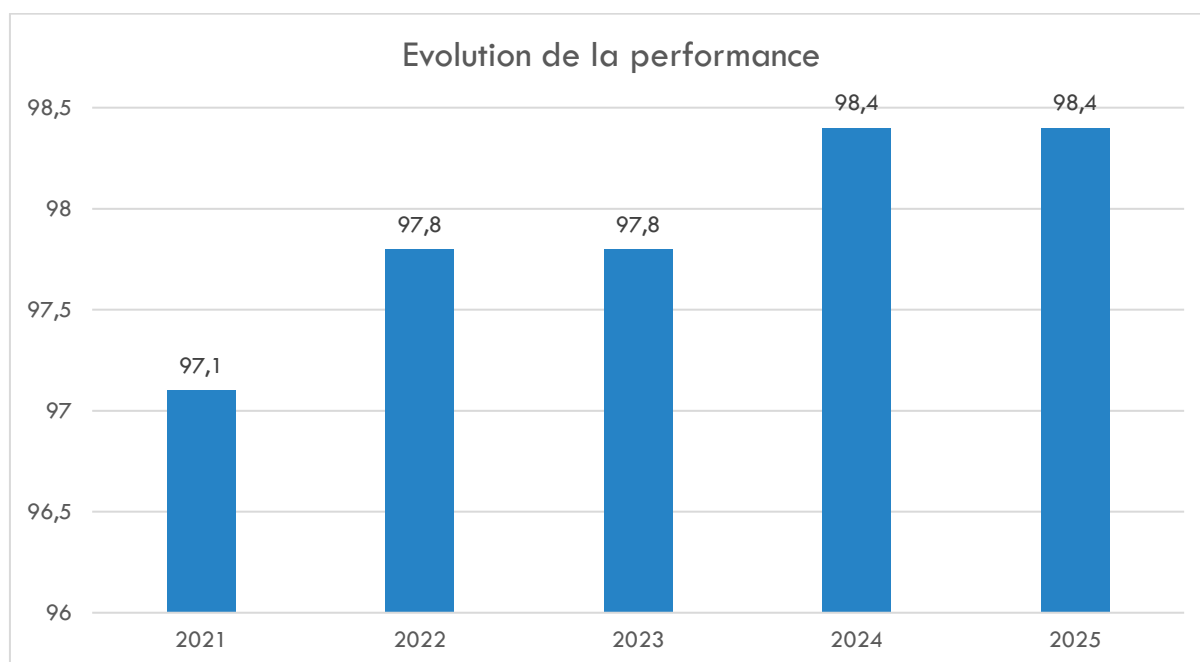
- **le suivi des consommations télérelevées** : identification des plus gros consommateurs, répartition des consommations télérelevées par commune et par diamètres compteurs,...
- **le pilotage du rendement de réseau** : analyse des consommations nocturnes des gros consommateurs (débits de nuit) afin de distinguer les fuites des consommations de gros clients dans un secteur donné ;
- l'utilisation du parc de récepteurs pour **la recherche de fuites** ;

- **la préservation des ressources** : l'utilisation des alertes-fuites des moyens et gros consommateurs a mécaniquement diminué les pertes de volume liées aux fuites en permettant d'identifier quasi-immédiatement les fuites sur leurs réseaux privés.
- **la protection sanitaire du réseau public** : la télérelève permet d'identifier les retours d'eau et de déclencher des interventions en cas de retours importants.

La donnée télérelevée permet d'apporter des services qualitatifs aux usagers :

- arrêts de compte ou mutations sans déplacement : les téléconseillers du Centre de Relation Clientèle et les chargés de clientèle dédiés aux réponses aux courriers utilisent l'index télérelevé des clients, soit pour effectuer la clôture du compte (si le client ne l'a pas en sa possession ou s'il ne le mentionne pas dans son courrier), soit pour effectuer un contrôle de cohérence si l'index est communiqué par le client ;
- **facturation sur index réel** sans présence du client. Cette facturation sur index réels réduit les réclamations-clients, les opérations d'annulation-réfection de factures par le service clientèle et contribue à une meilleure satisfaction-client ;
- **suivi des consommations quotidiennes et des alertes sur internet** ;
- **envoi d'alertes fuites et surconsommations** ;
- diminution des dossiers de demande de dégrèvement pour fuite chez les gros et moyens consommateurs. En effet, l'information fuite est délivrée bien avant la période de facturation et permet à l'utilisateur de réagir très vite.

Au 31 décembre 2025, les taux de fonctionnement de la télérelève par commune permettant le service de facturation sur index sont les suivants :



Via cette technologie, les usagers ont pu être alertés d'une surconsommation (seuil fixé à 20m³/mois par défaut et personnalisable sur le site internet) et/ou d'une alerte fuite (en cas de débit de nuit continu supérieur à 4 jours).

Nombre d'alertes fuite et surconsommation déclenchées en 2025				
Communes	Courrier	Mail	SMS	Total
Ahuy	37	1094	618	1 749
Daix	28	830	826	1 684
Dijon	2 469	79 803	20 094	102 366
Flavignerot	0	75	66	141
Talant	238	3 776	1 574	5 588
Saint-Apollinaire	211	3 122	1 447	4 780
Fontaine-les-Dijon	234	3 774	1 902	5 910
Corcelles-les-Monts	11	327	281	619
Hauteville-les-Dijon	17	616	513	1 146
Plombières-les-Dijon	43	960	531	1 534
Total général	3 288	94 377	27 852	125 517

>> Au 31 décembre 2025, 125 517 alertes ont été déclenchées dont 67 147 alertes « surconsommation ». Le média mail est employé à 79,16%.

L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE

Le déploiement de l'infrastructure de télérelève nécessite d'adapter les équipes du service de l'eau pour prendre en charge les défauts d'information ou la maintenance des équipements.

Une équipe dédiée est mise en place et se charge spécifiquement :

- du suivi des mises à jour de la base clientèle ;
- de la supervision des dysfonctionnements techniques ;
- de l'analyse cartographique des performances des émetteurs et des récepteurs ;
- de la mobilisation des agents technique de maintenance sur les émetteurs et récepteurs.

Au 31 décembre 2025, les taux de fonctionnement de la télérelève par commune permettant des services alertes et facturation sur index sont les suivants :

Le taux de fonctionnement de télérelève par commune	
Commune	Taux de fonctionnement
Ahuy	98,9 %
Corcelles les Monts	98,9 %
Daix	99,5 %
Dijon	99,0 %
Flavignerot	100,0 %
Fontaine les Dijon	99,2 %
Hauteville les Dijon	99,6 %
Plombières les Dijon	99,3 %
Saint Apollinaire	99,3 %
Talant	99,5 %

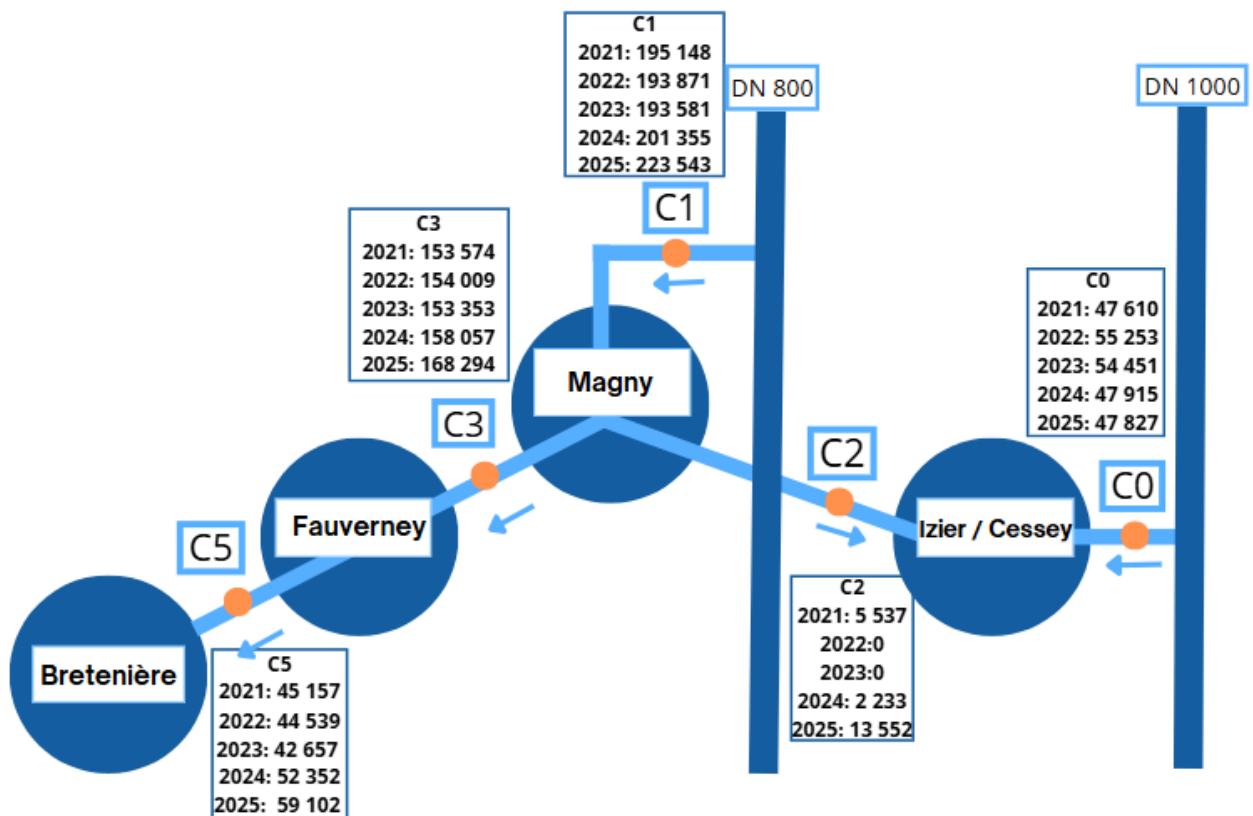
11. Volumes prélevés agence de l'eau

Volumes eau prélevés (m³) – données AERMC entre 2 relèves			
Commune	Site	2025	Date relève
DIJON	Captage des gorgets	2 179 411	20/12/2024 au 23/12/2025
DIJON	Usine Henri Navier (uf morcueil)	2 880 309	17/12/2024 au 12/12/2025
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Source morcueil VEG CCOM	176 329	10/12/2024 au 12/12/2024
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Sources du Suzon / chat	8 398 524	27/12/2024 au 29/12/2025
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Sources du Suzon /sainte Foy		
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Sources du Suzon / rozoir		
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Pompage plombières rue de velars (pré aux bœufs)	111 133	27/12/2024 au 29/12/2025
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Champ captant poncey + Flammerans	4 867 383	19/12/2024 au 19/12/2025
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Prise d'eau en Saône (poncey)	49 981	
VELARS-SUR-OUCHÉ	Pompage de corcelles (crucifix)	33 174	20/12/2024 au 23/12/2025
Total des volumes prélevés		18 696 244	

>> La production de l'usine de Poncey est inversement proportionnelle à celle du Suzon.

12. Détail du secteur SINOTIV'EAU Fauverney

Zone de distribution de Fauverney Synoptique de la distribution:



Formule de calcul VEG SINOTIV'EAU Fauverney : $C0 + C1 - (C1 - C3 - C2) - C5$

VEG Fauverney 2025 = $47\,827 + 223\,543 - (223\,543 - 168\,294 - 13\,552) - 59\,102 = 170\,570 \text{ m}^3$

13. Calcul Indice linéaire de pertes par commune et Indice linéaire des volumes non comptés (sur 365j) - SISPEA

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)- Bilan par commune – Indicateur SISPEA (Indicateur P105.3)					
Commune	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025
Commune de Ahuy	4,70	3,19	4,13	7,19	5,25
Commune de Corcelles-les-Monts	2,30	2,29	0,85	1,94	2,02
Commune de Daix	3,65	3,21	3,23	4,80	1,68
Commune de Dijon	15,81	16,30	16,97	16,16	15,39
Commune de Flavignerot	0,82	0,82	0,86	1,12	0,88
Commune de Fontaine-les-Dijon	6,77	5,22	4,86	4,33	3,71
Commune de Hauteville-les-Dijon	4,33	3,24	3,71	1,86	3,76
Commune de Plombières-les-Dijon	4,82	3,92	5,01	5,26	5,91
Commune de Saint Apollinaire	4,79	4,58	4,53	4,40	4,98
Commune de Talant	5,58	5,58	5,52	12,01	9,26

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
AHUY	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	104 014	138 768	136 734	151 584	135 886
Volumes comptabilisés (E)	82 418	119 004	111 132	113 314	110 360
Volumes consommés autorisés (H)	83 065	119 873	112 001	114 076	111 085
Pertes en réseau (D-H) = (J)	20 950	18 895	24 733	37 508	24 801
Volumes non comptés (D-E) = (K)	21 597	19 764	25 602	38 270	25 526
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	16,716	16,965	16,973	14,536	13,329
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	4.56	3.05	3,99	7,05	5,10
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	4.70	3.19	4,13	7,19	5,25

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
CORCELLES-LES-MONTS	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	34 819	43 888	34 500	39 587	42 881
Volumes comptabilisés (E)	24 857	30 479	29 625	27 724	30 421
Volumes consommés autorisés (H)	252 00	30 703	29 849	28 183	30 637
Pertes en réseau (D-H) = (J)	9 619	13 185	4 651	11 404	12 244
Volumes non comptés (D-E) = (K)	9 962	13 409	4 875	11 863	12 460
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	15,780	16,017	15,769	16,725	16,867
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	2,22	2,26	0,81	1,86	1,99
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL) (indicateur P105.3)	2,30	2,29	0,85	1,94	2,02

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
DAIX	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	79 473	101 045	94 470	100 719	90 240
Volumes comptabilisés (E)	64 461	83 295	76 695	73 615	80 833
Volumes consommés autorisés (H)	65 027	83 909	77 009	74 434	81 640
Pertes en réseau (D-H) = (J)	14 446	17 136	17 461	26 285	8 600
Volumes non comptés (D-E) = (K)	15 012	17 750	18 075	27 104	9 407
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	14,968	15,152	15,331	15,425	15,381
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,51	3,10	3,12	4,66	1,53
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL) (indicateur P105.3)	3,65	3,21	3,23	4,80	1,68

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	9 087 818	14 638 438	12 027 548	11 861 040	11 879 409
Volumes comptabilisés (E)	6 806 959	9 257 989	8 756 735	8 684 630	8 831 943
Volumes consommés autorisés (H)	6 966 428	9 543 460	9 061 145	9 131 833	9 246 664
Pertes en réseau (D-H) = (J)	2 121 390	2 856 049	2 966 403	2 729 207	2 632 745
Volumes non comptés (D-E) = (K)	2 280 859	3 141 520	3 270 813	3 176 410	3 047 466
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	524,753	528,106	524,753	537,029	542,597
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	14,70	14,82	15,39	13,89	13,29
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL) (indicateur P105.3)	15,81	16,30	16,97	16,16	15,39

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
FLAVIGNEROT	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	9 601	11 348	11 478	10 981	10 388
Volumes comptabilisés (E)	8 368	9 718	9 772	8 679	8 651
Volumes consommés autorisés (H)	8 568	9 907	9 961	8 893	8 844
Pertes en réseau (D-H) = (J)	1 033	1 441	1 517	2 088	1 544
Volumes non comptés (D-E) = (K)	1 233	1 630	1 706	2 302	1 737
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	5,441	5,441	5,439	5,601	5,427
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	0,69	0,73	0,76	1,02	0,78
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	0,82	0,82	0,86	1,12	0,88

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
FONTAINE-LÈS-DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	452 376	574 662	571 834	553 664	519 970
Volumes comptabilisés (E)	353 322	473 430	477 531	474 841	453 099
Volumes consommés autorisés (H)	358 806	475 904	480 005	479 589	457 495
Pertes en réseau (D-H) = (J)	93 570	98 758	91 829	74 075	62 475
Volumes non comptés (D-E) = (K)	99 054	101 232	94 303	78 823	66 871
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	53,221	53,180	53,179	49,753	49,408
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	6,39	5,09	4,73	4,07	3,46
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	6,77	5,22	4,86	4,33	3,71

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	56 137	74 307	70 977	64 090	71 750
Volumes comptabilisés (E)	45 008	63 293	58 523	56 943	57 619
Volumes consommés autorisés (H)	45 189	63 876	59 106	57 509	58 258
Pertes en réseau (D-H) = (J)	10 948	10 431	11 871	6 581	13 482
Volumes non comptés (D-E) = (K)	11 129	11 014	12 454	7 147	14 131
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	9,346	9,312	9,206	10,487	10,293
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	4,26	3,07	3,53	1,71	3,59
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	4,33	3,24	3,71	1,86	3,76

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	97 365	123 148	128 245	134 678	147 391
Volumes comptabilisés (E)	73 742	98 902	95 945	101 569	110 018
Volumes consommés autorisés (H)	81 197	101 700	103 435	106 049	116 654
Pertes en réseau (D-H) = (J)	16 168	21 448	24 810	28 629	30 737
Volumes non comptés (D-E) = (K)	23 623	24 246	32 300	33 109	37 373
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	17,809	16,959	17,666	17,188	17,334
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,30	3,46	3,85	4,55	4,86
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	4,82	3,92	5,01	5,26	5,91

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
SAINT-APOLLINAIRE	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	388 080	542 833	535 224	496 162	503 612
Volumes comptabilisés (E)	322 327	458 192	451 595	420 982	421 734
Volumes consommés autorisés (H)	323 412	460 034	453 437	426 906	427 626
Pertes en réseau (D-H) = (J)	64 668	82 799	81 787	69 256	75 986
Volumes non comptés (D-E) = (K)	65 753	84 641	83 629	75 180	81 878
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	49,908	50,616	50,591	46,657	45,015
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	4,71	4,48	4,43	4,06	4,62
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	4,79	4,58	4,53	4,40	4,98

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
TALANT	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes mis en distribution (D)	478 494	658 888	635 750	765 530	723 282
Volumes comptabilisés (E)	399 856	555 542	534 685	543 357	554 098
Volumes consommés autorisés (H)	406 241	562 105	541 248	549 920	569 895
Pertes en réseau (D-H) = (J)	72 253	96 783	94 502	215 610	153 387
Volumes non comptés (D-E) = (K)	78 638	103 346	101 065	222 173	169 184
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	51,267	50,728	50,199	50,547	50,056
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	5,12	5,23	5,16	11,65	8,40
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)) (indicateur P105.3)	5,58	5,58	5,52	12,01	9,26

14. Calcul rendement de réseau par commune (sur 365j) - SISPEA

Rendement de réseau - Bilan par commune - Indicateur SISPEA (indicateur P104.3)					
Commune	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025
Commune de Ahuy	79,86	86,38	81,91	75,26	81,75
Commune de Corcelles-les-Monts	78,75	76,04	89,88	77,45	77,01
Commune de Daix	90,42	90,23	89,45	84,08	94,74
Commune de Dijon	83,51	83,65	82,75	84,05	85,00
Commune de Flavignerot	89,24	87,30	86,78	80,99	85,14
Commune de Fontaine-les-Dijon	80,51	83,96	85,09	87,70	88,90
Commune de Hauteville-les-Dijon	84,64	85,90	83,29	89,77	81,61
Commune de Plombières-les-Dijon	83,39	82,58	80,65	78,74	79,15
Commune de Saint Apollinaire	83,34	84,75	84,72	86,04	84,91
Commune de Talant	85,05	85,31	85,14	72,04	79,82

Rendement de réseau (%)- Indicateur SISPEA					
AHUY	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	83 065	119 873	112 001	114 076	111 085
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
Dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
Dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	104 014	138 768	136 734	151 584	135 886
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	79,86	86,38	81,91	75,26	81,75

Rendement de réseau (%)- Indicateur SISPEA					
CORCELLES-LES-MONTS	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	25 200	30 703	29 849	28 183	30 637
Volumes eau potable exportés (C)	9 610	11 348	11 478	10 981	10 388
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	44 200	43 951	37 208	28 902	33 874
Dont volumes eau brute prélevés (A')	44 200	43 951	37 208	28 902	33 874
Dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	0	11 348	8 770	21 666	19 395
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	78,75	76,04	89,88	77,45	77,01

Rendement de réseau (%)- Indicateur SISPEA					
DAIX	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	65 027	83 909	77 009	74 434	81 640
Volumes eau potable exportés (C)	71 282	74 328	71 026	64 341	73 307
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	150 755	175 373	165 496	165 060	163 547
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	90,42	90,23	89,85	84,08	94,74

Rendement de réseau (%)- Indicateur SISPEA					
DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	6 966 428	9 543 460	9 061 145	9 131 833	9 246 664
Volumes eau potable exportés (C)	3 778 419	5 065 055	5 413 140	5 250 115	5 671 935
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	12 866 237	17 464 564	17 200 688	17 111 155	17 551 344
dont volumes eau brute prélevés (A')	13 191 957	18 151 644	17 510 836	17 690 362	18 337 046
dont volumes de service production (A'')	325 720	226 890	310 148	579 207	785 702
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	83,51	83,65	82,75	84,05	85,00

Rendement de réseau (%) - Indicateur SISPEA					
FLAVIGNEROT	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	8 568	9 907	9 961	8 893	8 844
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	9 601	11 348	11 478	10 981	10 388
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	89,24	87,30	86,78	80,99	85,14

Rendement de réseau (%) - Indicateur SISPEA					
FONTAINE-LÈS-DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	358 806	475 904	480 005	479 589	457 495
Volumes eau potable exportés (C)	27 659	40 942	44 160	48 499	43 096
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
Dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
Dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	480 035	615 604	615 994	602 163	563 612
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	80,51	83,96	85,09	87,70	88,90

Rendement de réseau (%) - Indicateur SISPEA					
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	45 189	63 876	59 106	57 509	58 268
Volumes eau potable exportés (C)	15 145	21	49	251	1 557
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	71 282	74 328	71 026	64 341	73 307
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	84,64	85,97	83,29	89,77	81,61

Rendement de réseau (%) - Indicateur SISPEA					
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	81 197	101 700	103 435	106 049	116 654
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	92 455	123 148	128 245	129 171	110 515
Dont volumes eau brute prélevés (A')	92 455	129 202	128 245	129 171	110 515
Dont volumes de service production (A'')	0	6 054	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	4 910	0	0	5 507	36 876
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	83,39	82,58	80,65	78,74	79,15

Rendement de réseau (%) - Indicateur SISPEA					
SAINT-APOLLINAIRE	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	323 412	460 034	453 437	426 906	427 626
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
Dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
Dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	388 080	542 833	535 224	496 162	503 612
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	83,34	84,75	84,72	86,04	84,91

Rendement de réseau (%) - Indicateur SISPEA					
TALANT	2021 T2 T3 T4	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	406 241	562 105	541 248	549 920	569 895
Volumes eau potable exportés (C)	4 910	77	1	5 507	36 882
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0
Dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0
Dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	483404	658 965	635 751	771 037	760 164
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (indicateur P104.3)	85,05	85,31	85,14	72,04	79,82

15. Rendement de réseau contractuel télérelevé (article 48.1)

Rendement contractuel télérelèves		
Commune	2024	2025
Commune de Ahuy	75,3	80,3
Commune de Corcelles-les-Monts	78,7	77,5
Commune de Daix	84,1	93,3
Commune de Dijon	84,1	85,4
Commune de Flavignerot	81	87,9
Commune de Fontaine-les-Dijon	87,7	90,6
Commune de Hauteville-les-Dijon	89,8	84,1
Commune de Plombières-les-Dijon	78,7	77,5
Commune de Saint Apollinaire	86	87,6
Commune de Talant	72	80,9
Contrat Odivea	81,5	83,5

16. Détail de la performance rendement par commun- SISPEA

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
AHUY	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	119 873	112 001	114 076	111 085
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	16,965	16,973	14,536	13,329
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	19,40	18,08	21,44	22,93
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	83	83	84	84
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	73,90	73,62	74,29	74,57
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3))	86,38	81,91	75,26	81,75

M : Période d'extraction des données (jours)

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
CORCELLES-LES-MONTS	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	30 703	29 849	28 183	30 637
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	16,017	15,769	16,725	16,867
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	7,19	7,18	6,40	6,66
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	81	82	83	83
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	71,40	71,43	71,28	71,33
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	76,13	89,88	77,45	77,01

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
DAIX	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	83 909	77 009	74 434	81 640
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	15,152	15,331	15,425	15,381
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	28,61	26,45	24,58	27,60
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	87	87	88	89
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	75,70	75,29	74,92	75,52
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	90,23	89,45	84,08	97,74

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
DIJON	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	9 543 460	9 061 145	9 131 833	9 246 664
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	528,106	528,106	537,029	542,597
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	75,80	73,85	73,17	75,33
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	86	86	88	88
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	85,10	84,77	84,63	85,07
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A' - A''+B)$	83,65	82,75	84,05	85,00

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
FLAVIGNEROT	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	9 907	9 961	8 893	8 844
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	5,441	5,439	5,601	5,427
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	4,99	5,02	4,34	4,46
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	82	82	83	84
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	71,00	71,00	70,87	70,89
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A' - A''+B)$ (indicateur P104.3)	87,30	86,78	80,99	85,14

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
FONTAINE-LÈS-DIJON	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	475 904	480 005	479 589	457 495
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	53,180	53,179	49,753	49,408
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	26,63	27,00	29,00	27,76
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	83	83	84	84
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	75,33	75,40	75,80	75,55
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A' - A''+B)$ (indicateur P104.3)	83,96	85,09	87,70	88,90

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	63 876,00	59 106	57 509	58 268
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	9,312	9,206	10,487	10,293
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	18,80	17,60	15,04	15,92
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	88	88	88	89
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	73,76	73,53	73,01	73,18
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	85,97	82,29	89,77	81,61

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	101 700	103 435	106 049	116 654
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	16,959	17,666	17,188	17,334
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	16,43	16,04	16,86	18,44
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	87	87	88	89
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	73,29	73,21	73,37	73,69
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	82,58	80,65	78,74	79,15

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
SAINT-APOLLINAIRE	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	460 034	453 437	426 906	427 626
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	50,616	50,591	46,657	45,05
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	24,90	24,56	25,00	26,03
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	89	89	89	90
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	74,98	74,91	75,00	75,21
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	84,75	84,72	86,04	84,91

Performance rendement de réseau - Indicateur SISPEA				
TALANT	2022	2023	2024	2025
Volumes consommés autorisés (H)	562 105	541 248	549 920	569 895
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	50,728	50,199	50,547	50,056
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	30,36	29,54	30,02	33,21
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	80	81	82	83
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	76,07	75,91	76,00	76,64
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	85,31	85,14	72,04	79,82

17. Détail des consommations électriques

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)						
Commune	Site	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
AHUY	CPT_SECTO Dijon Suzon à Ahuy Place du 19 mars 1962 vers Station	126	131	126	136	7,9%
AHUY	POMPAGE_d'Ahuy	30 751	33 403	38 224	30 782	- 19,5%
AHUY	VANNE électrique route d'Ahuy - chem. Près Potets Casino Fontaine	89	86	32	1	- 96,9%
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	522	1 035	1 049	1 080	3,0%
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	0	15	312	618	98,1%
CORCELLES-LES-MONTS	Vanne Elec. - Corcelles-les-Monts - 1 route de Dijon Les Hautes Plates	5 005	5 110	7 542	7 296	- 3,3%
DAIX	RESERVOIR POMPAGE_du Relais d'Hauteville	59 764	56 713	56 350	55 482	- 1,5%
DIJON	Accueil client ODIVEA	3 955	4 126	4 186	3 275	- 21,8%
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	1 583 455	1 445 186	1 416 349	1 703 204	20,3%
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	289 476	273 535	281 551	296 819	5,4%
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	359 861	306 836	322 002	334 821	4,0%
DIJON	RESERVOIR_de Chatenay	7 226	3 899	2 579	3 149	22,1%
DIJON	RESERVOIR_de la Motte Giron	867	561	495	541	9,3%
DIJON	SURPRESSEUR_de Corcelles les Monts - DIJON	7 825	9 672	15 056	12 922	- 14,2%
DIJON	SURPRESSEUR_de la Cras	3 922	1 385	721	4 969	589,2%
DIJON	VANNE électrique rue A. Fremiet - rue Marceau	0	0	0	0	0,0%
DIJON	VANNE électrique rue Châteaubriand - Bd Pascal	480	414	417	285	- 31,7%
DIJON	VANNE électrique rue des Marmuzots - bd de l'Ouest	108	120	116	- 300	- 358,6%
DIJON	VANNE électrique rue des Marmuzots - rue P. Thenard	132	125	120	122	1,7%
DIJON	VANNE_manuelle Rond-Point de la Nation	0	0	0	0	0,0%
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	1 053	1 379	1 245	1 503	20,7%
FLAVIGNEROT	SURPRESSEUR_des Carmélites	1 363	966	830	1 169	40,8%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	STATION D'ALERTE_de Morcuell	10 438	10 651	10 840	12 203	12,6%
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_de Daix Charmes d'Aran	160	139	136	130	- 4,4%
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Allobroges	63 400	68 127	66 167	62 773	- 5,1%
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	52 010	78 265	74 815	61 353	- 18,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Charmes d'Aran	29 606	27 449	25 812	26 725	3,5%
FONTAINE-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR_des Champs d'Alloux	7 626	8 789	11 943	9 986	- 16,4%

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)						
Commune	Site	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	RESERVOIR POMPAGE_d'Hauteville	1 298	1 363	1 086	984	- 9,4%
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR LOTISSEMENT CLOS DU FORT	0	0	0	252	0,0%
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône	5 560	3 976	2 737	1 971	- 28,0%
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	249	226	210	230	9,5%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG Dijon à Messigny (Blanche)	171	209	211	183	- 13,3%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	14 548	13 619	16 697	15 132	- 9,4%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	6 540	6 643	6 176	7 089	14,8%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	51 369	48 846	52 727	38 753	- 26,5%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR-de sécurisation de la Flamme	881	822	1 121	1 938	72,9%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	3 291 205	4 126 542	2 788 036	3 428 699	23,0%
SAINT-APOLLINAIRE	RESERVOIR_de la Rocade	269	227	238	214	- 10,1%
SAINT-APOLLINAIRE	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	36 766	24 415	25 699	27 784	8,1%
TALANT	POMPAGE_de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)	51 264	46 974	45 157	53 949	19,5%
TALANT	POMPAGE_de Valton (Hors-service sauf sécurisation PLOMBIERE))	319	302	318	166	- 47,8%
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	362 625	358 068	402 150	418 441	4,1%
TALANT	RESERVOIR_de Chaumont Talant haut service	398	146	319	716	124,5%
TALANT	RESERVOIR_de Victor Hugo	411	449	448	610	36,2%
TALANT	RESERVOIR_des Glacis Talant bas-service	365	214	221	198	- 10,4%
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	1 799	1 371	1 505	1 336	- 11,2%
VAL-SUZON	SOURCE_du Chat	265	214	233	206	- 11,6%
VELARS-SUR-OUCHÉ	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	65 416	65 171	55 491	58 360	5,2%
Total		6 410 938	7 037 914	5 739 795	6 688 255	16,5%

18. Détail des réactifs

La consommation du chlore							
Commune	Site	Réactifs	2021	2022	2023	2024	2025
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_VALMY HAUT	Chlore (kg)	392	392	343	588	490
DIJON	POMPAGE_DE CHEVRE-MORTE	Chlore (kg)	1470	1519	1372	1176	1353
	RESERVOIR POMPAGE_DES MARCS-D'OR	Chlore (kg)	245	245	245	147	196
	RESERVOIR POMPAGE_VALMY BAS	Chlore (kg)	588	343	392	392	490
	USINE_HENRI NAVIER (UF MORCUEIL)	Chlore (kg)	1568	1 323	1 323	1568	1617
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_DE DAIX CHARMES D'ARAN	Chlore (kg)	0	30	0	49	30
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_DU SUZON	Chlore (kg)	6321	5 145	4998	5586	5243
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_PLOMBIERES RUE DE VELARS (PRE AUX BOEUFS)	Chlore (kg)	147	98	98	98	79
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_DE PONCEY	Chlore (kg)	2695	3 381	5096	3038	4116
SAINT-APOLLINAIRE	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	Chlore (kg)	60	0	0	30	60
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_MARMUZOTS	Chlore (kg)	196	196	147	198	343
VELARS-SUR-OUCHE	POMPAGE_DE CORCELLES (CRUCIFIX)	Chlore (kg)	79	79	30	30	30
Total			13 761	12 751	14 044	12 900	14 047

La consommation des autres réactifs							
Commune	Site	Réactifs	2021	2022	2023	2024	2025
DIJON	USINE Henri Navier (UF Morcueil)	Acide sulfurique (L)	40	0	0	36	0
	USINE Henri Navier (UF Morcueil)	Bisulfite de sodium (L)	530	360	710	625	784
	USINE Henri Navier (UF Morcueil)	Javel (hypochlorite de soude) (L)	1150	900	1 115	1 120	1142
	USINE Henri Navier (UF Morcueil)	Soude (L)	200	0	0	0	0

La régénération du charbon actif							
Commune	Site	Réactifs	2021	2022	2023	2024	2025
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE de Poncey	Charbon actif en grain (m³)	160	160	480	0	160

19. Détail des contrôles réglementaires effectués

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	Equipement électrique	Armoire enregistrement vidéo	18/02/2025
	RESERVOIR_Valmy Haut	Equipement électrique	armoire électrique éclairage	18/02/2025
	RESERVOIR_Valmy Haut	Equipement électrique	armoire électrique AE.125	18/02/2025
	RESERVOIR_Valmy Haut	Moyen de levage	rail de levage local réservoir PL.006	14/05/2025
CORCELLES-LES-MONTS	Vanne Elec. - Corcelles-les-Monts - 1 route de Dijon Les Hautes Plates	Equipement électrique	Armoire électrique	05/08/2025
DAIX	RESERVOIR POMPAGE_du Relais d'Hauteville	Equipement électrique	armoire électrique AE.067	12/02/2025
DIJON	Accueil client ODIVEA	Extincteur	Extincteur	17/06/2025
	Bureaux de Chèvre Morte	Detection incendie	Trappe de désenfumage 1	27/06/2025
	Bureaux de Chèvre Morte	Extincteur	Extincteurs (97)	26/06/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°11AE.040	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°12 AE.041	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°2 AE.031	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°3 AE.032	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°4 AE.033	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°5 AE.034	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°6 AE.035	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°7 AE.036	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°8 AE.037	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°1AE.030	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	coffret électrique forage n°1	19/02/2025
	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	coffret électrique forage n°2	19/02/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Detecteur	détecteur fuite chlore local soude	27/05/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local stockage bouteilles chlore)	27/05/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Detecteur	détecteur fuite chlore local chloration	27/05/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Detecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local chloration	27/05/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Detecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local soude	27/05/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Detecteur	détecteur fuite chlore local soude	04/09/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local stockage bouteilles chlore)	04/09/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	détecteur fuite chlore local chloration	04/09/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local chloration	04/09/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local soude	04/09/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	détecteur fuite chlore local soude	10/12/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local stockage bouteilles chlore)	10/12/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	détecteur fuite chlore local chloration	10/12/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local chloration	10/12/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local soude	10/12/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	détecteur fuite chlore local soude	12/03/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local stockage bouteilles chlore)	12/03/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	détecteur fuite chlore local chloration	12/03/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local chloration	12/03/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Détecteur	transmetteur détecteur fuite chlore local soude	12/03/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Extincteur	extincteur n°14 local HT	09/09/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage PL.03	18/09/2025
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage PL.03	21/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Détecteur	détecteur fuite chlore	04/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Détecteur	centrale détection fuites de chlore	04/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Détecteur	détecteur fuite chlore	06/03/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Détecteur	centrale détection fuites de chlore	06/03/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Equipement électrique	armoie électrique pompage Chatenay AE 048	20/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Extincteur	extincteurs (4)	18/06/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Moyen de levage	rail levage local réservoir PL.24	20/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage Chatenay PL.01	20/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage Motte Giron PL.22	20/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Chloration Valmy Haut	03/03/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Bouteille Valmy Haut	03/03/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Chloration Valmy Bas	03/03/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Bouteille Valmy Bas	03/03/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Chloration Valmy Haut	03/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Bouteille Valmy Haut	03/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Chloration Valmy Bas	03/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Détecteur	Détecteur Gaz CL2 Local Bouteille Valmy Bas	03/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Equipement électrique	armoire électrique BT distribution 800 - AE136	20/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Equipement électrique	armoire électrique BT pompage - AE124	20/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Equipement électrique	armoire éclairage	20/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Extincteur	extincteurs (5)	17/06/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	rail de levage local pompage Valmy Haut PL.18 bis	21/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	rail levage PL.06 débitmètre arrivée 800 Poncey	21/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	rail de levage local pompage Valmy Haut PL.18	21/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	point de levage galerie Sud PL.66	21/05/2025
	RESERVOIR_de Chatenay	Equipement électrique	armoire électrique AE043	19/02/2025
	RESERVOIR_de Chatenay	Extincteur	Extincteur (2)	17/06/2025
	RESERVOIR_de Chatenay	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local réservoir PL.26	20/05/2025
	RESERVOIR_de la Motte Giron	Extincteur	extincteur n°8 local réservoir vieux	17/06/2025
	RESERVOIR_de la Motte Giron	Extincteur	extincteur n°7 local réservoir neuf	17/06/2025
	RESERVOIR_de la Motte Giron	Moyen de levage	rail levage réservoir neuf PL.17	15/05/2025
	SURPRESSEUR_de Corcelles les Monts - DIJON	Equipement électrique	Armoire électrique	18/02/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite chlore	27/05/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur de fuite de chlore (3)	27/05/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite de chlore	27/05/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite chlore	04/09/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur de fuite de chlore (3)	04/09/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite de chlore	04/09/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite chlore	10/12/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur de fuite de chlore (3)	10/12/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite de chlore	10/12/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcuëil)	Détecteur	Détecteur fuite chlore	12/03/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DIJON	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	Détecteur	Détecteur de fuite de chlore (3)	12/03/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	Détecteur	Détecteur fuite de chlore	12/03/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	Extincteur	Extincteurs (11)	18/06/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	Moyen de levage	Monorail	21/05/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	Moyen de levage	Monorail	21/05/2025
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	Moyen de levage	Palan à chaîne	21/05/2025
	VANNE électrique rue A. Fremiet - rue Marceau	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.132	18/02/2025
	VANNE électrique 500mm - boulevard Pascal	Equipement électrique	Armoire électrique	18/02/2025
	VANNE électrique impasse chanoine bardy	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.128	18/02/2025
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	Equipement électrique	armoie électrique filtre doucet	17/02/2025
	CAPTAGE_de Flammerans	Equipement électrique	armoie électrique pompes radeau AE.003	17/02/2025
	CAPTAGE_de Flammerans	Equipement électrique	armoie électrique refoulement usine AE.002	17/02/2025
	CAPTAGE_de Flammerans	Extincteur	Extincteurs (3)	17/06/2025
	CAPTAGE_de Flammerans	Moyen de levage	potence pompes radeau	19/05/2025
	CAPTAGE_de Flammerans	Moyen de levage	rail mobile levage local refoulement usine PL.09	19/05/2025
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	Equipement électrique	Armoire enregistrement vidéo	11/02/2025
	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	Equipement électrique	armoie électrique AE.058	11/02/2025
	SURPRESSEUR_des Carmélites	Equipement électrique	Armoire enregistrement vidéo	11/02/2025
	SURPRESSEUR_des Carmélites	Equipement électrique	armoie électrique AE.114	11/02/2025
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	STATION D'ALERTE_de Morcueil	Equipement électrique	armoie électrique AE.097	11/02/2025
	STATION D'ALERTE_de Morcueil	Extincteur	extincteurs (2)	17/06/2025
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_de Daix Charmes d'Aran	Equipement électrique	armoie électrique AE.068	12/02/2025
	POMPAGE_de Daix Charmes d'Aran	Extincteur	extincteur (1)	09/09/2025
	POMPAGE_des Allobroges	Equipement électrique	armoie électrique AE.054	12/02/2025
	POMPAGE_des Allobroges	Extincteur	extincteurs (2)	09/09/2025
	POMPAGE_Mont-Léger	Equipement électrique	Armoire électrique AE.106	12/02/2025
	POMPAGE_Mont-Léger	Extincteur	extincteurs (3)	09/09/2025
	POMPAGE_Mont-Léger	Moyen de levage	rail levage local pompage PL.04	14/05/2025
	RESERVOIR_Charmes d'Aran	Equipement électrique	Armoire enregistrement vidéo	12/02/2025
	RESERVOIR_Charmes d'Aran	Equipement électrique	armoie électrique AE.282	12/02/2025
	SURPRESSEUR_des Champs d'Alloux	Equipement électrique	armoie électrique AE.115	12/02/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
FONTAINE-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR_des Champs d'Alloux	Extincteur	extincteur (1)	09/09/2025
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône	Equipement électrique	armoire électrique BT	17/02/2025
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	Equipement électrique	armoire électrique BT AE.127	10/02/2025
MAGNY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille(C1)	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2	02/09/2025
	CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille(C1)	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2	03/03/2025
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (stock bouteilles)	27/05/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local chloration)	27/05/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite de chlore local analyseur	27/05/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite chlore	27/05/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (stock bouteilles)	03/03/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local chloration)	03/03/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite de chlore local analyseur	03/03/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite chlore	03/03/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (stock bouteilles)	03/09/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local chloration)	03/09/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite de chlore local analyseur	03/09/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite chlore	03/09/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (stock bouteilles)	10/12/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	Détecteur de gaz Cl2 (local chloration)	10/12/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite de chlore local analyseur	10/12/2025
	SOURCES_du Suzon	Detecteur	détecteur fuite chlore	10/12/2025
	SOURCES_du Suzon	Equipement électrique	armoire électrique AE.050	11/03/2025
	SOURCES_du Suzon	Extincteur	extincteurs (6)	17/06/2025
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	Equipement électrique	armoire électrique AE.078	13/02/2025
	RESERVOIR_cité de la Flamme	Equipement électrique	Armoire électrique	13/02/2025
	RESERVOIR_cité de la Flamme	Equipement électrique	Armoire enregistrement vidéo	13/02/2025
	RESERVOIR_des Vaux Bruns	Equipement électrique	Armoire électrique	13/02/2025
	RESERVOIR_des Vaux Bruns	Equipement électrique	Armoire enregistrement vidéo	13/02/2025
	SURPRESSEUR-de sécurisation de la Flamme	Equipement sous pression (épreuve)	Ballon anti-bélier	18/02/2025
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Extincteur	extincteurs (4)	17/06/2025
	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage avec palan local filtre doucet PL.14	19/05/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage local pompage exhaure 3 PL.15	19/05/2025
	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage local pompage exhaure 3 PL.16	19/05/2025
	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	point de levage filtre doucet n°2 PL.28	19/05/2025
	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	point de levage filtre doucet n°1 PL.29	19/05/2025
	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage transformateur HT alimentation rive droite PL.27	19/05/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°47 local pompage Poncey 2	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°37 local HT Poncey 1	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°36 local HT Poncey 1	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°35 local pompage Poncey 1	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°34 local pompage Poncey 1	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°39 local pompage Poncey 1	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°41 local pompage Poncey 2	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°43 local pompage Poncey 2	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°40 local pompage Poncey 1	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°42 local pompage Poncey 2	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°45 local pompage Poncey 2	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Extincteur	extincteur n°44 local pompage Poncey 2	26/08/2025
	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	Chariot de manutention	19/05/2025
	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	Pont roulant	19/05/2025
	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	Palan électrique	19/05/2025
	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile pompes poncey 1 PL.07	19/05/2025
	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile stockage poncey 1 PL.12	19/05/2025
	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage mobile pompes poncey 2 PL.13	19/05/2025
	POSTE HT-ANTIBELIER_à Poncey	Equipelement sous pression (inspection)	Ballon anti-bélier refoulement usine Poncey 6000L	25/02/2025
	POSTE HT-ANTIBELIER_à Poncey	Extincteur	extincteurs (5)	17/06/2025
	USINE_de Poncey	Detecteur	Détecteur Gaz CL2 local Bouteille	27/05/2025
	USINE_de Poncey	Detecteur	Détecteur Gaz CL2 local Bouteille	02/09/2025
	USINE_de Poncey	Detecteur	Détecteur Gaz CL2 local Bouteille	03/03/2025
	USINE_de Poncey	Detecteur	Détecteur Gaz CL2 local Bouteille	11/12/2025
	USINE_de Poncey	Equipelement électrique	armoie pilotage anti bélier	11/03/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique BT - TBTB pompage filtres AE.118	11/03/2025
	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique BT - TBTA pompage AE.119	11/03/2025
	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique BT - réactifs AE.120	11/03/2025
	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique BT - TBTC traitement des boues AE.121	11/03/2025
	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique BT - TBTE compresseur AE.122	11/03/2025
	USINE_de Poncey	Equipement sous pression (inspection)	ballon air comprimé local surpresseur 500L	25/02/2025
	USINE_de Poncey	Extincteur	extincteurs (62)	26/08/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail de lavage local filtres à sable (pas en service)	19/05/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	palan électrique 01T01 rail mobile galerie des pompes	19/05/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail mobile avec chariot galerie des pompes PL.11	19/05/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile surpresseurs air PL.08	19/05/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobil local centrifugeuse PL.10	19/05/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	crochet de levage pompe n°01P04A - PL64	19/05/2025
	USINE_de Poncey	Moyen de levage	crochet de levage pompe n°01P04B - PL65	19/05/2025
SAINT-APOLLINAIRE	RESERVOIR_de la Rocade	Equipement électrique	armoire électrique AE280	13/02/2025
	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	Equipement électrique	armoire électrique AE.286	13/02/2025
	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	Extincteur	extincteur n°72 local pompage	17/06/2025
	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	Extincteur	extincteur n°73 local pompage	17/06/2025
	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile et palan local pompage PL.51	20/05/2025
TALANT	POMPAGE_de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)	Equipement électrique	armoire électrique AE.261	17/02/2025
	POMPAGE_de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)	Extincteur	extincteur (1)	17/06/2025
	POMPAGE_de Valton (Hors-service sauf sécurisation PLOMBIERE))	Extincteur	extincteur n°26 local pompage	17/06/2025
	POMPAGE_de Valton (Hors-service sauf sécurisation PLOMBIERE))	Extincteur	extincteur n°27 local HT	17/06/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Détecteur	détecteur fuite chlore armoire bouteille chlore	04/09/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Détecteur	détecteur fuite chlore armoire bouteille chlore	12/03/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement électrique	armoire électrique pompage Chaumont AE.103	17/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement électrique	armoire électrique pompage clomiers AE.105	17/02/2025

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement électrique	armoire électrique logements fonction marmuzots AE.104	17/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement sous pression (inspection)	Ballon anti-bélier pompage Chaumont AA.48 1000L	27/02/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Extincteur	extincteurs (6)	17/06/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	rail de levage pompage Victor Hugo PL.02	14/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	palan rail de levage pompage Victor Hugo PL.02	14/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	rail de levage pompage Chaumont PL.23	14/05/2025
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	palan rail de levage pompage Chaumont PL.23	14/05/2025
	RESERVOIR_de Chaumont Talant haut service	Equipement électrique	armoire électrique AE.057	18/02/2025
	RESERVOIR_de Chaumont Talant haut service	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile PL.36	14/05/2025
	RESERVOIR_de Victor Hugo	Equipement électrique	armoire électrique AE.138	13/02/2025
	RESERVOIR_de Victor Hugo	Extincteur	Extincteur (2)	09/09/2025
	RESERVOIR_des Glacis Talant bas-service	Equipement électrique	armoire électrique AE.065	13/02/2025
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	Equipement électrique	armoire électrique AE.290	11/03/2025
VELARS-SUR-OUCHÉ	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	Equipement électrique	armoire électrique AE.074	11/02/2025

20. Détail des nettoyages des réservoirs

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
AHUY	Bâche Station de reprise d'Ahuy	12/02/2025
	Cuve Réservoir des Jossets d'Ahuy	04/03/2025
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Cuve gauche Réservoir de Valmy Haut	30/01/2025
	Cuve droite Réservoir de Valmy Haut	07/02/2025
CORCELLES-LES-MONTS	Cuve Réservoir de Corcelles les Monts	26/03/2025
DAIX	Cuve droite Réservoir du Relais d'Hauteville à Daix	11/04/2025
	Cuve gauche Réservoir du Relais d'Hauteville à Daix	11/04/2025
	Cuve Réservoir de Daix	04/02/2025
DIJON	Cuve gauche Réservoir Chatenay	06/02/2025
	Cuve droite Réservoir Chatenay	10/02/2025
	Cuve gauche Réservoir de la Motte giron	14/02/2025
	Cuve droite Réservoir de la Motte giron	14/02/2025
	Cuve neuve Réservoir de la Motte giron	17/02/2025
	Cuve Nord-Est Réservoir de Valmy Bas	02/03/2025
	Cuve Nord-Ouest Réservoir de Valmy Bas	27/01/2025
	Cuve Sud-Ouest Réservoir de Valmy Bas	11/02/2025
	Cuve Sud-Est Réservoir Pompage Valmy Bas	18/02/2025
	Piscine Sud Réservoir de Valmy Bas	18/02/2025
	Piscine Nord Réservoir de Valmy Bas	29/01/2025
	Cuve gauche Réservoir des Marcs -d'Or	31/01/2025
	Cuve droite Réservoir des Marcs -d'Or	28/01/2025
	Cuve neuve Réservoir des Marcs -d'Or	02/04/2025
	Bâche eau traitée – Usine Henri Navier	14/08/2025
FLAVIGNEROT	Bâche surpresseur des carmélites (la Rente Neuve)	21/03/2025
	Cuve Réservoir et surpresseur de Flavignerot	04/04/2025
FONTAINE-LÈS-DIJON	Cuve droite Charmes d'Aran	05/02/2025
	Cuve gauche Charmes d'Aran	29/01/2025
	Cuve gauche Réservoir des Champs d'Alloux	27/02/2025

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
FONTAINE-LÈS-DIJON	Cuve droite Réservoir des Champs d'Alloux	27/02/2025
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Cuve du Réservoir et pompage d'Hauteville	27/03/2025
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Cuve périphérique Réservoir des Vaux Bruns	24/03/2025
	Bâche Station des Vaux Bruns Plombières	13/02/2025
	Cuve centrale Réservoir des Vaux Bruns	24/03/2025
	Cuve droite Réservoir Cité de la Flamme	29/07/2025
	Cuve gauche Réservoir Cité de la Flamme	04/08/2025
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Bâche eau traitée Usine de Poncey	10/04/2025
SAINT-APOLLINAIRE	Cuve Réservoir et surpresseur de La Fleuriée	25/03/2025
	Cuve Réservoir de la Rocade	28/03/2025
TALANT	Cuve droite Réservoir de Chaumont Talant haut service	28/02/2025
	Cuve gauche Réservoir de Chaumont Talant haut service	25/02/2025
	Cuve Réservoir des Glacis Talant bas-service	13/03/2025
	Cuve droite Réservoir de Victor Hugo	03/03/2025
	Cuve gauche Réservoir de Victor Hugo	03/03/2025
	Cuve neuve Réservoir de Victor Hugo	06/03/2025
	Bâche piscine Réservoir des Marmuzots	21/03/2025
	Cuve des Clomiers Réservoir des Marmuzots	26/02/2025
	Cuve Ouest Réservoir des Marmuzots	03/04/2025
	Cuve Est Réservoir des Marmuzots	10/03/2025

21. Détail des autres interventions sur les installations

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
AHUY	POMPAGE_d'Ahuy	72	2	1	75
	RESERVOIR_des Jossets d'Ahuy	61	1	6	68
	VANNE électrique route d'Ahuy - chem. Près Potets Casino Fontaine	4	0	0	4
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon au Synd. de Clénay (Norges)	2	0	0	2
	CPT_VEG Dijon au Synd. Ruffey (route de Bellefond)	2	0	0	2
	RESERVOIR_Valmy Haut	55	16	2	73
BRESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Bressey	13	0	0	13
CESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Fauverney Cessey(C0)	2	0	0	2
	CPT_VEG Dijon 800 Genlis	2	0	0	2
CHENÔVE	CPT_VEG Dijon à Chenôve Jean-Jaures (Gaulois)	2	0	1	3
	VEG Dijon Sud Dijonnais - Voisenet	1	0	0	1
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	CPT_VEG Dijon 800 Chevigny Abbayotte (secours)	3	0	0	3
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	22	0	1	23
	Vanne Elec. - Corcelles-les-Monts - 1 route de Dijon Les Hautes Plats	2	1	3	6
COUTERNON	CPT_VEG Dijon 1000 Chevigny Couternon (secours)	2	0	0	2
DAIX	RESERVOIR POMPAGE_du Relais d'Hauteville	76	3	5	84
	RESERVOIR_de Daix	31	1	0	32
DIJON	Accueil client ODIVEA	0	1	0	1
	BARRAGE_de l'Ouche	3	1	0	4
	Bureaux de Chèvre Morte	16	50	2	68
	CAPTAGE_des Gorgets	74	13	29	116
	CPT_SECTO Av Jean-Baptiste Greuze (Dijon)	1	0	0	1
	CPT_SECTO Avenue de l'Ouche (Dijon)	1	0	1	2
	CPT_VEG Dijon à Chenôve (St Vincent de Paul)	2	0	0	2
	CPT_VEG Dijon à Longvic (rue de Longvic)	2	0	0	2
	Local chlore eauvitale	5	0	0	5

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
DIJON	PI 177 - Dijon - 22 rue Léon Mauris	1	0	0	1
	PI 683 - Dijon - 3 impasse Pierre Lanvin	1	0	0	1
	PI 925 - Dijon - 92 rue des Péjoces	1	0	0	1
	PI 974 - Dijon - 2 av. des Grands Ducs d'Occident (entrée parking)	1	0	0	1
	PI 976 - Dijon - 2 av. des Grands Ducs d'Occident (côté foire)	1	0	0	1
	POMPAGE_de Chèvre-Morte	87	42	8	137
	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	179	21	24	224
	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	240	85	15	340
	RESERVOIR_de Chatenay	41	10	1	52
	RESERVOIR_de la Motte Giron	57	11	3	71
	RESERVOIR_de Montmuzard (eau verte)	24	1	0	25
	SURPRESSEUR_de Corcelles les Monts - DIJON	25	1	1	27
	SURPRESSEUR_de la Cras	29	0	5	34
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	658	82	20	760
	Vanne Elec. - Dijon - 37 rue de la Combe à la Serpent	1	0	0	1
	Vanne Elec. - Dijon - Champ de Foire 17 av. Gal Delaborde	1	0	0	1
	VANNE électrique rue A. Fremiet - rue Marceau	4	1	1	6
	VANNE électrique rue Châteaubriand - Bd Pascal	2	0	0	2
	VANNE électrique rue des Marmuzots - bd de l'Ouest	5	0	0	5
	VANNE électrique rue des Marmuzots - rue P. Thenard	2	0	0	2
	VANNE électrique 500mm - boulevard Pascal	1	1	0	2
	VANNE électrique impasse chanoine bardy	6	1	0	7
	VANNE électrique sortie réservoir de Valmy	2	0	0	2
ÉTAULES	SOURCE_du Rosoir	1	0	0	1
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	102	7	9	118
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	45	10	2	57
	SURPRESSEUR_des Carmélites	36	2	0	38
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	SOURCE_de Morcueil	26	1	0	27
	STATION D'ALERTE_de Morcueil	31	38	1	70
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Dijon à Daix Charme d'Aran	2	0	0	2

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges Bellesoeur	2	0	0	2
	CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon Saverney	1	0	0	1
	CPT_SECTO Fontaine Rue de Pouilly	-	0	2	2
	CPT_SECTO Fontaine Rue des Champs d'Alloux	1	0	0	1
	POMPAGE_de Daix Charmes d'Aran	58	19	4	81
	POMPAGE_des Allobroges	64	9	1	74
	POMPAGE_Mont-Léger	67	12	8	87
	RESERVOIR_Charmes d'Aran	54	11	2	67
	RESERVOIR_des Champs d'Alloux	24	1	0	25
	SURPRESSEUR_des Champs d'Alloux	45	5	2	52
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	RESERVOIR POMPAGE_d'Hauteville	79	8	2	89
	SURPRESSEUR LOTISSEMENT CLOS DU FORT	2	0	1	3
IZIER	CPT_VEG Dijon au Synd. de la Racle	2	0	0	2
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône	29	1	5	35
LONGCHAMP	CPT_VEG Dijon 1000 Longchamp ONF	1	0	0	1
	CPT_VEG Dijon 800 Longchamp Village	1	0	0	1
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic (René Coty)	2	0	0	2
	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	6	1	1	8
MAGNY-MONTARLOT	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	1	0	0	1
	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	1	0	0	1
MAGNY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille(C1)	15	7	1	23
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG au Synd. Ruffey route d'Ahuy	2	0	0	2
	CPT_VEG Dijon à Messigny (Blanche)	3	0	0	3
	SOURCES_du Suzon	230	69	12	311
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CAPTAGE_Pré au boeuf	16	0	0	16
	POMPAGE_des Vaux Bruns	39	0	1	40
	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	133	19	19	171
	RESERVOIR_cité de la Flamme	33	7	1	41
	RESERVOIR_des Vaux Bruns	24	3	0	27

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR-de sécurisation de la Flamme	1	1	2	4
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	86	49	18	153
	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Poncey)	1	0	0	1
	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Poncey)	1	0	0	1
	POMPAGE_de Poncey	44	22	8	74
	POSTE HT-ANTIBELIER_à Poncey	12	2	0	14
	USINE_de Poncey	931	48	50	1 029
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny ? Rond point des sports (secours)	3	0	0	3
QUETIGNY	DEM_VEG Dijon à Chevigny Hameau de Mirande	3	7	1	11
SAINT-APOLLINAIRE	CPT_SECTO Dijon à St Apollinaire 1000 Ecoparc	1	0	0	1
	RESERVOIR de la Fleuriée	68	9	2	79
	RESERVOIR_de la Rocade	47	2	0	49
	SURPRESSEUR_de La Fleuriée	65	8	2	75
TALANT	CPT_SECTO Dijon à Talant Valton	3	0	0	3
	POMPAGE_de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)	46	4	1	51
	POMPAGE_de Valton (Hors-service sauf sécurisation PLOMBIERE))	0	2	0	2
	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	129	24	9	162
	RESERVOIR_de Chaumont Talant haut service	55	9	5	69
	RESERVOIR_de Victor Hugo	64	11	3	78
	RESERVOIR_des Glacis Talant bas-service	26	6	1	33
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	29	25	7	61
	SOURCE_du Chat	1	35	0	36
VELARS-SUR-OUCHE	CAPTAGE_de Corcelles dit source du Crucifix	27	3	0	30
	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	69	15	14	98
Total		4715	857	326	5 898

22. Liste des branchements supprimés

Détail des branchements supprimés en 2025			
Commune	Date	N° Voie	Rue
DAIX	10/02/2025	55	RUE DE FONTAINE
DIJON	03/02/2025	38	RUE AUGUSTE BRULLE
	03/02/2025	36	RUE AUGUSTE BRULLE
	10/02/2025	RUE HENRI CHRETIEN	RUE BENIGNE JOLY
	10/02/2025	RUE HENRI CHRETIEN	RUE BENIGNE JOLY
	10/02/2025	RUE HENRI CHRETIEN	RUE BENIGNE JOLY
	10/02/2025	RUE HENRI CHRETIEN	RUE BENIGNE JOLY
	10/02/2025	RUE HENRI CHRETIEN	RUE BENIGNE JOLY
	24/02/2025	23	AVENUE DU DRAPEAU
	28/02/2025	2 B	RUE DU VIEUX COLLEGE
	10/03/2025	35	RUE DES CENT ECUS
	10/03/2025	42	RUE DES CENT ECUS
	10/03/2025	5	RUE DES ATELIERS
	17/03/2025	33	RUE DIDEROT
	23/07/2025	49	RUE DE LONGVIC
	17/09/2025	18	RUE DU 4 SEPTEMBRE
	06/10/2025	3	RUE DAVOUT
	20/10/2025	154	RUE D'AUXONNE
	24/11/2025	2	RUE PHILIPPE DE ROUVRES
	04/12/2025	2	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	10	RUE DU CHAMBERTIN
	04/12/2025	4	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	22/12/2025	2	RUE JOSEPH MILSAND
ST APOLLINAIRE	01/12/2025	2	RUE DU CHAMP DORE
Total des branchements supprimés			24

23. Liste des branchements neufs

Liste des branchements Neufs en 2025			
Commune	Date	N° Voie	Rue
DAIX	24/03/2025	19 A	RUE DE DIJON
	17/11/2025	.	RUE DES COMBOTTES
	24/11/2025	2	RUE DE BELLEVUE
DIJON	13/01/2025	OPE SOLSTICES BAT B	RUE DES MARAICHERS
	13/01/2025	OPE SOLSTICES BAT C	RUE DES MARAICHERS
	13/01/2025	OPE SOLSTICES BAT A	RUE DES MARAICHERS
	13/01/2025	OPE SOLSTICES BAT G	RUE DES MARAICHERS
	17/01/2025	15	RUE DES CORROYEURS
	23/01/2025	77	AVENUE DU DRAPEAU
	28/01/2025	77	AVENUE DU DRAPEAU
	03/02/2025	38	RUE AUGUSTE BRULLE
	03/02/2025	33	RUE GENERAL FAUCONNET
	10/02/2025	DEMATHIEU BARD	RUE DAUPHINE
	10/02/2025	DEMATHIEU BARD	RUE DAUPHINE
	17/02/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	17/02/2025	5	RUE DAUPHINE
	18/02/2025	9 B	RUE SADI CARNOT
	24/02/2025	3	RUE BUFFON
	10/03/2025	42	RUE DES CENT ECUS
	10/03/2025	5	RUE DES ATELIERS
	10/03/2025	5	RUE DES ATELIERS
	10/03/2025	35	RUE DES CENT ECUS
	18/03/2025	33	RUE DIDEROT
	31/03/2025	69	RUE BEAUMARCHAIS
	07/04/2025	BAT F	ALLEE DE LA BELLE HORTENSE
	14/04/2025 07:00:00	134	AVENUE GUSTAVE EIFFEL
	14/04/2025	134	AVENUE GUSTAVE EIFFEL
	05/05/2025	154	RUE D'AUXONNE
	14/05/2025	9 B	RUE SADI CARNOT

Liste des branchements Neufs en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	21/05/2025	DE DIJON	ALLEE DU ROUSSILLON
	23/07/2025	36	RUE DOCTEUR LAVALLE
	11/08/2025	3	RUE DAVOUT
	18/08/2025	19 A	RUE HENRI BECQUEREL
	08/09/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	08/09/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	08/09/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	18/09/2025	.	RUE DU 4 SEPTEMBRE
	18/09/2025	45	RUE DE BEAUREGARD
	22/09/2025	10	RUE DES ANCIENNES FACULTES
	06/10/2025	.	RUE DE BEAUREGARD
	06/10/2025	CDC HABITAT	ALLEE DE LA POUDRIERE
	06/10/2025	CDC HABITAT	ALLEE DE LA POUDRIERE
	07/10/2025	3	RUE DU PAQUIER DE BRAY
	13/10/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	15/10/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	15/10/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	15/10/2025	21	RUE DES MARMUZOTS
	20/10/2025	156	RUE D'AUXONNE
	20/10/2025	156	RUE D'AUXONNE
	12/11/2025	14	RUE CHEVREUL
	17/11/2025	2 B	RUE DES VERRIERS
	24/11/2025	2	RUE PHILIPPE DE ROUVRES
	22/12/2025	23	BOULEVARD VOLTAIRE
FONTAINE LES DIJON	03/02/2025	4	RUE DE LA GRANDE FIN
	06/03/2025	4	ALLEE DU JURA
	22/09/2025	11	RUE DE LA GRANDE FIN
	22/09/2025	11	RUE DE LA GRANDE FIN
	01/10/2025	7	RUE DU PERRON
HAUTEVILLE LES DIJON	10/02/2025	25	RUE DE MESSIGNY
PLOMBIERES LES DIJON	07/04/2025	4	RUE DE VELARS
	15/12/2025	68 A	ROUTE DE DIJON

Liste des branchements Neufs en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
ST APOLLINAIRE	12/03/2025	2	RUE DE L'YSER
	16/06/2025	LOT 3	RUE DE LA TIRBAUDE
	09/07/2025	.	RUE PAUL VALERY
	17/11/2025	.	CHEMIN DES VARENNES
	01/12/2025	2	RUE DU CHAMP DORE
TALANT	10/04/2025	8	RUE DES NOVALLES
	24/06/2025	.	RUE CHARLES DULLIN
	28/07/2025	.	RUE DES FASSOLES
	12/11/2025	7	RUE DES ORFEVRES
Total			70

>> On ne retrouve pas systématiquement le même nombre de branchements neufs eau qu'en assainissement pour des raisons de divisions immobilières ou parcellaires ou de prescriptions des permis de construire

24. Liste des branchements réparés

Détail des branchements réparés en 2025			
Commune	Date	N° Voie	Rue
AHUY	29/08/2025	2	ROUTE DE MESSIGNY
CORCELLES LES MONTS	04/06/2025	8	RUE DES PINS
DAIX	18/12/2025	11	RUE DES CHAMPS VIAUX
DIJON	07/01/2025	14	COURS GENERAL DE GAULLE
	14/01/2025	2	RUE LONGEPIERRE
	15/01/2025	23	RUE PAUL GAFFAREL
	20/01/2025	49	BOULEVARD CARNOT
	27/01/2025	45	RUE DU TIRE PESSEAU
	27/01/2025	21	RUE COLONEL VICTOR MARCHAND
	29/01/2025	41	RUE CHANZY
	03/02/2025	103	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
	06/02/2025	1	RUE ERNEST CHAPUT
	11/02/2025	5	RUE GUSTAVE NOBLEMAIRE
	17/02/2025	FACE N°18	BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
	28/02/2025	90 G	RUE DE LA PREFECTURE
	01/03/2025	14	AVENUE JEAN BAPTISTE GREUZE
	02/03/2025	.	BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
	25/03/2025	1BIS	CHEMIN DES PETITES ROCHES
	14/04/2025	25	RUE ALBERT GAYET
	14/04/2025	17	RUE DES VERGELESSES
	16/04/2025	9	RUE RENE COTY
	23/04/2025	20	BOULEVARD VOLTAIRE
	29/04/2025	3	AVENUE ALBERT 1ER
	13/05/2025	52	RUE BERBISEY
	21/05/2025	BASSIN PLACE WILSON E99011 F511 B0	PLACE DU PRESIDENT WILSON
	27/05/2025	14	RUE BOSSUET
	27/05/2025	PORTE GUILLAUME	PLACE DARCY
	10/06/2025	1	RUE DOCTEUR ALBERT REMY

Détail des branchements réparés en 2025

DIJON	11/06/2025	3	BOULEVARD DE CHAMPAGNE
	18/06/2025	23	CHEMIN EDMÉ BEGUILLET
	19/06/2025	48	RUE CHARLES MOCQUERY
	30/06/2025	16	RUE DES RIBOTTEES
	09/07/2025	20	RUE DU Nuits SAINT-GEORGES
	10/07/2025	10	RUE BENIGNE JOLY
	11/07/2025	VILLE DE DIJON	RUE RANFER DE BRETENIERES
	21/07/2025	37	RUE DE TALANT
	23/07/2025	16	RUE AMIRAL COURBET
	23/07/2025	27	RUE DE MONTMUZARD
	24/07/2025	74	RUE CHARLES DUMONT
	28/07/2025	6	RUE CHARLES DUMONT
	28/07/2025	7	RUE LEDRU ROLLIN
	29/07/2025	2	BOULEVARD PAUL DOUMER
	01/08/2025	8	AVENUE EDOUARD BELIN
	05/08/2025	8	RUE JEAN BEGAT
	06/08/2025	13	RUE ALPHONSE BERTILLON
	11/08/2025	11	RUE NODOT
	13/08/2025	7	RUE AUDRA
	14/08/2025	47	RUE HOCHÉ
DIJON	18/08/2025	14	RUE BEETHOVEN
	24/08/2025	15	RUE MUSETTE
	27/08/2025	16	RUE VILLEBOIS MAREUIL
	27/08/2025	15	RUE BERLIER
	28/08/2025	48	RUE CHAUDRONNERIE
	08/09/2025	27	RUE DES SABLIERES
	09/09/2025	21	RUE DES CORROYEURS
	11/09/2025	33	RUE DIDEROT
	15/09/2025	2	IMPASSE GIRARD DE PROPIAC
	17/09/2025	12	RUE DU 4 SEPTEMBRE
	24/09/2025	32	RUE HYACINTHE VINCENT
	29/09/2025	10	RUE VIVANT CARION

Détail des branchements réparés en 2025

DIJON	29/09/2025	3	RUE VERRERIE
	30/09/2025	11	IMPASSE EDGAR DEGAS
	03/10/2025	4	PLACE HENRI VALLEE
	06/10/2025	28	RUE DE CHENOVE
	09/10/2025	36	BOULEVARD FRANCOIS POMPON
	13/10/2025	7	RUE DES LILAS
	14/10/2025	14	RUE HENRI FABRE
	15/10/2025	26	RUE CLAUDE ATTIRET
	27/10/2025	99	BOULEVARD DES BOURROCHES
	28/10/2025	2	RUE GUIDO MASSONERI
	29/10/2025	31	RUE JULES D ARBAUMONT
	29/10/2025	10	BOULEVARD DE LA MARNE
	29/10/2025	59	RUE DEVOSGE
	30/10/2025	10	AVENUE JEAN BAPTISTE GREUZE
	31/10/2025	28	AVENUE DU LAC
	03/11/2025	8	RUE DOCTEUR CALMETTE
	04/11/2025	3BIS	RUE DES MOULINS
	04/11/2025	10	RUE DE LA MALADIERE
	06/11/2025	8	RUE PIERRE PAUL LENIEPT
	07/11/2025	11	RUE DOCTEUR JEAN BAPTISTE MORLOT
	13/11/2025	1	RUE CHARLIE CHAPLIN
	17/11/2025	31	RUE DE LA FONTAINE SAINTE-ANNE
	17/11/2025	16	PASSAGE DU CLOS BIZOT
	18/11/2025	VILLE DE DIJON	PLACE DU PRESIDENT WILSON
	19/11/2025	4	RUE DE CHATEAUBRIAND
	20/11/2025	29B	RUE COUBERTIN
	20/11/2025	7	RUE COURTEPEE
	24/11/2025	42	RUE DES ROTONDES
	25/11/2025	14	RUE DE GRAY
	25/11/2025	VILLE DE DIJON	RUE JAMES DEMONTRY
	26/11/2025	3BIS	RUE FELIX VIONNOIS
	27/11/2025	13	RUE FELIX VIONNOIS

Détail des branchements réparés en 2025

DIJON	27/11/2025	14	RUE NICEPHORE NIEPCE
	01/12/2025	20	BOULEVARD DE STRASBOURG
	07/11/2025	33	AVENUE JEAN JAURES
	13/11/2025	57	RUE NEUVE BERGERE
	17/11/2025	2	RUE DE MAYENCE
	17/11/2025	5	RUE PAUL BUR
	18/11/2025	5	AVENUE DE MARBOTTE
	19/11/2025	11 T	RUE DES PERRIERES
	20/11/2025	108	AVENUE GUSTAVE EIFFEL
	20/11/2025	27	RUE DAUBENTON
	24/11/2025	29D	RUE CASTELNAU
	25/11/2025	9	BOULEVARD VOLTAIRE
	28/01/2025	RUE LEONCE LAMBERTON	RUE LEONCE LAMBERTON
	11/06/2025	RUE DE LA PAIX	RUE DE LA PAIX
FONTAINE LES DIJON	21/06/2025	RUE DE BRETAGNE	RUE DE BRETAGNE
	13/10/2025	RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN	RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN
	17/10/2025	RUE DU NIVERNAIS	RUE DU NIVERNAIS
	30/04/2025	30	RUE DE LA REDOUTE
ST APOLLINAIRE	26/05/2025	6	IMPASSE ROLAND DORGELES
	11/06/2025	47	RUE ALAIN FOURNIER
	24/07/2025	156	RUE DU MIDI
	08/10/2025	223	COURS DE GRAY
	12/12/2025	4	IMPASSE CELESTIN FREINET
TALANT	16/01/2025	30 C	RUE LOUISE MICHEL
	27/01/2025	22	RUE DE NACHEY
	18/02/2025	20	RUE LOUIS JOUVET
	15/04/2025	3 D	IMPASSE DE LA FILLOTTE
	16/04/2025	9	RUE RENE DONNET
	28/07/2025	4	RUE DES FASSOLES
	04/08/2025	4	RUE DES RETISSEYS
	02/09/2025	2	RUE DU RESERVOIR
	04/09/2025	4	RUE DES NOVALLES

Détail des branchements réparés en 2025

	05/09/2025	9	RUE DES MOULISSARDS
	09/09/2025	1	RUE DE LA PORTE DIJONNAISE
	08/10/2025	7	RUE COUPE LA POINTE
	09/10/2025	20D	RUE LOUIS JOUVET
	07/11/2025	35	BOULEVARD DE TROYES
Total des branchements réparés			129

25. Liste des branchements renouvelés

Détail des renouvellements de branchements	
Raison renouvellement	Nombre
Branchements ordinaires	146
Branchements plomb	412
Total des branchements renouvelés	558

Détail des renouvellements de branchements ordinaires	
Raison renouvellement	Nombre
À la suite d'une fuite	36
À la suite d'un programme (YC renouvellement des canalisations)	110
Total des branchements ordinaires renouvelés	146

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à fuite) en 2025			
Commune	Date	N° Voie	Rue
AHUY CORCELLES LES MONTS	24/02/2025	5	RUE DE L AQUEDUC DARCY
	25/03/2025	44	GRANDE RUE
	03/12/2025	6	IMPASSE DU CARON
	16/12/2025	8	IMPASSE DU CARON
	28/05/2025	17	IMPASSE DU MONT-AFRIQUE
	06/06/2025	5	IMPASSE DES ROSES
DAIX	16/01/2025	7	ROUTE DE TROYES
	16/01/2025	7 B	ROUTE DE TROYES
	05/06/2025	1	RUE DES CASTELS
	09/09/2025	16	RUE DES COMBOTTES
DIJON	23/01/2025	2	RUE JULES VIOLLE
	27/01/2025	2	RUE JULES VIOLLE
	29/01/2025	14 B	RUE MATHURIN MOREAU
	12/05/2025	13	RUE BORDOT
	15/05/2025	18	RUE LE NOTRE

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à fuite) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	02/06/2025	7	RUE DOCTEUR CALMETTE
	01/07/2025	4	IMPASSE SIMON
	07/07/2025	3	RUE ANTOINE DE MAERLE
	22/07/2025	131	AVENUE GUSTAVE EIFFEL
	25/09/2025	24	RUE LE NOTRE
	10/10/2025	3	QUAI FRANCOIS GALLIOT
	24/11/2025	16	QUAI NICOLAS ROLIN
	04/12/2025	12	RUE GEORGES DIEBOLD
FONTAINE LES DIJON	10/03/2025	15	RUE DU RECTEUR MARCEL BOUCHARD
	04/06/2025	20	ALLEE DES PAMPRES
HAUTEVILLE LES DIJON	10/02/2025	7	RUE DE LA PAISSE
PLOMBIERES LES DIJON	12/02/2025	21	RUE DU CHATEAU D'EAU
	25/06/2025	52	RUE BERNARD COURTOIS
	02/07/2025	4	RUE DE VELARS
	10/07/2025	2	RUE DE VELARS
	23/07/2025	54	RUE BERNARD COURTOIS
	30/07/2025	141	RUE DE VELARS
ST APOLLINAIRE	13/01/2025	7	IMPASSE DES TILLEULS
	03/07/2025	ALLEE L A MAILLARY MILLE CLUB	RUE DE LA VIGNE AUX CHIENS
TALANT	13/05/2025	2	RUE COLONEL MARCAIRE
	17/06/2025	2	RUE HAUTEVELLE
Total des renouvellements de branchements ordinaires suite à fuite			36

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	17/02/2025	19	RUE DAUPHINE
	05/06/2025	PI N°475	RUE AMPERE
	05/06/2025	PI N°517	RUE AMPERE
	30/06/2025	9	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	7	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	30/06/2025	10	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	5	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	9	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	4	IMPASSE RICHARD WAGNER
	28/07/2025	25	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	2	ALLEE MONSEIGNEUR SEMBEL
	28/07/2025	77	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	39	RUE PAUL CLAUDEL
	29/07/2025	4	RUE EDMOND VERNIQUET
	25/08/2025	19	RUE ALIX DE VERGY
	08/10/2025	15	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	12	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	4	RUE GUIBAUDET
	10/10/2025	10	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	8	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	53	RUE DE LARREY
	10/10/2025	47	RUE DE LARREY
	01/03/2025	1	RUE LES LONGES PLANTES
	25/03/2025	38	RUE EN COUBLANC
	25/03/2025	34	RUE EN COUBLANC
ST APOLLINAIRE	25/03/2025	32	RUE EN COUBLANC
	25/03/2025	42	RUE EN PAILLERY
	26/03/2025	19	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	28	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	30	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	27	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	40	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	26	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	22	RUE EN COUBLANC
	26/03/2025	17	RUE EN COUBLANC
	27/03/2025	36	RUE EN COUBLANC

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
ST APOLLINAIRE	27/03/2025	24	RUE EN COUBLANC
	27/03/2025	21	RUE EN COUBLANC
	27/03/2025	25	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	18	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	14	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	13	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	20	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	5	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	4	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	8	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	15	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	1	IMPASSE EN PAILLERY
	01/04/2025	4	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	12	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	10	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	3	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	5	IMPASSE EN PAILLERY
	01/04/2025	1	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	7	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	8	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	4	IMPASSE EN PAILLERY
	01/04/2025	2	IMPASSE EN PAILLERY
	01/04/2025	6	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	3	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	6	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	10	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	9	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	5	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	9	RUE LES LONGES PLANTES
	01/04/2025	16	RUE EN COUBLANC
	01/04/2025	11	RUE EN COUBLANC

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
ST APOLLINAIRE	01/04/2025	12	RUE EN COUBLANC
	07/04/2025	35	RUE DE CRACOVIE
	08/04/2025	35 B	RUE DE CRACOVIE
	12/05/2025	2	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	3	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	4	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	5	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	6	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	7	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	8	IMPASSE DU PESSEAU
	12/05/2025	9	IMPASSE DU PESSEAU
	19/05/2025	21	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	6	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	13	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	11	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	12	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	3	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	20	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	18	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	10	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	4	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	8	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	19	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	7	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	5	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	14	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	22	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	17	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	1	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	23	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	16	RUE DES CHAMPS FLEURIS

Détail des renouvellements de branchements ordinaires renouvelés (suite à programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
ST APOLLINAIRE	19/05/2025	15	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	9	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	19/05/2025	2	RUE DES CHAMPS FLEURIS
	24/06/2025	1	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	2	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	3	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	4	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	5	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	6	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	7	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	8	IMPASSE DU CEP
	24/06/2025	9	IMPASSE DU CEP
Total des renouvellements de branchements ordinaires suite à programme			110

Détail des renouvellements du plomb

Raison renouvellement	Nombre
Suite à fuite	91
Suite à programme (renouvellement des canalisations)	321
Total des branchements plomb renouvelés	412

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	c	2	IMPASSE PIERRE CLERGET
	02/06/2025	3	IMPASSE PIERRE CLERGET
	02/06/2025	1	IMPASSE PIERRE CLERGET
	02/06/2025	5	IMPASSE PIERRE CLERGET
	02/06/2025	4	IMPASSE PIERRE CLERGET
	03/06/2025	10	IMPASSE PIERRE CLERGET
	03/06/2025	11	IMPASSE PIERRE CLERGET
	04/06/2025	14	IMPASSE PIERRE CLERGET

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	04/06/2025	11 B	IMPASSE PIERRE CLERGET
	04/06/2025	19	IMPASSE PIERRE CLERGET
	04/06/2025	23	IMPASSE PIERRE CLERGET
	04/06/2025	57	QUAI FRANCOIS GALLIOT
	30/06/2025	10	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	3	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	20	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	5	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	16	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	15	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	11	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	13	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	18	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	1	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	6	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	2	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	13	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	6	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	14	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	3	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	8	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	4	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	15	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	8	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	6	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	3	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	10	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	30/06/2025	11	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	8	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	12	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	9	IMPASSE RICHARD WAGNER

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	30/06/2025	7	IMPASSE RICHARD WAGNER
	30/06/2025	17	RUE BEETHOVEN
	30/06/2025	2	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH
	21/07/2025	PATIO SAINT BENIGNE	COUR DE LA FAIENCERIE
	21/07/2025	12 B	COUR DE LA FAIENCERIE
	21/07/2025	10	COUR DE LA FAIENCERIE
	21/07/2025	8	COUR DE LA FAIENCERIE
	21/07/2025	2	COUR DE LA FAIENCERIE
	21/07/2025	4	COUR DE LA FAIENCERIE
	21/07/2025	1	COUR DE LA FAIENCERIE
	28/07/2025	58	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	35	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	59	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	10	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	69	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	51	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	3	ALLEE MONSEIGNEUR SEMBEL
	28/07/2025	33	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	6	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	2	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	62	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	67	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	54	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	70	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	42	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	79	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	71	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	1	ALLEE MONSEIGNEUR SEMBEL
	28/07/2025	39	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	57	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	55	RUE MONSEIGNEUR FAVIER

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	28/07/2025	41	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	53	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	29	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	6	ALLEE MONSEIGNEUR SEMBEL
	28/07/2025	60	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	53	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	27	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	67	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	49	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	4	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	5	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	6	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	29	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	73	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	13	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	65	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	68	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	21	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	19	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	46	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	69	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	65	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	49	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	56	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	40	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	71	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	51	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	33	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	7	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	45	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	12	RUE MONSEIGNEUR FAVIER

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	28/07/2025	50	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	66	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	64	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	5	ALLEE MONSEIGNEUR SEMBEL
	28/07/2025	27	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	38	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	52	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	31	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	47	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	63	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	1	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	55	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	61	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	44	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	28/07/2025	31	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	25	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	1	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	57	RUE PAUL CLAUDEL
	28/07/2025	63	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	30/07/2025	23	RUE EDME VERNIQUET
	30/07/2025	29	RUE EDME VERNIQUET
	30/07/2025	27	RUE EDME VERNIQUET
	30/07/2025	5	RUE EDME VERNIQUET
	30/07/2025	17 B	RUE EDME VERNIQUET
	30/07/2025	24	RUE EDME VERNIQUET
	30/07/2025	39	RUE EDME VERNIQUET
	31/07/2025	11	RUE EDME VERNIQUET
	31/07/2025	7	RUE EDME VERNIQUET
	31/07/2025	41 B	RUE EDME VERNIQUET
	31/07/2025	41	RUE EDME VERNIQUET
	31/07/2025	37	RUE EDME VERNIQUET

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	31/07/2025	17	RUE EDMÉ VERNIQUET
	31/07/2025	15	RUE EDMÉ VERNIQUET
	31/07/2025	9	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	43	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	20	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	22	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	21	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	8	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	13	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	31	RUE EDMÉ VERNIQUET
	01/08/2025	34	RUE EDMÉ VERNIQUET
	25/08/2025	9	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	21	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	17	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	14	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	3	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	7	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	34	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	18	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	10	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	24	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	36	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	16	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	30	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	13	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	32	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	11	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	26	RUE ALIX DE VERGY
	25/08/2025	12	RUE ALIX DE VERGY
	08/10/2025	20	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	22	RUE GUIBAUDET

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	08/10/2025	11	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	10	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	19	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	5	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	18	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	9	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	7	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	18	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	18	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	14	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	17	RUE GUIBAUDET
	08/10/2025	3	RUE GUIBAUDET
	10/10/2025	10	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	9	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	16	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	9	RUE EN TREPPEY
	10/10/2025	29	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	22	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	21	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	12	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	20	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	7	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	17	RUE EN TREPPEY
	10/10/2025	6	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	14	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	9	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	24	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	33	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	11	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	7	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	5	RUE PIERRE TRAVAUX

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	10/10/2025	30	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	31	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	6	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	12 B	RUE EN TREPPEY
	10/10/2025	5	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	15	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	6	RUE EN TREPPEY
	10/10/2025	32	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	2	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	19	RUE EN TREPPEY
	10/10/2025	8	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	3	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	10	IMPASSE EN CARIOTTES
	10/10/2025	4	RUE PIERRE TRAVAUX
	10/10/2025	13	RUE EN TREPPEY
	10/10/2025	26	RUE DE LARREY
	10/10/2025	5	RUE DE LARREY
	10/10/2025	13 A	RUE DE LARREY
	10/10/2025	42	RUE DE LARREY
	10/10/2025	26 B	RUE DE LARREY
	10/10/2025	52	RUE DE LARREY
	10/10/2025	46	RUE DE LARREY
	10/10/2025	11	RUE DE LARREY
	10/10/2025	24	RUE DE LARREY
	10/10/2025	7	RUE DE LARREY
	10/10/2025	45	RUE DE LARREY
	10/10/2025	22	RUE DE LARREY
	10/10/2025	6	RUE DE LARREY
	10/10/2025	52 B	RUE DE LARREY
	10/10/2025	18	RUE DE LARREY
	10/10/2025	20 B	RUE DE LARREY

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	10/10/2025	49	RUE DE LARREY
	10/10/2025	21	RUE DE LARREY
	10/10/2025	3	RUE DE LARREY
	10/10/2025	14	RUE DE LARREY
	10/10/2025	39	RUE DE LARREY
	10/10/2025	44	RUE DE LARREY
	24/10/2025	4	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	10	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	18	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	12	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	11	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	16	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	15	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	13	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	3	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	17	RUE CLEMENT MARILLIER
	24/10/2025	4	IMPASSE RAOUL GLABER
	24/10/2025	3 C	IMPASSE RAOUL GLABER
	24/10/2025	3 A	IMPASSE RAOUL GLABER
	24/10/2025	1	IMPASSE RAOUL GLABER
	24/10/2025	6	IMPASSE RAOUL GLABER
	24/10/2025	3 B	IMPASSE RAOUL GLABER
	24/10/2025	2	IMPASSE RAOUL GLABER
	28/10/2025	14	RUE EDME VERNIQUET
	18/11/2025	3	ALLEE MARCEL MARTINET
	18/11/2025	7	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	1	ALLEE LUCIEN RICHARD
	18/11/2025	3	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	1	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	15	CHEMIN DE LA RENTE DE GIRON
	18/11/2025	5	ALLEE MARCEL MARTINET

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	18/11/2025	17	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	6	ALLEE LUCIEN RICHARD
	18/11/2025	5	ALLEE LUCIEN RICHARD
	18/11/2025	2	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	13	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	4	RUE GENERAL DELESTRAINT
	18/11/2025	4	ALLEE LUCIEN RICHARD
	18/11/2025	4	ALLEE MARCEL MARTINET
	18/11/2025	5	RUE GENERAL DELESTRAINT
	03/12/2025	12	RUE DU CHAMBERTIN
	03/12/2025	18	RUE DU CHAMBERTIN
	03/12/2025	14	RUE DU CHAMBERTIN
	03/12/2025	8	RUE DU CHAMBERTIN
	03/12/2025	6	RUE DU CHAMBERTIN
	04/12/2025	8	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	12	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	5	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	14	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	13	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	11	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	19	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	15	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	9	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	7	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	17	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	3	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	1	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	6	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	10	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES
	04/12/2025	14	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	5	RUE GEORGES DIEBOLD

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	04/12/2025	1	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	3	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	17	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	22	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	26	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	11	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	9	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	24	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	7	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	6	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	8	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	10	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	23	RUE GEORGES DIEBOLD
	04/12/2025	21	RUE GEORGES DIEBOLD
	16/12/2025	11	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	5	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	15	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	10	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	14	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	19	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	6	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	7	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	18	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	1	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	12	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	23	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	13	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	17	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	3	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	9	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	25	RUE PIERRE LAROUSSE

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	16/12/2025	4	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	21	RUE PIERRE LAROUSSE
	16/12/2025	16	RUE PIERRE LAROUSSE
Total des renouvellements de branchements plomb-renouvelés (programme)			321

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelés (suite à fuite) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	02/01/2025	19	RUE DE MULHOUSE
	03/01/2025	15	RUE DU CORTON
DIJON	06/01/2025	29 B	RUE DE CORCELLES
	07/01/2025	26 B	AVENUE DE STALINGRAD
	15/01/2025	7	BOULEVARD GABRIEL
	15/01/2025	5	BOULEVARD GABRIEL
	15/01/2025	55	RUE CHARLES DUMONT
	21/01/2025	13	PLACE SAINT MICHEL
	22/01/2025	9	RUE DE MONASTIR
	28/01/2025	17	RUE DE LARREY
	03/02/2025	1	IMPASSE SAINT PIERRE
	03/02/2025	8	RUE MONSEIGNEUR FAVIER
	04/02/2025	14	RUE DES MARCS D OR
	19/02/2025	25	RUE COURTEPEE
	24/02/2025	3	RUE PIERRE PRUDHON
	03/03/2025	90 G	RUE DE LA PREFECTURE
	10/03/2025	12	AV DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE
	13/03/2025	16	RUE GUIBAUDET
	19/03/2025	9	RUE CHARLES LAHAYE
	21/03/2025	5	RUE DE CLUJ
	21/03/2025	5	RUE DE CLUJ
	24/03/2025	85	RUE DE LONGVIC
	01/04/2025	4	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelés (suite à fuite) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
	02/04/2025	33	RUE JEAN BAPTISTE BAUDIN
	03/04/2025	83	RUE DE LONGVIC
	15/04/2025	21	RUE GUILLAUME TELL
	15/04/2025	11 T	RUE DES PERRIERES
	16/04/2025	15	COURS GENERAL DE GAULLE
	23/04/2025	40	RUE D AHUY
	05/05/2025	17	RUE DES VERGELESSES
	12/05/2025	28	COURS GENERAL DE GAULLE
	20/05/2025	41	RUELLE DES POUSSOTS
	02/06/2025	1	RUE LEJEAS
DIJON	05/06/2025	3	RUE ADOLPHE DIETRICH
	11/06/2025	5	RUE GUSTAVE NOBLEMAIRE
	11/06/2025	4	RUE ANTOINE DE MAERLE
	24/06/2025	1B	RUE DE L ABBAYE DE FONTENAY
	25/06/2025	16	RUE RENE FLEUTELOT
	04/07/2025	8	RUE DE METZ
	07/07/2025	27	RUE GENERAL CHARLES DE NANSOUTY
	09/07/2025	4	RUE DE BOURGES
	09/07/2025	5	IMPASSE DE REGGIO
	10/07/2025	3	RUE CAPITAINE JEAN BRICE DE BARY
	15/07/2025	29	RUE DOCTEUR LAVALLE
	16/07/2025	5	IMPASSE GEORGES ROUAULT
	21/07/2025	7	PETITE RUE POUFFIER
	25/07/2025	14	RUE DE LA COLOMBIERE
	28/07/2025	17BIS	RUE COMMANDANT ABRIOUX
	31/07/2025	8	RUE ANTOINE DE MAERLE
	06/08/2025	2	RUE DE L ILE
	06/08/2025	69	RUE DE TALANT
	18/08/2025	15	COURS GENERAL DE GAULLE
	19/08/2025	13	BOULEVARD GABRIEL
	25/08/2025	135	RUE D AUXONNE

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelés (suite à fuite) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
	26/08/2025	29	RUE GAMBETTA
	26/08/2025	19	RUE LEON GASTINEL
	28/08/2025	59	RUE DE TIVOLI
	02/09/2025	16	RUE AMIRAL COURBET
	03/09/2025	5	RUE ADOLPHE DIETRICH
	04/09/2025	13	RUE PAUL THENARD
	08/09/2025	10	RUE DU TILLOT
	10/09/2025	9	BD ALEXANDRE 1ER DE YOUGOSLAVIE
	11/09/2025	46	RUE DU MOREY SAINT-DENIS
	15/09/2025	15	RUE DAUBENTON
DIJON	15/09/2025	15	RUE DAUBENTON
	15/09/2025	34	RUE D AUXONNE
	16/09/2025	1	RUE CHAMPEAU
	26/09/2025	20	CHEMIN DE LA COMBE SAINT-JOSEPH
	01/10/2025	1	RUE CLAUS SLUTER
	02/10/2025	184	RUE D AUXONNE
	06/10/2025	96	BOULEVARD MANSART
	06/10/2025	71	RUE DES ROTONDES
	07/10/2025	70	RUE CLAUDE HOIN
	07/10/2025	89	RUE DES MARCS D OR
	09/10/2025	22	RUE LEDRU ROLLIN
	20/10/2025	91	RUE DE MIRANDE
	22/10/2025	3	AVENUE DE LA DECOUVERTE
	04/11/2025	46	CHEMIN DES LENTILLERES
	06/11/2025	160	RUE DE LONGVIC
	19/11/2025	24	RUE DE MONTMUZARD
	24/11/2025	8 B	BOULEVARD DE L OUEST
	27/11/2025	13	RUE MUSETTE
	27/11/2025	1	RUE DES GENOIS
	02/12/2025	6	RUE LOUIS JOUVET
	03/12/2025	2	RUE DE METZ

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelés (suite à fuite) en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue
	04/12/2025	16	RUE JEAN SANS PEUR
	04/12/2025	11	RUE SAINTE-ANNE
	09/12/2025	18	RUE MILLOTET
	10/12/2025	5	IMPASSE DESIRE NISARD
	16/12/2025	5	RUE ALBERT GAYET
	17/12/2025	25	RUE DE LA COLOMBIERE
Total des renouvellements de branchements			91

26. Liste des canalisations réparées

Détail des canalisations réparées en 2025					
Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø	MATERIAU
AHUY	21/03/2025	STATION DE REPRISE AHUY	RUE DES TILLEULS	200	PVC indéterminé
CESSEY SUR TILLE	08/07/2025	CANA 800	DN 800 Cessey Sur Tille Chemin rural N°30 dit des Vernes	800	FONTE GRISE
	08/07/2025	CANA 800	DN 800 Cessey Sur Tille Chemin rural N°30 dit des Vernes	800	FONTE GRISE
	16/07/2025	CANA 800 / CHEMIN RURAL DIT N30 DES VERNES	CHEMIN RURAL DIT N30 DES VERNES	800	FONTE GRISE
DAIX	09/01/2025	1	RUE DE FONTAINE	60	FONTE DUCTILE
	11/04/2025	6	RUE DU FORT	200	FONTE DUCTILE
	30/04/2025	1	ROUTE DU FORT D HAUTEVILLE	125	FONTE DUCTILE
	28/11/2025		LE PLAIN SAINT-LAURENT	100	FONTE DUCTILE
	28/12/2025	46	RUE DE DIJON	100	FONTE DUCTILE
DIJON	02/01/2025	1	AVENUE DE LA DECOUVERTE	100	FONTE DUCTILE
	02/01/2025	22	RUE BRANLY	100	FONTE GRISE
	04/01/2025	5	BOULEVARD GABRIEL	80	FONTE DUCTILE
	10/01/2025	ANGLE JOSEPH TOURNOIS	RUE CHEVREUL	135	FONTE DUCTILE
	10/01/2025	15	RUE DU MOREY SAINT-DENIS	100	FONTE GRISE
	14/01/2025	12	RUE DES AQUEDUCS	80	FONTE GRISE
	15/01/2025	.	RUE JEAN BAPTISTE PEINCEDE	100	FONTE DUCTILE
	18/01/2025	1	AVENUE DE DALLAS	200	FONTE DUCTILE
	21/01/2025	26	BOULEVARD DE L UNIVERSITE	200	FONTE GRISE
	21/01/2025	ANGLE DE LA RUE VARENNE	RUE GENERAL FAUCONNET	200	FONTE GRISE
	22/01/2025	2	RUE MARIVAUX	100	FONTE GRISE
	24/01/2025	65	RUE DES VALENDONS	150	FONTE DUCTILE
	28/01/2025	32	RUE PAUL GASQ	100	FONTE GRISE
	28/01/2025	20	RUE RENE FLEUTELOT	60	FONTE GRISE
	29/01/2025	20	RUE BLERIOT	80	FONTE GRISE
	31/01/2025	.	RUE TURGOT	100	FONTE GRISE
	05/02/2025	68	RUE DE LA CHARMETTE	125	FONTE DUCTILE
	13/02/2025	.	RUE BASSANO	60	FONTE GRISE
	26/02/2025	19	RUE DU TRANSVAAL	60	FONTE GRISE

Détail des canalisations réparées en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø	MATERIAU
	03/03/2025	21	RUE DU CHAIGNOT	60	Fonte grise
	06/03/2025	19	RUE DE MIRANDE	250	Fonte ductile
	06/03/2025	19	RUE DE GENEVE	80	Fonte ductile
	14/03/2025	22	RUE DE LA PREFECTURE	80	Fonte grise
DIJON	18/03/2025	56	RUE DE JOUVENCE	110	Fonte grise
	18/03/2025	2	PLACE ROGER SALENGRO	100	Fonte grise
	19/03/2025	2BIS	RUE DU TEMPLE	110	Fonte grise
	21/03/2025	19 B	RUE DE LORRAINE	125	Fonte grise
	25/03/2025	8	RUE SULLY	100	Fonte grise
	27/03/2025	12	RUE HENRI DEGRE	80	Fonte grise
	01/04/2025	ANGLE RUE DU TRANSVAL	RUE DU PETIT CITEAUX	80	Fonte ductile
	09/04/2025	24	RUE DE LA SABLIERE	400	Fonte grise
	10/04/2025	74	RUE CHARLES POISOT	100	Fonte grise
	16/04/2025	49	RUE CHARLES LAHAYE	100	Fonte grise
	18/04/2025	3	RUE JEAN-BAPTISTE LIEGEARD	60	Fonte ductile
	30/04/2025	116	RUE D AUXONNE	135	Fonte grise
	02/05/2025	20	RUE DE SERRIGNY	60	Fonte grise
	05/05/2025	36	RUE DU FAUBOURG RAINES	125	Fonte grise
	13/05/2025	39	RUE CHABOT CHARNY	135	Fonte grise
	19/05/2025	11	RUE DU GYMNASSE	60	Fonte ductile
	21/05/2025	13	RUE JOSEPH TOURNOIS	100	Fonte grise
	27/05/2025	52	RUE DE LA LIBERTE	150	Fonte grise
	16/06/2025	5	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH	80	Fonte grise
	16/06/2025	.	RUE VERRERIE	162	Fonte grise
	17/06/2025	25	CHEMIN EDMOND BEGUILLET	100	Fonte ductile
	23/06/2025	59	AVENUE DE STALINGRAD	150	Fonte grise
	07/07/2025	14	IMPASSE EDGAR DEGAS	100	Fonte grise
	08/07/2025	21	RUE DU PETIT BERNARD	100	Fonte grise
	18/07/2025	19	BOULEVARD DES CLOMIERS	200	Fonte ductile
	21/07/2025	15	RUE HENRI BECQUEREL	100	Fonte ductile
	22/07/2025	2	ROND-POINT DE LA NATION	800	Fonte grise
	26/08/2025	RES VALMY BAS	ROUTE DE LANGRES	300	Fonte grise

Détail des canalisations réparées en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø	MATERIAU
	02/09/2025	19	RUE COUBERTIN	150	Fonte ductile
	09/09/2025	67	BOULEVARD MANSART	200	PVC BI-ORIENTE
	16/09/2025	10B	RUE LE NOTRE	60	Fonte grise
	23/09/2025	1	RUE DOCTEUR ANDRE BRULET	80	Fonte ductile
DIJON	23/09/2025	17	BOULEVARD JOHN KENNEDY	250	Fonte ductile
	23/09/2025	9	PLACE DU THEATRE	135	Fonte grise
	25/09/2025	39	BOULEVARD DE L UNIVERSITE	200	Fonte grise
	30/09/2025	.	DN800 ROUTE DE CESSEY	800	Fonte grise
	01/10/2025	14	RUE MONSIEUR FAVIER	100	Fonte grise
	06/10/2025	37/39	RUE ALPHONSE LEGROS	125	Fonte grise
	13/10/2025	53	BOULEVARD THIERS	200	Fonte ductile
	16/10/2025	20	BOULEVARD DE STRASBOURG	110	Fonte grise
	16/10/2025	4	RUE DES ARGENTIERES	100	Fonte ductile
	21/10/2025	57	RUE DES ROTONDES	125	Fonte grise
	28/10/2025	11	RUE DE LORRAINE	100	Fonte grise
	03/11/2025	10	RUE DU BOURG	162	Fonte grise
	05/11/2025	23	RUE HENRI DEGRE	80	Fonte ductile
	06/11/2025	30	RUELLE DES POUSSOTS	60	Fonte ductile
	12/11/2025	9	ALLEE DES PRES DU BATTOIR	100	Fonte ductile
	20/11/2025	25	CHEMIN EDMOND BEGUILLET	100	Fonte ductile
	21/11/2025	13	CHEMIN DE LA CARRIERE BACQUIN	100	Fonte ductile
	25/11/2025	13	IMPASSE DOCTEUR PAUL BARON	100	Fonte ductile
	28/11/2025	72	RUE CHARLES POISOT	100	Fonte ductile
	30/11/2025	24	RUE CHARLES AUBERTIN	100	Fonte grise
	04/12/2025	18	RUE BEETHOVEN	100	Fonte ductile
	08/12/2025	18	RUE DE LA STEARINERIE	100	Fonte ductile
	11/12/2025	68	RUE DE CHATEAUBRIAND	700	Fonte grise
	22/12/2025	28	RUE DE METZ	80	Fonte ductile
	28/12/2025	23 TER	RUE JOSEPH TOURNOIS	100	Fonte grise
FONTAINE LES DIJON	20/01/2025	4	RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS	60	Fonte ductile
	26/02/2025	2	RUE DU GENERAL DE GAULLE	150	Fonte ductile
	18/11/2025	3	RUE OCTAVE TERRILLON	80	Fonte ductile

Détail des canalisations réparées en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø	MATERIAU
HAUTEVILLE LES DIJON	31/01/2025	1	RUE DE CHAMBERTIN	150	FONTE DUCTILE
PLOMBIERES LES DIJON	11/03/2025	38	RUE ALBERT REMY	150	FONTE DUCTILE
	14/04/2025	1	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	100	AMIANTE CIMENT
	28/05/2025	4	RUE DE VELARS	700	FONTE GRISE
ST APOLLINAIRE	28/01/2025	15	RUE DES LILAS	60	FONTE DUCTILE
	14/04/2025	6	IMPASSE CELESTIN FREINET	63	PVC INDETERMINE
	15/04/2025	10	RUE ALAIN FOURNIER	50	PVC CLASSIQUE (MONO-ORIENTE)
	18/06/2025	6	IMPASSE CELESTIN FREINET	63	PVC BI-ORIENTE
	19/08/2025	154	RUE CLAUDE MARTIN	125	PVC CLASSIQUE (MONO-ORIENTE)
	24/11/2025	14	RUE FRANÇOIS MITTERRAND	60	FONTE DUCTILE
	03/12/2025	LA FERME	LIEU DIT LE BOIS DE PIERRE	50	PE INDETERMINE
	08/12/2025	79	RUE DE MIRANDE	125	FONTE DUCTILE
MAGNY SUR TILLE	10/03/2025	LE LONG DE LA RIVIERE NEUVE	CANA DN 800	800	.
TALANT	01/01/2025	10	RUE CHARLES DE GAULLE	80	FONTE DUCTILE
	03/01/2025	2	RUE LOUIS DEVILLEBICHOT	60	FONTE DUCTILE
	14/01/2025	2	RUE DU SERGENT AVRIL	150	FONTE DUCTILE
	16/01/2025	18	RUE DU RESERVOIR	60	FONTE DUCTILE
	23/01/2025	35	BOULEVARD DE TROYES	60	FONTE DUCTILE
	23/01/2025	ANGLE ALLEE DES CHENES	AVENUE DES MARRONNIERS	100	FONTE DUCTILE
	07/02/2025	PISTE CYCLABE	BOULEVARD DE TROYES	60	FONTE DUCTILE
	10/02/2025	29	RUE DU RESERVOIR	80	FONTE DUCTILE
	11/02/2025	RESERVOIR MARMUZOT	RUE DU RESERVOIR	400	FONTE DUCTILE
	21/02/2025	10	AVENUE DU PREMIER CONSUL	80	FONTE DUCTILE
	15/04/2025	3C	IMPASSE DE LA FILLOTTE	60	FONTE DUCTILE
	17/04/2025	2	IMPASSE SERGENT LAUTREY	60	FONTE DUCTILE
	24/04/2025	18TER	RUE EDOUARD HERRIOT	60	FONTE DUCTILE
	24/07/2025	1	CHEMIN DES AIGES	400	FONTE DUCTILE
	31/07/2025	24	RUE EDOUARD HERRIOT	60	FONTE GRISE
	01/09/2025	8	RUE PASTEUR	60	FONTE DUCTILE
Total des canalisations réparées			121		

27. Liste des appareils de fontainerie créés & supprimés

Détail des appareils de fontainerie créés en 2025				
Commune	Date	N° Voie	Rue	N° PI
DIJON	18/02/2025	4	ALLEE ANDRE BOURLAND	PI N°226 868
	22/04/2025	ANGLE RUE DES MARCS D'OR	CHEMIN DE LA FONTAINE AU CAYEN	PI N°869
Total des appareils de fontaineries renouvelés			2	

Détail des appareils de fontainerie supprimés en 2025			
Commune	Date	Type appareil	Nom Voie Site
DIJON	26/05/2025	Branchement incendie	2 RUE DE BOURGES
Total			1

28. Liste des appareils de fontainerie renouvelés

Détail des appareils de fontainerie renouvelés en 2025				
Commune	Date	N° Voie	Rue	N° PI
DIJON	03/02/2025	31	RUE DU TIRE PESSEAU	PI N°805
	03/02/2025	.	RUE DAUPHINE	PI N°270
	07/03/2025	76	RUE GENERAL FAUCONNET	PI N° 625
	13/03/2025	32	AVENUE DE STALINGRAD	PI N° 254
	13/03/2025	48	BOULEVARD DE LA DEFENSE	PI N° 262
	25/04/2025	13	RUE DE LA BROT	PI N° 818
	25/04/2025	2	RUE DE LA LOIRE	PI N° 775
	29/04/2025		RUE GENERAL JOUBERT	PI N° 661
	15/05/2025	11	RUE BEETHOVEN	PI N° 504
	16/05/2025	12	RUE FELIX TISSERAND	PI N° 130
	26/05/2025	22	RUE MARGUERITE DE FLANDRE	PI N° 678
	13/06/2025	19	RUE JEHAN DUVET	PI N° 428
	26/06/2025	40	RUE DE CHENOVE	PI N° 199
	27/06/2025	36	RUE DES MONTS DE VIGNE	PI N° 50
	27/06/2025	13	RUE DU HAVRE	PI N° 16
	27/06/2025	1	ALLEE PABLO PICASSO	PI N° 708

Détail des appareils de fontainerie renouvelés en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	N° PI
DIJON	08/07/2025	101	RUE DES MARCS D OR	PI N° 521
	08/07/2025	7	RUE ROGER GAUCHAT	PI N° 723
	08/07/2025	3	AVENUE CHAMPOLLION	PI N° 755
	08/07/2025	8	RUE LOUIS BRAILLE	PI N° 209
	01/08/2025	21	BOULEVARD ROBERT SCHUMAN	PI N° 533
	04/08/2025	19	AVENUE JUNOT	PI N° 45
	05/08/2025	19	RUE DOCTEUR CALMETTE	PI N° 541
	07/08/2025	10	RUE ADOLPHE JOANNE	PI N° 319
	03/09/2025	71	RUE DES ROTONDES	PI N° 226
	05/09/2025	.	RUE ALIX DE VERGY	PI 546
	16/10/2025	6	IMPASSE BOIRAC	PI N° 669
	21/10/2025	48	AVENUE DES CHAMPS PERDRIX	PI N° 784
	17/11/2025	49	RUE DAUBENTON	PI N° 160
	18/11/2025	4	RUE DU MORVAN	PI N° 783
	18/11/2025	13	RUE LUCIEN JUY	PI N° 342
	19/11/2025	9	CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS	PI N° 902
	19/11/2025	1	RUE PAUL THENARD	PI N° 33
	21/11/2025	43	AVENUE DU MONT BLANC	PI N° 906
	05/12/2025	26	BOULEVARD CARNOT	PI N° 314

Détail des appareils de fontainerie renouvelés en 2025				
Commune	Date	N° Voie	Rue	N° PI
DIJON	29/12/2025	19	RUE PAUL LEBEL	PI N° 663
FONTAINE LES DIJON	22/09/2025	2	ALLEE DU PANORAMA	Pi N° 2630
	28/10/2025	2	RUE DES COTES D AHUY	Pi N° 2662
	30/10/2025	10	RUE DE BRETAGNE	PI N° 2640
	21/11/2025	127	RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN	PI N° 2595
PLOMBIERES LES DIJON	12/09/2025	6	RUE DES PETITES ROCHES	PI N° 1824
ST APOLLINAIRE	04/02/2025	20	RUE DE LA REDOUTE	PI N° 911
	04/02/2025	6	RUE DU CHAMP AUX PRETRES	PI N° 912
	06/02/2025	27	RUE DE CRACOVIE	PI N° 700
	07/02/2025	6	RUE DE L'YSER	PI N° 701
	17/10/2025	11	RUE CHAMPEAU	PI N° 820
	20/11/2025	5	RUE DES BEGONIAS	PI N° 3666
TALANT	08/01/2025	.	RUE COLETTE	PI N° 866
	05/02/2025	2	ALLEE LEON SOYE	PI N° 873
Total des appareils de fontaineries renouvelés			49	

29. Liste des accessoires créés & supprimés

Détail des accessoires créés en 2025				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	03/02/2025	.	RUE DAUPHINE	Vanne
	03/02/2025	.	RUE DAUPHINE	Vanne
	14/04/2025	.	RUE DES FRERES LUMIERE	Vanne
	19/05/2025	.	RUE DE L'ILE	Vanne
	19/05/2025	.	RUE DE L'ILE	Vanne
	21/05/2025	.	RUE VERRERIE	Purge
	05/06/2025	.	RUE AMPERE	Vanne
	05/06/2025	.	RUE D YORK	Vanne
	06/06/2025	.	BOULEVARD MARTYRS DE LA RESISTANCE	Vanne
	06/06/2025	.	RUE RETIF DE LA BRETONNE	Vanne
	06/06/2025	.	RUE LE JOLIVET	Vanne
	21/07/2025	.	COUR DE LA FAIENCERIE	Vanne
	21/07/2025	.	COUR DE LA FAIENCERIE	Vanne
	28/07/2025	.	RUE EDMOND VERNIQUET	Vanne
	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Vanne
	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Vanne
	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Vanne
	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Vanne
	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Vanne
	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Vanne
	25/11/2025	Route de Corcelle	RUE DE CORCELLES	Vanne
PLOMBIERES LES DIJON	05/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	05/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	05/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	05/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	05/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	06/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	06/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	06/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne

Détail des accessoires créés en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
PLOMBIERES LES DIJON	06/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	06/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	07/05/2025	RESERVOIR DE LA FAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	07/05/2025	RESERVOIR DE LA FLAMME	CHEMIN DES COTES	Vanne
	13/05/2025	.	RUE BERNARD COURTOIS	Vanne
Total des accessoires créés			35	

Détail des accessoires supprimés en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	03/09/2025	.	ROND POINT EDMOND MICHELET	Débitmètre
	03/12/2025	13	BOULEVARD DE CHICAGO	Vanne
Total des accessoires supprimés			2	

30. Liste des accessoires de réseau renouvelés

Détail des accessoires de réseau renouvelés en 2025				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	09/01/2025	.	RUE DE LA FONTAINE SAINTE-ANNE	Ventouse
	03/02/2025	Vanne poteau incendie N°270	RUE DAUPHINE	Vanne poteau incendie
	04/02/2025	12	RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE	Ventouse
	07/03/2025	.	BOULEVARD MAILLARD	Vanne
	12/03/2025	.	BOULEVARD MAILLARD	Vanne
	28/03/2025	48	BOULEVARD DOCTEUR PETITJEAN	Ventouse
	08/04/2025	L'ABERGEMENT FOIGNEY DN 800	BOULEVARD DE CHEVRE MORTE	Tampon
	23/04/2025	124	BOULEVARD DES BOURROCHES	Vanne
	05/06/2025	VANNE RESEAU N°1	RUE AMPERE	Vanne réseau
	05/06/2025	VANNE RESEAU N°2	RUE AMPERE	Vanne réseau
	05/06/2025	VANNE PI 475	RUE AMPERE	Vanne
	05/06/2025	VANNE PI N°517	RUE AMPERE	Vanne
	05/06/2025	VANNE RESEAU	RUE DES FRERES LUMIERE	Vanne réseau
	06/06/2025	VANNE RESEAU	IMPASSE PIERRE CLERGET	Vanne réseau
	06/06/2025	VANNE RESEAU	IMPASSE DOCTEUR DOMECH	Vanne réseau
	06/06/2025	VANNE PI 453	IMPASSE DOCTEUR DOMECH	Vanne
	17/06/2025	9	RUE DE MAYENCE	Vanne
	19/06/2025	11	RUE BEETHOVEN	Pi N° 504
	25/06/2025	4BISB	AVENUE CHAMPOLLION	Ventouse
	27/06/2025	PI N° 150	RUE DU CHAPEAU ROUGE	Poteau incendie
	30/06/2025	4	RUE LUCE VILLIARD	Vanne
	04/07/2025		ALLEE D'AJACCIO	Ventouse
	07/07/2025	VANNE N°1	RUE MAL FRANCHET D ESPEREY	Vanne
	07/07/2025	VANNE N°2	RUE MAL FRANCHET D ESPEREY	Vanne
	07/07/2025	VANNE N°3	RUE MAL FRANCHET D ESPEREY	Vanne
	07/07/2025	VANNE PI 477	RUE MAL FRANCHET D ESPEREY	Vanne
	15/07/2025	ANGLE RUE DE NUITS ST GEORGES	BOULEVARD DES BOURROCHES	Vanne

Détail des accessoires de réseau renouvelés en 2025

Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	25/07/2025	33	RUE DE CORCELLES	Vanne
	28/07/2025 08:00:00	VANNE RESEAU N°1	RUE EDMÉ VERNIQUET	Vanne réseau
	28/07/2025 08:00:00	VANNE RESEAU N°2	RUE EDMÉ VERNIQUET	Vanne réseau
	28/07/2025 08:00:00	VANNE RESEAU N°3	RUE EDMÉ VERNIQUET	Vanne réseau
	28/07/2025 08:00:00	VANNE PI N°486	RUE EDMÉ VERNIQUET	Vanne PI N°486
	04/08/2025 00:00:00	19	AVENUE JUNOT	PI N° 45
	05/08/2025 07:48:00	3	AVENUE CHAMPOLLION	Vanne
	25/08/2025 06:00:00	.	RUE D'AUXONNE	Vanne
	26/08/2025 07:00:00	.	RUE GUIBAUDET	Vanne
	28/08/2025	.	RUE ALIX DE VERGY	Vanne
	01/09/2025	74	RUE GÉNÉRAL FAUCONNET	Vanne
	05/09/2025	32	RUE DE TALANT	Ventouse
	24/09/2025	68	RUE DE CHATEAUBRIAND	Vanne
	13/10/2025	VANNE DN700	RUE DE COLCHIDE	Fonte ductile
	20/10/2025	15	BOULEVARD JOHN KENNEDY	Vanne N°1
	22/10/2025	15	BOULEVARD JOHN KENNEDY	Vanne N°2
	23/10/2025	6	RUE CLAUD SLUTER	Vanne
	29/10/2025	ANGLE GÉNÉRAL DELESTRAINT	RUE DE CORCELLES	Vanne
	30/10/2025	ANGLE GEORGES DIEBOLD	RUE DE LARREY	Vanne
	30/10/2025	9	RUE ERNEST CHAMPEAUX	Vanne
	05/11/2025	0	RUE ERNEST CHAMPEAUX	Vanne
	13/11/2025	7	RUE DE L'ABBAYE DE FONTENAY	Ventouse
	24/11/2025	26	RUE MOREL-RETZ	Vanne
	02/12/2025	5	RUE ERNEST CHAMPEAUX	Vanne
	09/12/2025	11	BOULEVARD DE LA FONTAINE DES SUISSES	Vanne
FONTAINE LES DIJON	03/02/2025	11	ALLÉE DES CHAMPS FLEURIS	Tampon de regard
	03/02/2025	5	ALLÉE DES CHAMPS FLEURIS	Tampon de regard
PLOMBIERES LES DIJON	07/05/2025	VANNE RESEAU N°13	CHEMIN DES COTES	Vanne réseau
	07/05/2025	VANNE RESEAU N°14	CHEMIN DES COTES	Vanne réseau
	07/05/2025	VANNE RESEAU N°15	CHEMIN DES COTES	Vanne réseau
	30/05/2025	4	RUE DE VELARS	Collier
	15/12/2025	116	RUE DE VELARS	Ventouse

Détail des accessoires de réseau renouvelés en 2025				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
TALANT	07/01/2025	PI 866	RUE COLETTE	Poteau incendie
TALANT	21/01/2025	6	RUE DES QUETINS	Vanne
	31/03/2025	25	AVENUE DU MAIL	Ventouse
	06/05/2025	.	AVENUE DE LA COMBE VALTON	Clapet
Total			62	

31. Liste des accessoires de réseau réparés

Détail des accessoires réseaux réparés en 2025			
Commune	Date	N° Voie	Rue
AHUY	28/01/2025	9	IMPASSE DU CARON
	28/01/2025	FACE ECOLE D AHUY	RUE DE FONTAINE
CORCELLES LES MONTS	24/04/2025	12	RUE DE LA HAIE
DIJON	26/06/2025	53	RUE DES GODRANS
	23/10/2025	1	RUE DU BAILLY
	28/10/2025	56	RUE DE JOUVENCE
	03/11/2025	37	RUE D YORK
	26/11/2025	11	RUE DE LA BOUDRONNEE
	11/12/2025	160	ROUTE DE LANGRES
	11/12/2025	14	AVENUE JEAN BAPTISTE GREUZE
	12/12/2025	10b	ROUTE DE LANGRES
MAGNY SUR TILLE	18/06/2025	DN800 AU PONT POUTRE ENTRE L'ABERGEMENT FOIGNEY ET MAGNY SUR TILLE	DN 800 AU PONT POUTRE
Total des accessoires réseau réparés			12

32. Détail de la répartition de la recherche des fuites par communes

La répartition de la recherche des fuites par communes							
Commune	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
AHUY	Linéaire de réseau ausculté (ml)	67 888	3 958	10 426	18 362	2 256	- 87,7%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	0	1	0	1	0,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	2	0	0	0	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau ausculté (ml)	20 346	35 763	3 250	6 375	10 457	64,0%
	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	0	0	0	1	0,0%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	1	0	1	3	200,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	3	0	0	0	0,0%
DAIX	Linéaire de réseau ausculté (ml)	4 942	6 785	15 351	9 900	20 162	103,7%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	2	0	-	1	4	300,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	1	2	1	3	1	- 66,7%
DIJON	Linéaire de réseau ausculté (ml)	567 045	305 623	382 863	383 321	696 780	81,8%
	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	0	9	15	10	- 33,3%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	0	20	15	128	753,3%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	42	69	63	68	65	- 4,4%
FLAVIGNEROT	Linéaire de réseau ausculté (ml)	2 531	134	0	5 091	0	- 100,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	1	0	0	0	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau ausculté (ml)	20 994	18 351	19 272	54 292	28 558	- 47,4%
	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	1	0	2	0	- 100,0%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	1	4	0	2	7	250,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	3	5	4	7	4	- 42,9%
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau ausculté (ml)	5 894	7 927	14 693	7 518	10 105	34,4%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	1	0	0	0	1	0,0%

La répartition de la recherche des fuites par communes							
Commune	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	3	0	1	4	300,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau ausculté (ml)	18 952	32 243	25 741	12 799	30 659	139,5%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	0	1	0	6	0,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	3	1	1	0	1	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau ausculté (ml)	85 238	12 826	49 808	18 182	62 787	245,3%
	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	0	1	1	0	- 100,0%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	0	3	0	7	0,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	3	2	5	5	0,0%
TALANT	Linéaire de réseau ausculté (ml)	20 011	13 626	15 272	18 714	83 564	346,5%
	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	1	1	0	0	0	0,0%
	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	0	1	1	14	1 300,0%
	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	1	3	4	9	9	0,0%

>>L'aide à l'exploitation de l'outil Aquadvanced permet de cibler et d'optimiser la recherche de fuite.

La recherche de fuite est mise en œuvre à travers des campagnes de recherche systématique. Les techniques employées font appel à l'acoustique et à l'électronique. La corrélation acoustique consiste à placer un capteur équipé d'un émetteur radio à chaque bout de la conduite. Ces données sont ensuite enregistrées et analysées.

33. Détail du nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	612	630	653	648	652	0,6%
Collectivités	11	12	13	13	13	0,0%
Professionnels	53	49	53	71	68	- 4,2%
Total	676	691	719	732	733	0,1%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	320	338	349	348	350	0,6%
Collectivités	4	4	4	4	5	25,0%
Professionnels	6	6	6	9	10	11,1%
Total	330	348	359	361	365	1,1%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	570	568	576	566	568	0,4%
Collectivités	13	13	13	13	13	0,0%
Professionnels	10	15	13	25	27	8,0%
Total	593	596	602	604	608	0,7%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	20 983	21 098	21 388	20 964	21 268	1,5%
Collectivités	764	828	814	820	578	- 29,5%
Professionnels	1 666	1 664	1 691	2 287	2 520	10,2%
Total	23 413	23 590	23 893	24 071	24 366	1,2%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	89	89	90	89	88	- 1,1%
Collectivités	1	1	1	1	1	0,0%
Professionnels	2	2	1	2	2	0,0%
Total	92	92	92	92	91	- 1,1%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	2 471	2 526	2 565	2 559	2 570	0,4%
Collectivités	47	45	47	47	45	- 4,3%
Professionnels	127	128	126	176	164	- 6,8%
Total	2 645	2 699	2 738	2 782	2 779	- 0,1%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	475	476	475	470	473	0,6%
Collectivités	9	9	9	9	9	0,0%
Professionnels	11	12	13	20	23	15,0%
Total	495	497	497	499	505	1,2%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	841	842	855	861	864	0,3%
Collectivités	28	28	27	22	19	- 13,6%
Professionnels	33	30	32	31	36	16,1%
Total	902	900	914	914	919	0,5%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	2 131	2 137	2 146	2 121	2 131	0,5%
Collectivités	46	46	46	46	37	- 19,6%
Professionnels	154	163	163	193	194	0,5%
Total	2 331	2 346	2 355	2 360	2 362	0,1%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	2 107	2 121	2 132	2 076	2 093	0,8%
Collectivités	58	59	59	60	50	- 16,7%
Professionnels	90	92	89	136	142	4,4%
Total	2 255	2 272	2 280	2 272	2 285	0,6%

34. Détail des gros consommateurs par commune

Nombre de clients gros consommateur hors VEG						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	4	2	1	1	3	200,0%
Clients de plus de 6 000 m³/an	1	2	2	3	1	- 66,7%
Total	5	4	3	4	4	0,0%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	0	0	0	0	0	-
Clients de plus de 6 000 m³/an	0	0	0	0	0	-
Total	0	0	0	0	0	-

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	3	1	2	1	1	0,0%
Clients de plus de 6 000 m³/an	0	1	0	0	0	-
Total	3	2	2	1	1	0,0%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	292	303	299	316	305	- 3,5%
Clients de plus de 6 000 m³/an	129	129	133	128	140	9,4%
Total	421	432	432	444	445	0,2%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	0	0	0	0	0	-
Clients de plus de 6 000 m³/an	0	0	0	0	0	-
Total	0	0	0	0	0	-

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	15	15	13	14	14	0,0%
Clients de plus de 6 000 m³/an	7	7	4	7	5	- 28,6%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Total	22	22	17	21	19	- 9,5%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	2	1	1	0	0	-
Clients de plus de 6 000 m³/an	0	1	0	1	1	0,0%
Total	2	2	1	1	1	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	1	1	1	1	3	200,0%
Clients de plus de 6 000 m³/an	0	0	0	0	0	-
Total	1	1	1	1	3	200,0%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	13	13	19	12	12	0,0%
Clients de plus de 6 000 m³/an	5	6	6	7	6	- 14,3%
Total	18	19	25	19	18	- 5,3%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	18	19	20	17	19	11,8%
Clients de plus de 6 000 m³/an	12	7	9	9	12	33,3%
Total	30	26	29	26	31	19,2%

35. Détail des volumes vendus par commune

Les variations des volumes vendus sont dues essentiellement à la baisse des volumes des Consommateurs, Syndic et Collectivités.

Volumes vendus (m³)						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	89 475	77 732	71 680	70 109	71 823	2,4%
Volumes vendus aux collectivités	949	1 925	1 342	1 264	1 156	- 8,5%
Volumes vendus aux professionnels	23 143	30 584	35 305	42 756	42 122	- 1,5%
Total des volumes vendus	113 567	110 241	108 327	114 129	115 101	0,9%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	30 650	25 034	25 527	25 761	26 202	1,7%
Volumes vendus aux collectivités	267	267	150	214	348	62,6%
Volumes vendus aux professionnels	2 632	1 246	3 329	2 196	3 954	80,1%
Total des volumes vendus	33 549	26 547	29 006	28 171	30 504	8,3%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	81 554	68 953	62 746	58 034	60 926	5,0%
Volumes vendus aux collectivités	8 642	3 194	3 985	2 394	4 238	77,0%
Volumes vendus aux professionnels	9 417	15 153	11 501	13 086	9 979	- 23,7%
Total des volumes vendus	99 613	87 300	78 232	73 514	75 143	2,2%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	5 416 486	5 481 397	5 442 195	5 291 667	5 452 560	3,0%
Volumes vendus aux collectivités	1 061 783	1 040 451	1 084 325	1 056 333	533 272	- 49,5%
Volumes vendus aux professionnels	1 730 718	1 786 521	1 792 585	2 199 330	2 653 198	20,6%
Total des volumes vendus	8 208 987	8 308 369	8 319 106	8 547 330	8 639 030	1,1%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	10 069	6 845	9 513	7 091	7 142	0,7%
Volumes vendus aux collectivités	106	91	107	123	91	- 26,0%
Volumes vendus aux professionnels	1 639	812	0	1 341	1 208	- 9,9%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Total des volumes vendus	11 814	7 748	9 620	8 555	8 441	- 1,3%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	383 062	369 711	336 942	332 409	338 411	1,8%
Volumes vendus aux collectivités	25 489	25 165	20 781	16 396	15 541	- 5,2%
Volumes vendus aux professionnels	112 358	85 464	82 726	116 718	90 842	- 22,2%
Total des volumes vendus	520 909	480 340	440 449	465 523	444 794	- 4,5%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	55 504	44 201	41 227	38 959	43 858	12,6%
Volumes vendus aux collectivités	- 136	806	871	966	600	- 37,9%
Volumes vendus aux professionnels	12 854	33 052	9 300	9 969	13 510	35,5%
Total des volumes vendus	68 222	78 059	51 398	49 894	57 968	16,2%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	85 939	81 161	78 078	82 427	87 701	6,4%
Volumes vendus aux collectivités	8 280	9 381	7 429	6 883	4 582	- 33,4%
Volumes vendus aux professionnels	8 282	8 767	9 428	8 749	14 578	66,6%
Total des volumes vendus	102 501	99 309	94 935	98 059	106 861	9,0%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	301 137	271 456	266 734	254 353	251 217	- 1,2%
Volumes vendus aux collectivités	48 974	44 897	46 154	37 235	21 540	- 42,2%
Volumes vendus aux professionnels	66 298	142 329	130 673	139 715	123 311	- 11,7%
Total des volumes vendus	416 409	458 682	443 561	431 304	396 068	- 8,2%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	412 749	393 395	399 094	363 304	392 039	7,9%
Volumes vendus aux collectivités	60 262	48 625	63 155	59 808	18 246	- 69,5%
Volumes vendus aux professionnels	71 406	55 434	65 054	99 610	146 751	47,3%
Total des volumes vendus	544 417	497 454	527 303	522 722	557 036	6,6%

36. Détail des volumes vendus aux gros consommateurs par commune

Les volumes vendus aux gros consommateurs						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	9 617	8 244	5 092	3 244	15 644	382,2%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	14 433	14 687	13 682	22 121	8 310	- 62,4%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	24 050	22 931	18 774	25 365	23 954	- 5,6%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	9 116	3 171	8 731	5 053	3 686	- 27,1%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	2 987	8 119	0	0	0	0,0%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	12 103	11 290	8 731	5 053	3 686	- 27,1%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	763 370	1 249 900	1 223 553	1 286 041	1 255 720	- 2,4%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	1 141 496	1 722 909	1 772 808	1 913 610	1 954 078	2,1%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	1 904 866	2 972 809	2 996 361	3 199 652	3 209 798	0,3%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	38 926	61 444	56 960	59 264	59 148	- 0,2%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	60 182	67 740	46 504	72 772	50 611	- 30,5%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	99 108	129 184	103 464	132 036	109 759	- 16,9%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	0	4 906	5 674	0	0	0,0%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	0	26 656	0	6 052	7 649	26,4%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	0	31 562	5 674	6 052	7 649	26,4%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	3 039	3 710	3 535	3 916	12 151	210,3%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	3 039	3 710	3 535	3 916	12 151	210,3%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m ³ à 5999 m ³	29 114	54 336	78 659	48 919	50 791	3,8%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m ³	5 784	91 547	66 333	69 349	57 119	- 17,6%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m ³	34 898	145 883	144 992	118 268	107 910	- 8,8%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m ³ à 5999 m ³	79 204	87 073	89 573	75 825	83 064	9,5%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m ³	55 343	88 614	103 742	110 203	145 160	31,7%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m ³	134 547	175 687	193 315	186 028	228 224	22,7%

37. Détail la typologie des contacts par commune

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	9 475
Courrier	1 004
Internet	3 033
Visite en agence	752
Total	14 264

Typologie des contacts	
AHUY	Nombre de contacts
Téléphone	260
Courrier	23
Internet	52
Visite en agence	11
Total	346

CORCELLES-LES-MONTS	
	Nombre de contacts
Téléphone	159
Courrier	6
Internet	21
Visite en agence	9
Total	195

DAIX	
	Nombre de contacts
Téléphone	173
Courrier	16
Internet	32
Visite en agence	6
Total	227

DIJON	Nombre de contacts
Téléphone	6 468
Courrier	732
Internet	2 425
Visite en agence	609
Total	10 234

FLAVIGNEROT	Nombre de contacts
Téléphone	17
Courrier	0
Internet	6
Visite en agence	4
Total	27

FONTAINE-LÈS-DIJON	Nombre de contacts
Téléphone	702
Courrier	71
Internet	133
Visite en agence	54
Total	960

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Nombre de contacts
Téléphone	115
Courrier	2
Internet	31
Visite en agence	3
Total	151

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Nombre de contacts
Téléphone	282
Courrier	14
Internet	59
Visite en agence	19
Total	374

SAINT-APOLLINAIRE	Nombre de contacts
Téléphone	599
Courrier	61
Internet	140
Visite en agence	18
Total	818

TALANT	Nombre de contacts
Téléphone	700
Courrier	79
Internet	134
Visite en agence	19
Total	932

38. Détail des principaux motifs de dossiers

Principaux motifs de dossiers clients		
AHUY	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	168	0
Facturation	9	9
Règlement/Encaissement	84	12
Prestation et travaux	25	0
Information	180	-
Dépose d'index	2	0
Technique eau	16	16
Total	484	37

CORCELLES-LES-MONTS	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	114	0
Facturation	13	13
Règlement/Encaissement	33	11
Prestation et travaux	6	0
Information	107	-
Dépose d'index	1	0
Technique eau	17	17
Total	291	41

DAIX	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	130	0
Facturation	11	5
Règlement/Encaissement	51	8
Prestation et travaux	17	0
Information	125	-
Dépose d'index	1	0
Technique eau	12	11
Total	347	24

DIJON	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	6 448	2
Facturation	532	306
Règlement/Encaissement	2 675	197
Prestation et travaux	406	0
Information	5 207	2
Dépose d'index	81	0
Technique eau	445	425
Total	15 794	932

FLAVIGNEROT	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	12	0
Facturation	1	1
Règlement/Encaissement	6	0
Prestation et travaux	0	0
Information	18	0
Dépose d'index	0	0
Technique eau	1	1
Total	38	2

FONTAINE-LÈS-DIJON	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	652	1
Facturation	43	28
Règlement/Encaissement	209	22
Prestation et travaux	39	0
Information	551	0
Dépose d'index	13	0
Technique eau	55	55
Total	1 562	106

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	106	0
Facturation	2	2
Règlement/Encaissement	36	3

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Nombre de demandes	dont réclamations
Prestation et travaux	18	0
Information	87	0
Dépose d'index	0	0
Technique eau	11	11
Total	260	16

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	295	0
Facturation	8	4
Règlement/Encaissement	92	10
Prestation et travaux	41	0
Information	217	0
Dépose d'index	3	0
Technique eau	21	20
Total	677	34

SAINT-APOLLINAIRE	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	533	1
Facturation	28	22
Règlement/Encaissement	207	20
Prestation et travaux	15	0
Information	462	0
Dépose d'index	6	0
Technique eau	52	51
Total	1 303	94

TALANT	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	578	0
Facturation	45	28
Règlement/Encaissement	201	19
Prestation et travaux	46	0
Information	527	1
Dépose d'index	10	0

TALANT	Nombre de demandes	dont réclamations
Technique eau	35	34
Total	1 442	82

39. Détail de l'activité de gestion « abonnés » par commune

Activité de gestion						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	577	57	46	41	11	-73,2%
Nombre d'abonnés mensualisés	215	278	336	347	361	4,0%
Nombre d'abonnés prélevés	38	60	70	77	86	11,7%
Nombre d'échéanciers	28	14	17	12	20	66,7%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	1 292	1 382	1 374	1 360	1 365	0,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	118	132	124	144	152	5,6%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	28	23	28	26	26	0,0%
Nombre total de factures comptabilisés	1 438	1 537	1 526	1 530	1 543	0,8%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	0	17	21	13	4	-69,2%
Nombre d'abonnés mensualisés	97	144	164	180	188	4,4%
Nombre d'abonnés prélevés	29	28	33	37	40	8,1%
Nombre d'échéanciers	14	7	4	7	3	-57,1%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	681	734	748	743	759	2,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	12	12	15	19	24	26,3%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	10	8	8	8	11	37,5%
Nombre total de factures comptabilisés	703	754	771	770	794	3,1%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	462	25	9	20	14	-30,0%
Nombre d'abonnés mensualisés	186	237	254	268	293	9,3%
Nombre d'abonnés prélevés	49	59	73	78	84	7,7%
Nombre d'échéanciers	20	8	7	6	11	83,3%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	1 191	1 206	1 227	1 210	1 200	-0,8%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	18	38	31	54	63	16,7%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	33	29	29	26	26	0,0%
Nombre total de factures comptabilisés	1 242	1 273	1 287	1 290	1 289	-0,1%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	19 066	6 704	1 648	1 272	776	-39,0%
Nombre d'abonnés mensualisés	5 291	7 168	7 969	8 595	9 156	6,5%
Nombre d'abonnés prélevés	1 682	2 396	2 736	2 866	3 201	11,7%
Nombre d'échéanciers	773	779	821	846	884	4,5%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	43 962	46 078	46 394	45 568	45 754	0,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	3 596	4 455	4 499	5 728	6 045	5,5%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	1 582	1 797	1 854	1 857	1 572	-15,3%
Nombre total de factures comptabilisées	49 140	52 330	52 747	53 153	53 371	0,4%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	0	4	0	2	1	-50,0%
Nombre d'abonnés mensualisés	18	31	38	39	40	2,6%
Nombre d'abonnés prélevés	5	8	7	8	9	12,5%
Nombre d'échéanciers	5	1	1	1	1	0,0%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	197	198	186	187	182	-2,7%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	4	4	3	4	4	0,0%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	2	2	2	2	2	0,0%
Nombre total de factures comptabilisées	203	204	191	193	188	-2,6%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	2 039	162	149	186	151	-18,8%
Nombre d'abonnés mensualisés	793	1 030	1 132	1 230	1 290	4,9%
Nombre d'abonnés prélevés	211	276	311	331	354	6,9%
Nombre d'échéanciers	84	47	38	35	31	-11,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	5 208	5 519	5 387	5 417	5 511	1,7%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	276	337	332	425	420	-1,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	103	96	103	96	92	-4,2%
Nombre total de factures comptabilisées	5 587	5 952	5 822	5 938	6 023	1,4%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	397	18	18	11	18	63,6%
Nombre d'abonnés mensualisés	163	192	207	218	242	11,0%
Nombre d'abonnés prélevés	40	55	58	60	50	-16,7%
Nombre d'échéanciers	17	10	7	2	5	150,0%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	1 038	1 064	1 003	989	998	0,9%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	22	32	24	42	45	7,1%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	20	18	18	18	18	0,0%
Nombre total de factures comptabilisés	1 080	1 114	1 045	1 049	1 061	1,1%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	0	70	24	22	32	45,5%
Nombre d'abonnés mensualisés	252	355	410	446	477	7,0%
Nombre d'abonnés prélevés	79	77	74	84	89	6,0%
Nombre d'échéanciers	26	14	16	11	13	18,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	2 155	1 863	1 841	1 867	1 882	0,8%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	79	81	77	74	93	25,7%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	64	56	54	53	39	-26,4%
Nombre total de factures comptabilisés	2 298	2 000	1 972	1 994	2 014	1,0%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	2 083	59	100	0	79	0,0%
Nombre d'abonnés mensualisés	768	959	1 061	1 143	1 190	4,1%
Nombre d'abonnés prélevés	124	183	196	227	234	3,1%
Nombre d'échéanciers	67	40	41	31	32	3,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	4 464	4 556	4 532	4 511	4 504	-0,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	331	356	350	407	459	12,8%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	92	94	92	98	82	-16,3%
Nombre total de factures comptabilisés	4 887	5 006	4 974	5 016	5 045	0,6%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	12	122	97	95	90	-5,3%
Nombre d'abonnés mensualisés	592	822	927	980	1 052	7,3%
Nombre d'abonnés prélevés	198	239	257	265	281	6,0%
Nombre d'échéanciers	82	42	25	35	46	31,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	4 419	4 606	4 518	4 435	4 475	0,9%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	205	242	226	301	350	16,3%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	116	130	120	139	106	-23,7%
Nombre total de factures comptabilisés	4 740	4 978	4 864	4 875	4 931	1,1%

40. Détail de la relation « abonnés » par commune

La relation « abonnés »						
AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	7	8	7	9	6	- 33,3%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	10,4	11,6	9,7	12,3	8,2	- 33,4%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	45	6	11	25	20	- 20,0%
Nombre d'arrivées clients dans la période	74	7	14	27	21	- 22,2%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	60,8	85,7	78,6	92,6	95,2	2,9%

CORCELLES-LES-MONTS	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	3	2	1	2	3	50,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	9,1	5,7	2,8	5,5	8,2	48,4%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	11	2	9	11	21	90,9%
Nombre d'arrivées clients dans la période	14	2	12	11	24	118,2%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	78,6	100	75	100	87,5	- 12,5%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	2	4	6	4	2	- 50,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	3,4	6,7	10	6,6	3,3	- 50,3%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	14	3	13	15	20	33,3%
Nombre d'arrivées clients dans la période	17	3	15	15	22	46,7%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	82,4	100	86,7	100	90,9	- 9,1%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	189	309	214	190	155	- 18,4%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	8,1	13,1	9	7,9	6,4	- 19,4%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	863	399	652	843	1 054	25,0%
Nombre d'arrivées clients dans la période	1 050	413	762	874	1 135	29,9%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	82,2	96,6	85,6	96,5	92,9	- 3,7%

FLAVIGNEROT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	0	0	0	-	0	-
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0	0	0	0	0	-
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	4	2	1	3	1	- 66,7%
Nombre d'arrivées clients dans la période	4	2	1	3	1	- 66,7%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	100	100	100	0,0%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	35	30	21	20	11	- 45,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	13,2	11,1	7,7	7,2	4	- 44,9%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	71	55	63	107	119	11,2%
Nombre d'arrivées clients dans la période	90	56	72	107	123	15,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	78,9	98,2	87,5	100	96,7	- 3,3%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	3	6	0	2	2	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	6,1	12,1	0	4	4	- 1,2%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	31	2	8	17	20	17,6%
Nombre d'arrivées clients dans la période	32	2	10	17	21	23,5%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	96,9	100	80	100	95,2	- 4,8%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	4	7	4	6	3	- 50,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	4,4	7,8	4,4	6,6	3,3	- 50,3%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	37	10	21	47	63	34,0%
Nombre d'arrivées clients dans la période	49	11	22	47	69	46,8%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	75,5	90,9	95,5	100	91,3	- 8,7%

SAINT-APOLLINAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	17	9	9	15	11	- 26,7%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	7,3	3,8	3,8	6,4	4,7	- 26,7%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	74	21	50	95	93	- 2,1%
Nombre d'arrivées clients dans la période	91	22	57	95	99	4,2%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	81,3	95,5	87,7	100	93,9	- 6,1%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de réclamations écrites FP2E	11	30	21	23	13	- 43,5%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	4,9	13,2	9,2	10,1	5,7	- 43,8%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	75	26	48	69	98	42,0%
Nombre d'arrivées clients dans la période	84	28	56	70	109	55,7%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	89,3	92,9	85,7	98,6	89,9	- 8,8%

41. Détail de l'encaissement et le recouvrement par commune

L'encaissement et le recouvrement			
AHUY	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	10,65	23,48	120,6%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	4 523,42	4 074,29	- 9,9%
Créances irrécouvrables (€)	1 935,6	2 844,07	46,9%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	1 932,4	1 793,09	- 7,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	177 724,82	191 988	8,0%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	191 988	209 682,59	9,2%
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,01	1,36	34,5%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,09	0,93	- 14,1%

CORCELLES-LES-MONTS	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	54,91	39,27	- 28,5%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	2 399,71	1 712,91	- 28,6%
Créances irrécouvrables (€)	431,8	78,28	- 81,9%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	623,14	1 028,45	65,0%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	52 463,93	52 051,28	- 0,8%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	52 051,28	60 707,76	16,6%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,83	0,13	- 84,5%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,19	1,98	66,4%

DAIX	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	7,04	12,16	72,8%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	2 084,08	2 141,11	2,7%
Créances irrécouvrables (€)	1 961,06	115,75	- 94,1%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	1 282,78	827,87	- 35,5%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	128 687,21	126 396,8	- 1,8%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	126 396,8	140 943,63	11,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,55	0,08	- 94,7%

DAIX	2024	2025	N/N- (%)
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1	0,65	- 34,3%

DIJON	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	23,05	20,61	- 10,6%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	275 481,11	372 482,55	35,2%
Créances irrécouvrables (€)	58 222,75	41 605,55	- 28,5%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	111 072,75	148 221,32	33,4%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	16 329 489,16	17 016 052,52	4,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	17 016 052,52	19 180 105,82	12,7%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,34	0,22	- 36,6%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,68	0,87	28,1%

FLAVIGNEROT	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	40,47	21,42	- 47,1%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	590,6	390,3	- 33,9%
Créances irrécouvrables (€)	-	400,88	-
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	312,7	256,14	- 18,1%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	16 116,64	15 196,32	- 5,7%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	15 196,32	16 056,68	5,7%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0	2,5	-
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,94	1,69	- 13,1%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	11,85	10,44	- 11,9%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	6 539,06	9 913,33	51,6%
Créances irrécouvrables (€)	998,45	1 278,62	28,1%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	3 227,31	4 194,2	30,0%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	707 039,79	768 011,03	8,6%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	768 011,03	810 744,36	5,6%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,13	0,16	21,3%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,46	0,55	19,6%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	10,54	12,46	18,2%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	4 451,57	4 887,18	9,8%
Créances irrécouvrables (€)	-	744,48	-
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	1 952,11	1 686,44	- 13,6%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	86 693,88	88 905,4	2,6%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	88 905,4	110 210,19	24,0%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0	0,68	-
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,25	1,9	- 15,8%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	48,9	23,52	- 51,9%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	4 844,62	5 633,05	16,3%
Créances irrécouvrables (€)	1 338,05	1 904,2	42,3%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	3 574,12	2 551,93	- 28,6%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	164 335,87	174 209,49	6,0%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	174 209,49	203 262,9	16,7%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,77	0,94	22,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,17	1,46	- 32,6%

SAINT-APOLLINAIRE	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	18,66	13,09	- 29,8%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	19 274,4	30 465,28	58,1%
Créances irrécouvrables (€)	1 457,02	2 110,99	44,9%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	10 591,57	8 967,36	- 15,3%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	694 568,8	712 005,38	2,5%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	712 005,38	729 242,37	2,4%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,2	0,29	41,5%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,52	1,26	- 17,4%

TALANT	2024	2025	N/N- (%)
Délai Paiement client (j)	58,07	39,35	- 32,2%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	24 411,51	19 929,77	- 18,4%
Créances irrécouvrables (€)	2 914,05	2 138,21	- 26,6%

TALANT	2024	2025	N/N- (%)
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	6 132,23	4 951,69	- 19,3%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	811 442,78	831 387,2	2,5%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	831 387,2	979 308,08	17,8%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,35	0,22	- 37,7%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,76	0,6	- 21,2%

42. Détail du fonds de solidarité par commune

AHUY	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	0	0	2	0	- 100,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	0	0	1	0	- 100,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	0	0	148,33	0	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	0	0	140,6	0	- 100,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	0	0	110,92	0	- 100,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0	140,6	0	- 100,0%

DAIX	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	3	0	1	0	- 100,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	2	1	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	130,02	19,2	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	123,25	18,2	0	0	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	97,01	0	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	123,25	18,2	0	0	0,0%

DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	7	30	25	21	23	9,5%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	26	21	17	18	5,9%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	41,3	3 233,52	3 054,92	2 005,44	2 190,76	9,2%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	39,15	3 059,76	2 896,39	1 900,9	2 076,25	9,2%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	32,15	2 387,28	2 320,71	1 532,59	1 561,97	1,9%
Montant Total HT "solidarité"	39,15	3 059,76	2 896,39	1 900,9	2 076,25	9,2%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	0	1	0	0	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	0	1	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	0	133,78	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	0	126,81	0	0	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	0	103,01	0	0	0,0%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Montant Total HT "solidarité"	0	0	126,81	0	0	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	1	0	0	0	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	1	0	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	62,33	0	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	59,08	0	0	0	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	48,43	0	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	59,08	0	0	0	0,0%

TALANT	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	1	1	1	2	100,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	1	1	1	2	100,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	59,59	74,11	133,47	219,29	64,3%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	56,48	70,25	126,53	207,85	64,3%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	45,84	56,81	103,01	159,76	55,1%
Montant Total HT "solidarité"	0	56,48	70,25	126,53	207,85	64,3%

43. Détail des dégrèvements par commune

Les dégrèvements			
AHUY	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	4	0	- 100,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	5	0	- 100,0%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	342	0	- 100,0%

CORCELLES-LES-MONTS	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	2	0	- 100,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	5	0	- 100,0%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	229	0	- 100,0%

DAIX	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	4	4	0,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	5	5	0,0%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	980	6 155	528,1%

DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	117	87	- 25,6%
Nombres de demandes de dégrèvement	241	199	- 17,4%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	110 876,9	227 776,99	105,4%

FLAVIGNEROT	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	0	0	0,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	1	0	- 100,0%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	0	0	0,0%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	6	5	- 16,7%
Nombres de demandes de dégrèvement	14	14	0,0%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	1 875	7 306	289,7%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	0	0	0,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	3	2	- 33,3%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	0	895	0,0%

SAINT-APOLLINAIRE	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	6	3	- 50,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	11	3	- 72,7%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	3 087	18 067	485,3%

TALANT	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	6	7	16,7%
Nombres de demandes de dégrèvement	13	14	7,7%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	506	17 154	3 290,1%

44. Détail des renouvellements sur les installations

Renouvellement sur les installations (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Clapet pompe 1	1 174,82
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Clapet pompe 2	1 511,14
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Clapet pompe 3	1 174,83
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Clapet pompe 4	1 511,13
Sans-commune-CPT_SECTO de Talant à Daix-RVT-Télétransmetteur LS42	1 180,52
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon (Fauconnet)-RVT-Télétransmetteur LS42	1 180,52
Sans-commune-USINE_Henri Navier (UF Morcuil)-RVT-Vessie antibélier	5 004,07
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Partiel portail	845,68
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Local chloration / Centrale détection gaz chlore	2 156,19
Sans-commune-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Partiel armoire électrique	2 030,55
Sans-commune-CPT_SECTO Poincaré (Dijon)-RVT-Télétransmetteur	1 275,12
CORCELLES LES MONTS-RESERVOIR_Corcelles les Monts-RVT-Canalisations	10 044,32
CORCELLES LES MONTS-RESERVOIR_Corcelles les Monts-RVT-Débitmètre Distri Corcelles DN 150	562,28
CORCELLES LES MONTS-RESERVOIR_Corcelles les Monts-RVT-Débitmètre arrivée Refoul DN 80	202,4
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Vanne crémaillère cuve nord est	17 261,91
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Vanne crémaillère cuve nord ouest	17 261,91
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Vanne crémaillère cuve sud est	17 261,91
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Vanne crémaillère cuve sud ouest	17 261,93
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Groupe air / Surpresseur air filtre à sable	3 208,02
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Groupe air / Surpresseur air filtre à charbon	3 208,02
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Groupe air / Surpresseur air secours	3 208,96
DAIX-RESERVOIR POMPAGE_du Relais d'Hauteville-RVT-Débitmètre Daix Relais Hauteville distribution	202,4
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Armoire BT / Transmetteur détecteur fuite chlore	202,4
Sans-commune-POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)-RVT-Pompage / Réducteur de pression pour pot de mesure	303,6
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-AE BT/ Transmetteur turbidimètre eau brute entrée	202,4
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Turbidimètre eau brute entrée station	303,6
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Bâche eau lavage filtre sable / GP N° 01P04B	303,6

Renouvellement sur les installations (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Sans-commune-CPT_SECTO Refoulement Flavignerot (Corcelles)-RVT-Débitmètre	202,4
Sans-commune-CPT_SECTO Ahuy Rue des Tilleuls-RVT-Télétransmetteur	202,4
Sans-commune-CPT_SECTO Ahuy Rue des Tilleuls-RVT-Débitmètre DN 150	830,5
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Pompage Victor Hugo / Pompe 1	27 035,06
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Pompage Victor Hugo / Pompe 2	30 191,76
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Pompage Victor Hugo / Pompe 3	26 634,63
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Pompage Victor Hugo / Pompe 4	29 898,80
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Réservoir Clomiers / Cana refoul pompe vidange	18 405,43
VAL SUZON-SOURCE_du Chat-RVT-Pompe injection air du débitmètre arrivée du chat	1 004,20
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Pompage Refoulement usine / RN partiel pompe 4	6 358,27
Sans-commune-USINE_Henri Navier (UF Morcueil)-RVT-Sonde de chlore total	303,6
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Hydroéjecteur injection Motte Giron	2 159,81
Sans-commune-RESERVOIR_de Chaumont Talant haut service-RVT-Portail	2 244,22
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Vanne de vidange piscine Nord	2 738,12
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Partiel vanne de vidange piscine Sud	1 640,49
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Bloc de mesure analyseur de chlore	1 344,72
Sans-commune-USINE_Henri Navier (UF Morcueil)-RVT-Aérotherme du local réactifs	1 277,03
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Local électro / RN partiel rideau électrique	2 667,17
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-tuyauterie NTC1	4 609,94
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-AE BT / Climatiseur refoulement usine	4 411,55
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Filtre à sable / Fenêtre skydome galerie filtres	2 015,57
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Debitmètre 1/2 pompe gorgets marmuzots	1 903,22
VAL SUZON-SOURCE_du Chat-RVT-Sonde US mesure de débit arrivée source du chat	5 958,12
VAL SUZON-SOURCE_du Chat-RVT-Transmetteur sonde US mesure de débit arrivée sour	8 463,08
VAL SUZON-SOURCE_de Ste Foy-RVT-Sonde US mesure de débit sortie sourceSte Foy	6 037,01
VAL SUZON-SOURCE_de Ste Foy-RVT-Transmetteur sonde US mesure de débit sortie sou	8 687,92
Sans-commune-DEM_VEG Dijon à Chevigny Hameau de Mirande-RVT-Débitmètre	2 559,24
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Puits 33 RD / Débitmètre	1 278,26
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Puits 13 RD / Pompe	2 093,11
Sans-commune-POMPAGE_de Poncey-RVT-Chambre vanne refoul 800 / RN partiel régulateur d	1 674,92
Sans-commune-RESERVOIR_de la Rocade-RVT-RN portillon	2 118,22

Renouvellement sur les installations (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 800 Genlis-RVT- transmetteur LS42 2G	1 451,62
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Chenôve Jean-Jaures (Gaulois)-RVT- Transmetteur LS42 2G	1 508,32
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Chevigny ? Rond point des sports (secours)-RVT- Transmetteur LS42 2G	1 480,22
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Analyseur chlore réservoir Valmy Bas	-8,71
AHUY-CPT_SECTO Dijon Suzon à Ahuy Place du 19 mars 1962 vers Station-RVT- Transmetteur LS42 2G	1 488,52
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Poncey)-RVT-Transmetteur débitmètre	1 508,32
Sans-commune-CPT_VEG au Synd. Ruffey route d'Ahuy-RVT-Télétransmetteur	1 488,52
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-RN cellules longue distance portail Valmy bas	1 528,47
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Transformateur HT Marcs d Or	326 871,20
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Moteur pompe 4 refoulement usine	3 225,97
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Puits 1 extension / Echelle accès puits	2 189,22
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Détecteur fuite chlore Valmy haut	1 630,68
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-RN partiel du moteur électrique vanne cuve NO n°21	637,12
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-RN partiel du moteur électrique vanne cuve NE n°23	637,12
Sans-commune-CPT_SECTO de Fontaine à Ahuy ZAC d'Ahuy-RVT-Débitmètre	1 609,53
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille(C1)-RVT-Turbidimètre	4 368,32
Sans-commune-SOURCE_de Ste Foy-RVT-Sonde de niveau déversoir surverse source	1 331,22
Sans-commune-CPT_SECTO Butte Chaumont-RVT-Débitmètre	3 005,21
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Chenôve (St Vincent de Paul)-RVT-Débitmètre	2 167,17
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 1000 Longchamp ONF-RVT-Transmetteur LS42 2G	1 567,17
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 1000 Fauverney Cessey(C0)-RVT-Transmetteur LS42 2G	2 183,17
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Support des analyseurs de chloration	1 605,12
Sans-commune-CPT_SECTO rue Pré Potet - Ahuy-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 302,07
Sans-commune-RESERVOIR_de la Rocade-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	3 528,55
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Crépine distribution cuve	30 725,31
Sans-commune-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Hangar réseau / RN partiel porte	1 562,44
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Portail sortie entre champs captant et usine	412,5
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Portail électrique accès champs captant PT003	412,5
Sans-commune-CPT_SECTO Fontaine Rue du Stade-RVT-Débitmètre	1 033,36
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Partiel crépine distribution cuve sud ouest	1 742,82
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Poncey)-RVT-Débitmètre	452,94

Renouvellement sur les installations (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PLOMBIERES LES DIJON-RESERVOIR_cité de la Flamme-RVT-Débitmètre distribution	1 557,44
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Vanne inverseur chlore	2 333,16
Sans-commune-SURPRESSEUR-de sécurisation de la Flamme-RVT-Variateur pompe 2	1 417,92
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Pompe N°1 Marcs d'or	14 287,47
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Pompe N°2 Marcs d'or	14 049,95
Sans-commune-CPT_SECTO Av Jean-Baptiste Greuze (Dijon)-RVT-Débitmètre	3 014,23
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Vanne isolement puits branche 700 - 1	18 119,65
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Vanne isolement puits branche 700 - 2	17 740,81
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-RN partiel vanne électrique 2 distrib cuve sud est	1 219,24
TALANT-POMPAGE_de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)-RVT-Eclairage hublot local HT	1 027,62
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Pompage Saône / Eclairage	3 356,28
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Pompage refoulement usine / Eclairage néon simple	3 356,28
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Pompage refoul usine / Eclairage néon double	3 450,83
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Pompage Motte Giron / Eclairage	1 564,19
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Réservoir Marcs d Or / Eclairage	1 542,18
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Pompage Chatenay / Eclairage simple	1 570,29
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Pompage Chatenay / Eclairage double	1 570,29
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Local HT/ Eclairage Chatenay	1 570,29
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT-Local HT/ Eclairage Motte Giron	1 541,55
Sans-commune-RESERVOIR_des Jossets d'Ahuy-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 602,92
Sans-commune-CPT_SECTO Kir (Dijon)-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 602,92
Sans-commune-CPT_SECTO Martyrs (Dijon)-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 572,12
Sans-commune-CPT_SECTO Avenue de l'Ouche (Dijon)-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 602,92
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Longvic (René Coty)-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 544,02
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon à St Apollinaire 1000 Ecoparc-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 602,92
Sans-commune-CPT_SECTO Saint Apollinaire Rue de Mirande-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 572,12
Sans-commune-CPT_SECTO Fontaine Boulevard des Allobroges BS-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 602,92
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Longvic (rue de Longvic)-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 479,72
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)-RVT-Débitmètre	1 827,92
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 1000 Longchamp ONF-RVT-Débitmètre	2 134,17
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 1000 Fauverney Cessey(C0)-RVT-Débitmètre	1 964,77

Renouvellement sur les installations (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Magny Montarlot)-RVT-Débitmètre	2 149,62
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Longvic (rue de Longvic)-RVT-Compteur	1 992,87
Sans-commune-CPT_VEG Dijon à Longvic (René Coty)-RVT-Compteur	2 131,71
Sans-commune-CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille(C1)-RVT-Débitmètre	1 675,85
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-RN partiel pompe 3	1 178,01
DIJON-USINE_Henri Navier (UF Morcuell)-RVT-Armoire stockage chlore / Détecteur fuite chlore	-1 771,00
ASNIERES LES DIJON-RESERVOIR_Valmy Haut-RVT-RN partiel clôture (20 ml)	4 229,61
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Puits NTC1 / Groupe pompage 1	3 777,90
Sans-commune-POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)-RVT-Hydroéjecteur chloration	2 272,09
Sans-commune-Local chlore eauvitale-RVT-Stockage chlore / Centrale détecteur fuite chlore	1 571,42
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon 1000 St Apollinaire Champlevé-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 507,83
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon à Fontaine lès Dijon Saverney-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 479,72
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon à St Apollinaire Trimolet-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 479,72
Sans-commune-CPT_SECTO Mesmin (Dijon)-RVT-Télétransmetteur LS42 2G	1 479,72
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Puits 14 extension / Clapet refoulement	3 858,91
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Puits 10 extension / Clapet refoulement	3 254,90
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Détecteur CL2 local bouteille Valmy Bas	-236,5
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Débitmètre puits NTC1	3 196,99
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Débitmètre puits 8 ext	1 699,77
Total	872 967,24

Renouvellement sur les installations – Charbon actif (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Filtre à charbon / CA filtre 5	76 755,53
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Filtre à charbon / CA filtre 6	76 735,40
Total	153 490,93

Renouvellement sur les installations – régénération Puits (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Régénération puits 11 RD	32 335,34

Renouvellement sur les installations – régénération Puits (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Régénération puits 21 RD	32 335,34
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Régénération puits 31 RD	35 173,07
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Régénération puits 6 bis extension	32 335,34
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Régénération puits 17 RD	32 335,34
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Régénération puits 25 RD	33 094,16
Total	197 608,59

Renouvellement sur les installations – Bâtiment (Article 63)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
FONTAINES LES DIJON-POMPAGE_Mont-Léger-RVT-Mise aux normes cheminée chaudière	1 435,47
MESSIGNY ET VANTOUX-SOURCES_du Suzon-RVT-Mise aux normes cheminée chaudière	1 112,87
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Toiture garage communication	12 000,62
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Fontainerie / RN partiel chéneaux	6 170,59
DIJON-RESERVOIR_de la Motte Giron-RVT-Réservoir Vieux / Plancher local réservoir	13 787,79
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Rénovation vestiaire et douche	8 726,39
PONCEY LES ATHEE-LOGEMENT DE FONCTION_de Poncey-RVT-Logement 5 / Chauffe eau	3 247,63
PONCEY LES ATHEE-LOGEMENT DE FONCTION_de Poncey-RVT-Logement 1 / Chauffe eau	2 758,59
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Rénovation toiture Clomiers	226 567,94
FONTAINES LES DIJON-POMPAGE_Mont-Léger-RVT-Rénovation toiture usine Mont Léger	44 256,30
Sans-commune-POMPAGE_de Poncey-RVT-Usine Poncey 3 / CTA / Modif caisson extract TGBT	1 902,72
Sans-commune-POMPAGE_de Poncey-RVT-Usine Poncey 3 /CTA/Modif caisson ext Salle pompes	1 589,89
Sans-commune-POMPAGE_de Poncey-RVT-Poncey 3 / CTA / Modif caisson insuf Salle pompes	1 730,41
Total	325 287,21

45. Détail des travaux neufs sur les installations

Travaux neufs effectués sur les installations (Article 63)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-TN-Débitmètre cana départ vers usine refoul 1-2	16 940,44
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-TN-Débitmètre cana départ vers usine refoul 3-4	16 961,78
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-TN-Remise aux normes éclairage salle des pompes	4 441,61
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-TN-Analyseur Manganèse distribution Marcs d'Or	-484,3
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-TN-Installation conduite sèche pour dépotage CAG	5 087,50
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-TN-Modelisation hydraulique des cuves	5 500,00
PONCEY LES ATHEE-LOGEMENT DE FONCTION_de Poncey-TN-Fibre Poncey	19 645,45
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-TN-Ventilateurs réservoir nord	22 169,17
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-TN-Ventilateurs réservoir sud	20 594,08
Sans-commune-POMPAGE_de Poncey-TN-Poncey 3 / CTA / Ajout caisson local TGBT	3 955,89
DIJON--TN-Magny C2 / Création AE et télégestion	5 340,02
DIJON--TN-AEG Bretenière C5 / Création télégestion	2 079,22
FLAMMERANS-CAPTAGE_de Flammerans-TN-Sécurisation accès au transfo HT	2 291,14
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-TN-Renforcement système incendie	8 105,08
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-TN-Stockage sécurité eau	4 635,62
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-TN-Stockage PRC agence Dijon Métropole	5 423,22
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-TN-Remise aux normes chauffage	25 735,08
Sans-commune--TN-SDAEP Ressources/ Poncey (phase 1) / Achat terrain	37 400,00
Total	205 821,00

Travaux neufs effectués sur les installations (Fonds Développement Durable)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-TN-Bornes électriques (2)	16 227,10
Total	16 227,10

46. Détail des renouvellements sur les réseaux

Renouvellement sur les réseaux (Article 62)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON--RVT-Pré localisateurs	0,00
Total	0,00

Renouvellement et réhabilitation des réseaux (Article 63)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON--RVT-Plombières / Canalisation rue Victor Hugo AEP	96 727,19
DIJON--RVT-Canalisation rue Dauphine	66 203,95
DIJON--RVT-Cana/ Plombières Réservoir La Flamme cana distri	262 081,02
DIJON--RVT-Cana/ Dijon Impasse Clerget	54 964,71
DIJON--RVT-Cana/ Dijon Impasse Docteur Domec	62 123,25
DIJON--RVT-Cana/ Dijon Rue Edmé Verniquet	153 089,47
DIJON--RVT-Cana/ Dijon Rue du Mal Franchet d'Esperey	87 238,14
DIJON--RVT-Cana/ Dijon rue des Frères Lumière / rue Ampère	84 758,27
DIJON--RVT-Cana/ Dijon Cour de la Faïencerie	89 615,22
DIJON--RVT-Canalisation rue Henri Rabaud	5 913,22
DIJON--RVT-Canalisation rue Ferdinand de Lesseps	616
DIJON--RVT-Canalisation rue Colonel Quantin	2 246,10
DIJON--RVT-Canalisation rue Vannerie	616
DIJON--RVT-Canalisation axe Monge	510,4
DIJON--RVT-Canalisation rue du Carrousel	616
DIJON--RVT-Sécurisation secteur CHU / Canalisation Ø400	616
DIJON--RVT-Canalisation Plombières Avenue F. Mitterrand	53 141,41
Total	1 021 077

Renouvellement et réhabilitation des accessoires de réseaux (Article 63)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON--RVT-Vannes DN 500 (x3)	15 420,65
DIJON--RVT-Vannes DN300 Quai N. Rollin (x2)	10 923,41
DIJON--RVT-Accessoires hydrauliques	107 621,36
DIJON--RVT-Fontaine Allée Champs Fleuris tampons regard vento	3 786,73
DIJON--RVT-Tampon Vanne 800 Labergement-Foigny	10 950,21
DIJON--RVT-Tampon Ø400 ZAC Jardin des maraîchers / Champeaux	3 104,20
DIJON--RVT-Vannes pont Chèvre Morte	5,69
DIJON--RVT-Accessoires hydraulique Dijon Bd Kennedy	24 175,58
Sans-commune-VANNE électrique rue Châteaubriand - Bd Pascal-RVT-Vanne électrique	25 221,34
DIJON--RVT-Acces hydraulique vanne Dijon V.Hugo / Montmartre	7 748,60
Total	208 957,77

Renouvellement et réhabilitation des réseaux (Article 64)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON--RVT-Adductrice Ø800 Longchamp	1 449 526,13
Total	1 449 526,13

47. Détail des travaux neufs sur les réseaux

Travaux neufs effectués sur les réseaux (Article 63)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON-CPT_SECTO Dijon Cap Nord Malines-TN-Débitmètre	-3 494,26
DIJON--TN-Sécurisation Fontaine d'Ouche	13 346,46
DIJON-CPT_SECTO Dijon Cap Nord Cracovie-TN-Débitmètre	-25,27
PLOMBIERES LES DIJON-CPT_SECTO Plombières Victor Hugo-TN-Débitmètre	-709,3
DIJON-CPT_SECTO Dijon Cap Nord Ardennes-TN-Débitmètre	-3 727,59
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon rue Jean Moulin-TN-Débitmètre DN200	24 368,91
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon impasse aux Charmes d'Asnières-TN-Débitmètre DN300	15 822,90
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon route de Langres-TN-Débitmètre DN150	18 210,32
Sans-commune-CPT_SECTO Dijon rue Simone de Beauvoir-TN-Débitmètre DN100	15 430,67
DIJON-CPT_SECTO rue du 26ème Dragon (Dijon)-TN-Armoire électrique	258,5
DIJON--TN-Sectorisation virtuelle	-18 963,89
DIJON--TN-Achat hydrophones corrélant (5)	8 299,67
DIJON--TN-Renforcement Recherche Fuite / Hydrophones (12)	15 083,97
DIJON--TN-Suivi qualité eau réseau	27 009,68
Total	110 910,77

Travaux neufs effectués sur les réseaux (Fonds Développement Durable)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Dépenses sur l'opération Optim'eau	76 722,45
Total	76 722,45

48. Détail du plan de renouvellement des compteurs par commune

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,0%	1,7%	73,3%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	289	504	74,4%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	29380	29562	0,6%
20 à 40 mm remplacés (%)	3,4%	7,4%	120,9%
- 20 à 40 mm remplacés	212	471	122,2%
- 20 à 40 mm Total	6317	6352	0,6%
> 40 mm remplacés (%)	6,8%	14,4%	112,8%
- > 40 mm remplacés	38	82	115,8%
- > 40 mm Total	562	570	1,4%
Age moyen du parc compteur	7,7	7,1	-7,9%

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
AHUY	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,7%	1,0%	38,4%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	5	7	40,0%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	692	700	1,2%
20 à 40 mm remplacés (%)	2,0%	2,0%	-2,0%
- 20 à 40 mm remplacés	1	1	0,0%
- 20 à 40 mm Total ;	50	51	2,0%
> 40 mm remplacés (%)	16,7%	0,0%	-100,0%
- > 40 mm remplacés	1	0	-100,0%
- > 40 mm Total	6	7	16,7%
Age moyen du parc compteur	7,1	6,9	-2,7%

CORCELLES-LES-MONTS			
	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,4%	1,1%	-20,7%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	5	4	-20,0%

CORCELLES-LES-MONTS	2024	2025	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	347	350	0,9%
20 à 40 mm remplacés (%)	4,2%	19,0%	357,1%
- 20 à 40 mm remplacés	1	4	300,0%
- 20 à 40 mm Total ;	24	21	-12,5%
Age moyen du parc compteur	6,2	5,9	-4,7%

DAIX	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,9%	1,2%	39,8%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	5	7	40,0%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	570	571	0,2%
20 à 40 mm remplacés (%)	0,0%	2,0%	0,0%
- 20 à 40 mm remplacés	0	1	0,0%
- 20 à 40 mm Total ;	48	49	2,1%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- > 40 mm Total	2	3	50,0%
Age moyen du parc compteur	9,8	9,6	-2,3%

DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,1%	1,9%	72,6%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	220	383	74,1%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	19545	19711	0,8%
20 à 40 mm remplacés (%)	3,5%	8,0%	128,0%
- 20 à 40 mm remplacés	188	431	129,3%
- 20 à 40 mm Total ;	5331	5361	0,6%
> 40 mm remplacés (%)	7,9%	14,2%	80,4%
- > 40 mm remplacés	35	63	80,0%
- > 40 mm Total	445	444	-0,2%
Age moyen du parc compteur	7,7	6,9	-9,5%

FLAVIGNEROT	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	2,2%	1,1%	-49,4%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	2	1	-50,0%

FLAVIGNEROT	2024	2025	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	91	90	-1,1%
20 à 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- 20 à 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- 20 à 40 mm Total ;	6	6	0,0%
Age moyen du parc compteur	7	6,7	-4,8%

FONTAINE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,6%	1,5%	131,4%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	16	37	131,3%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	2551	2549	-0,1%
20 à 40 mm remplacés (%)	1,1%	3,7%	228,3%
- 20 à 40 mm remplacés	3	10	233,3%
- 20 à 40 mm Total ;	263	267	1,5%
> 40 mm remplacés (%)	3,4%	20,7%	500,0%
- > 40 mm remplacés	1	6	500,0%
- > 40 mm Total	29	29	0,0%
Age moyen du parc compteur	7	6,7	-4,1%

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,6%	1,2%	97,5%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	3	6	100,0%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	477	483	1,3%
20 à 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- 20 à 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- 20 à 40 mm Total ;	27	27	0,0%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- > 40 mm Total	1	2	100,0%
Age moyen du parc compteur	8,8	8,6	-2,7%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,4%	1,1%	150,0%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	4	10	150,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2024	2025	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	928	928	0,0%
20 à 40 mm remplacés (%)	6,3%	3,0%	-51,5%
- 20 à 40 mm remplacés	2	1	-50,0%
- 20 à 40 mm Total ;	32	33	3,1%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- > 40 mm Total	3	5	66,7%
Age moyen du parc compteur	7,2	6,9	-3,5%

SAINT-APOLLINAIRE	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,7%	0,5%	-20,2%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	15	12	-20,0%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	2209	2214	0,2%
20 à 40 mm remplacés (%)	4,0%	2,0%	-50,2%
- 20 à 40 mm remplacés	8	4	-50,0%
- 20 à 40 mm Total ;	199	200	0,5%
> 40 mm remplacés (%)	2,4%	13,0%	447,8%
- > 40 mm remplacés	1	6	500,0%
- > 40 mm Total	42	46	9,5%
Age moyen du parc compteur	9,4	9,2	-2,5%

TALANT	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,7%	1,9%	164,8%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	14	37	164,3%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	1970	1966	-0,2%
20 à 40 mm remplacés (%)	2,7%	5,6%	111,1%
- 20 à 40 mm remplacés	9	19	111,1%
- 20 à 40 mm Total ;	337	337	0,0%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	20,6%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	7	0,0%
- > 40 mm Total	34	34	0,0%
Age moyen du parc compteur	7,5	6,9	-7,4%

>> Il y a une forte augmentation de compteurs remplacés via le déploiement de la télérelève, qui selon l'année du compteur et la marque nécessite la mise en place d'un nouveau compteur pré-équipé.

49. Attestations d'assurance



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société suivante :

ODIVEA
ODIVEA - BP 91744 -
21017 DIJON CEDEX, France

bénéficie des garanties Responsabilité Civile des contrats N° FR00039252LI et FR00039254LI souscrits par **SUEZ**, couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties aux contrats.

MONTANTS DES GARANTIES :

L'engagement de l'assureur ne saurait excéder les montants ci-après.

Les montants ci-dessous sont exprimés Tous dommages Confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs ou non).

Responsabilité Civile Exploitation

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Responsabilité Civile Après Livraison / Après Réception / Responsabilité Civile Professionnelle

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés aux contrats,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées aux contrats.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues aux contrats.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2024/FR00039254LI/184887, pour valoir ce que de droit le 16/12/2024.



XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 www.xl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1, D01 HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927. Administrateurs: P.R. Bradbrook (UK), J.R. Harris (UK), B.R.P. Joseph (UK), Y. Slattery, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, l'Assureur, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**
dont le siège social est situé
160 Rue Henri Champion – 72030 LE MANS CEDEX 09
agissant tant pour notre compte que pour celui de la coassurance

CERTIFIONS QUE :

La Société SUEZ, Tour CB 21 – 16 Place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble des Sociétés du Groupe, a souscrit une assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives **N°127.110.189**, et notamment pour **sa filiale SUEZ EAU FRANCE** et **l'ensemble de ses filiales et notamment la société ODIVEA :**

ODIVEA - BP 91744 - 21017 Dijon Cedex

Sous réserve des termes, conditions, exclusions, limites, sous-limites et franchises de la Police, les garanties sont acquises notamment en cas de :

- Incendie / Explosion
- Dégâts des Eaux (y compris déclenchement intempestif de sprinklers)
- Foudre
- Dommages électriques
- Vol
- Bris de machines
- Tempêtes, Ouragans, Trombes, Tornades et Cyclones
- Choc de véhicules terrestres
- Grèves, Emeutes, Mouvements populaires
- Attentats et actes de terrorisme
- Catastrophes Naturelles

Ainsi que les :

- Recours des voisins et des tiers

MONTANT DES GARANTIES

Limitation Contractuelle d'Indemnité par sinistre 150 000 000 €

Avec les sous-limites suivantes :

- Bris de machine 50 000 000 €
- Inondations ne relevant pas du régime obligatoire des Catastrophes Naturelles
(sous-limite épuisable par an) 100 000 000 €
- Recours des voisins et des tiers 30 000 000 €
- Frais et pertes 40 000 000 €
- Frais supplémentaires d'exploitation 30 000 000 €

PERIODE DE VALIDITE

Le contrat est en cours pour la période **du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025** sous réserve du paiement de la prime.

La présente attestation est établie à la demande de la Société assurée pour valoir et servir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes, (sous)-limites et franchises prévues par les clauses et conditions du contrat précité.

Fait à Paris, le 17 janvier 2025



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Entreprises régies par le Code des Assurances
IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT



50. Certification 45001

Bureau Veritas Certification



SUEZ EAU FRANCE

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

**9 C RUE RENE CHAR
21066 DIJON CEDEX
FRANCE**

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 45001:2018

Domaine d'activité

**PRODUCTION D'EAU POTABLE
SERVICES SUPPORT RÉGION EST
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES.
ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE.**

Date de début du cycle de certification : **26 janvier 2022**

Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : **25 janvier 2025**

Date d'expiration du cycle précédent : **NA**

Date d'audit de certification/recertification : **29 septembre 2021**

Date originale de certification : **26 janvier 2022**

Certificat n°: FR071320 Version 2
Affaire n°: 10727381 Date de révision : 22 février 2023

Laurent CROGUENEC – Président
Pour BVCH SAS UK Branch

Organisme certificateur: 66 Prescott Street, London E1 8HG, United Kingdom.
 Bureau local: Bureau Veritas Certification France :
 Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
 Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



 0008



Bureau Veritas Certification

Annexe SUEZ EAU FRANCE

Standard

ISO 45001 : 2018

Domaine d'activité

SITE	ADRESSE	PERIMETRE
SUEZ EAU FRANCE REGION EST SIEGE	9 C RUE RENE CHAR 21066 DIJON CEDEX FRANCE	PRODUCTION D'EAU POTABLE SERVICES SUPPORT REGION EST COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE
SOCIETE NANCEIENNE DES EAUX (SNE)	16 RUE DE NORVEGE 54500 VANDŒUVRE-LES- NANCY FRANCE	PRODUCTION D'EAU POTABLE
SEMOP ODIVEA STEP DIJON	CHEMIN MONGEOTTE 21000 DIJON CEDEX FRANCE	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES
SEMOP ODIVEA SITE CHEVRE MORTE	2BIS CHANOINE KIR 21000 DIJON CEDEX FRANCE	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Certificat n°: FR071320 Version 2

Affaire n°: 10727381

Date de révision : 22 février 2023

**Laurent CROGUENNEC – Président
Pour BVCH SAS UK Branch**

Organisme certificateur: 66 Prescott Street, London E1 8HG, United Kingdom.
Bureau local: Bureau Veritas Certification France :
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



0008

51. Synthèse réglementaire

COMMANDE PUBLIQUE

Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053202067>

Publics concernés : acheteurs publics et opérateurs économiques.

Objet : le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux.

Entrée en vigueur : en fonction des dispositions le 1^{er} janvier 2026 (évolution du seuil vers 100 000 euros) ou le 1^{er} avril 2026 (évolution du seuil vers 60 000 euros).

Décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053201992>

Publics concernés : acheteurs publics et opérateurs économiques.

Objet : le décret modifie le code de la commande publique afin de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et de clarifier les règles existantes. Plus précisément, il abaisse le plafond du chiffre d'affaires minimal exigible des entreprises candidates à un marché public. Il étend la marge de manœuvre des acheteurs confrontés à une incapacité de l'attributaire d'exécuter le marché. Il précise les modalités de remboursement de l'avance. Enfin, le décret prévoit les mesures réglementaires d'extension aux collectivités d'outre-mer de certaines dispositions du décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique afin de tirer les conséquences de l'application dans ces territoires de certaines mesures de l'article 35 de la loi du 22 août 2021 précitée, opérée par la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Règlement délégué (UE) 2025/2151 de la commission du 22 octobre 2025 modifiant la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils applicables aux concessions pour les années 2026 et 2027

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202502151

Avis relatif au seuil de procédure formalisée, annexé au code de la commande publique, publié au JO le 26 décembre 2025

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053170349>

- Les seuils pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux passent de 143 000 euros HT (période 2024-2025) à 140 000 euros HT (période 2026-2027).
- Les seuils pour les marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs passent de 221 000 euros HT (période 2024-2025) à 216 000 euros HT (période 2026-2027).
- Les seuils pour les marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices passent de 443 000 euros HT (période 2024-2025) à 432 000 euros HT (période 2026-2027).
- Le seuil pour les marchés de travaux et contrats de concession passe pour tous les acheteurs publics de 5 538 000 euros en 2024-2025 à 5 404 000 € pour 2026-2027.
- Ces seuils s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ordonnance n° 2025-979 du 14 octobre 2025 portant transposition des articles 7, 26 et 27 de la directive (UE) 2023/1791 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000052390960/>

Modifie les articles L. 2111-1 et L.3111-1 du code de la commande publique : prévoit que les acheteurs publics prennent en compte l'efficacité et la sobriété énergétiques pour les marchés dont la valeur HT est égale ou supérieure aux seuils européens. Pour les contrats de concession de valeur estimée HT égale ou supérieure aux seuils européens, les autorités concédantes doivent aussi tenir compte de l'efficacité et de la sobriété énergétique.

Art.35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000048246764

- Intégration obligatoire de critères environnementaux au sein des critères de sélection des candidatures ou de critères de sélection des offres de marchés publics, à partir du 22/08/2026.

LOI n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051538879>

- Suppression de la disposition visant à faciliter la conclusion de partenariats d'innovation ou de marchés publics portant sur des solutions innovantes avec les entités bénéficiant du statut de jeune entreprise innovante en matière de marchés publics, disposition contraire au droit de l'UE.
- Dispositions pour atteindre les objectifs européens en matière de production d'énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Redevance DICT

Arrêté du 2 septembre 2025 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2025

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201180>

Publics concernés : les exploitants des réseaux et les prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux peuvent avoir recours pour l'élaboration et le suivi des déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux.

Objet : Ce texte fixe le montant des indices pris en compte en 2025 pour déterminer le montant de la redevance due par les exploitants de réseaux afin de financer le guichet unique.

Agences de l'Eau

Décret n° 2025-66 du 24 janvier 2025 portant modification de dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051031859>

Publics concernés : agences de l'eau, collectivités, usagers des services d'eau potable et d'assainissement, exploitants agricoles, énergéticiens, industriels.

Objet : modification des dispositions applicables aux redevances des agences de l'eau :

- définition d'un principe « silence vaut accord » en cas d'absence de réponse des agences dans un délai de deux mois pour obtenir l'agrément des dispositifs de suivi régulier des rejets ;
- remplacement de la notion de « charge brute de pollution organique » par celle de « capacité nominale de traitement » pour les stations d'épuration pour harmoniser les indicateurs réglementaires.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est pris pour l'application de l'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 d'application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement et de l'article L. 1321-9 du code de la santé publique

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051604436>

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat.

Objet : Ce décret actualise de façon mineure les obligations des collectivités et services de l'Etat quant à la mise en ligne des informations relatives aux services publics d'eau et d'assainissement.

Notamment : renseignement du SISPEA, publication du contrôle sanitaire par l'ARS...

RAS pour SEF, modifications de sémantique

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 18-05-2025

Arrêté du 23 mai 2025 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 12e programme d'intervention des agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051698998#:~:text=Le%20plafond%20pluriannuel%20des%20autorisations,d%C3%A9penses%20relatives%20au%20fonds%20d'>

Total prévu environ 14 M€, surtout sur les domaines 2 et 3.

Pour rappel :

- domaine 0 : les dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements ;
- domaine 1 : les actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, y compris les dépenses liées aux redevances et aux interventions ;
- domaine 2 : les mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires ;
- domaine 3 : les mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

Arrêté du 7 novembre 2025 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2025

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052869011>

ASSAINISSEMENT

Janvier 2025 : Publication du cahier des charges pour l'élaboration des bilans 24 heures dans les stations de traitement des eaux usées

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/detailActu.php?code=1038>

Publics concernés : les maîtres d'ouvrages des stations de traitement des eaux usées urbaines IOTA dont la capacité nominale est comprise entre 12 et 120 kg/j de DBO₅ – soit de 200 à 2000 Equivalent-Habitants)

Objet : Ce cahier des charges pour l'élaboration des bilans 24 heures dans les stations de traitement des eaux usées, ayant une capacité nominale comprise entre 200 et 2 000 EH, a été publié dans l'espace dédié aux documents relatifs à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

Février 2025 : Publication du document "type" manuel d'autosurveillance des agglomérations d'assainissement de plus de 2000 EH

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/detailActu.php?code=1040>

Publics concernés : les maîtres d'ouvrages des stations de traitement des eaux usées urbaines IOTA dont la capacité nominale ou la CBPO est supérieure ou égale à 120 kgDBO₅ par jour (2 000 EH)

Objet : Définit le modèle de manuel d'autosurveillance conforme aux dispositions de l'Arrêté du 24 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅

Instruction du 4/07/2025 du Gouvernement relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines.

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45613?origin=list>

Circulaire/instruction relative à l'accompagnement, au suivi et à l'exécution des réformes comportant des orientations ou des lignes directrices | de la mise en œuvre des politiques publiques incluant des objectifs, des indicateurs, des calendriers d'exécution personnellement signée par un ministre

Publics concernés : Préfets de région - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) - Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) - Préfets de département-Direction départementale des territoires - Direction départementale des territoires et de la mer - Agences de l'eau - Office français de la biodiversité.

Objet : La présente instruction du Gouvernement vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences réglementaires relatives à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques

financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau.

Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201216>

Publics concernés : les maîtres d'ouvrages des stations de traitement des eaux usées urbaines de capacité à 10 000 équivalent-habitants.

Objet : analyse de substances per- ou polyfluoroalkylées (PFAS) dans les eaux en entrée et sortie de station de traitement des eaux usées urbaines. Ce texte fixe les conditions de la campagne de surveillance des PFAS dans les STEU supérieure ou égale à 10 000 EH. Attention ! Il s'applique aussi aux STEU qui ont déjà fait l'objet d'un suivi PFAS dans le cadre de l'arrêté du 20/06/2023 relatif aux ICPE (effet cumulatif).

La campagne doit analyser une liste de PFAS "de base" précisée en annexe de l'arrêté, à compléter le cas échéant par d'autres PFAS qui auraient été détectés dans les rejets d'ICPE raccordées au réseau EU.

La campagne consiste en 3 mesures entrée / sortie STEU espacées d'au moins 1 mois, et ce avant le 31/12/2026

Les résultats doivent être déposés sur le portail VERSEAU

Entrée en vigueur : le lendemain de la publication soit le 08-09-2025.

Application : le présent texte a été accompagné d'une FAQ.

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/detailActu.php?code=1049>

Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures

: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052354804>

Publics concernés : les maîtres d'ouvrages des stations de traitement des eaux usées urbaines IOTA dont la capacité nominale est supérieure à 1,2 kg DBO₅ par jour (20 Eh) et des installations ICPE

Objet : fixe les modalités de mise en œuvre encadrant l'utilisation d'eaux usées traitées dans le **domaine de la propreté urbaine** : nettoyage de voiries, des accotements, des ouvrages d'art, de quais de déchetterie, hydrocurage de réseaux d'assainissement, opérations sur installation d'assainissement non collectif, nettoyage de bennes à ordures.

Il modifie en outre les arrêtés du 14 décembre 2023 (relatif à l'arrosage des espaces verts) et du 18 décembre 2023 (dédié à l'irrigation agricole).

Entrée en vigueur : le lendemain de la publication au Journal Officiel soit le 06-10-2025.

EAU POTABLE

Décret n° 2025-1287 du 22 décembre 2025 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053158687>

Publics concernés : personnes responsables de la production et de la distribution d'eau, agences régionales de santé, services de l'Etat, collectivités territoriales.

Objet : liste des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) qui doivent être recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 2026 à l'exception des deux derniers alinéas de l'article 1^{er} qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Application : ce décret est pris pour l'application du II de l'article 1^{er} de la [loi n° 2025-188 du 27 février 2025](#) visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Instruction N° DGS/EA4/2025/22 du 19 février 2025 relative à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_no_dgs-ea4-2025-22_du_19_fevrier_2025.pdf

Publics concernés : directeurs généraux des agences régionales de santé, préfets de région, préfets de département.

Objet : Gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées

Entrée en vigueur : 28 février 2025

Application : cette instruction indique que la caractérisation du signal de non-conformité à la limite de qualité réglementaire (0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS) doit se faire via la réalisation d'une campagne d'analyses comprenant a minima 10 résultats analytiques répartis sur 2 saisons. Un signal est considéré confirmé dès lors que la médiane des valeurs observées est supérieure à la limite de qualité. D'autre part, une action de moyen terme est demandée aux ARS pour inciter les PRPDE à rechercher des solutions permettant d'atteindre les niveaux en PFAS, et notamment PFOA, PFOS, PFHxS et PFNA (i.e : PFAS-4), les plus bas possibles. Enfin, des règles de gestion sont également posées pour le TFA, avec utilisation de la valeur sanitaire indicative fixée à 60 µg/L.

DECHETS

Décret n° 2025-1081 du 17 novembre 2025 relatif aux emballages ainsi qu'aux déchets d'emballages et instituant la filière de responsabilité élargie des producteurs d'emballages consommés ou utilisés par les professionnels

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052587525>

Publics concernés : les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs) d'emballages et de produits emballés consommés ou utilisés par les ménages et les professionnels, les éco-organismes collectifs candidats aux agréments ou agréés, les professionnels, les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets, les acteurs du réemploi, les opérateurs de gestion de déchets.

Objet : le décret définit les modalités d'application de l'obligation, pour les producteurs d'emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels, de contribuer ou de pourvoir à la collecte, au réemploi, au recyclage des déchets issus de leurs emballages en application du principe de responsabilité élargie du producteur défini par la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il prévoit également les dispositions concernant la gestion des déchets d'emballages ménagers et de contenus et contenants de produits chimiques qui sont produits par les professionnels ainsi que des contenants d'huiles.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret entrent en vigueur le 1er janvier 2026. Toutefois, les contrats liant les éco-organismes agréés au titre du 1° du L. 541-10-1 avec les producteurs leur ayant transféré leur obligation de responsabilité élargie, en vigueur au 1er janvier 2026, poursuivent leurs effets jusqu'à leur terme.

Application : le présent décret est pris pour application de l'article L. 541-10-1 2° du [code de l'environnement](#).

Arrêté du 13 janvier 2025 fixant les modalités de déclaration de la part des dépenses relatives à l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050998194>

Publics concernés : Etat, collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales.

Objet : l'arrêté fixe les modalités de déclaration sur le portail national de données ouverte de la part de la dépense annuelle consacrée à l'acquisition des produits ou catégories de produits énumérés en annexe du [décret n° 2024-134 du 21 février 2024](#) relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique.

Les dépenses doivent être déclarées, en une fois, dans les six mois suivant le 31 décembre de l'année civile concernée. Les données déclarées peuvent ensuite être utilisées pour évaluer l'impact du dispositif.

Application : arrêté est pris en application de l'[article 3 du décret n° 2024-134 du 21 février 2024](#) relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique. Ce [décret](#) a été pris en application des dispositions de l'[article 58 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

ENERGIE

Fin de l'ARENH et nouveau dispositif : Versement Nucléaire Universel (VNU)

L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), instauré par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, a pris fin le 31 décembre 2025. De ce fait, les achats d'énergie doivent se faire exclusivement sur les marchés.

Afin de protéger les consommateurs en cas de nouvelle crise, un dispositif appelé Versement Nucléaire Universel (VNU) est prévu mais n'a pas encore fait l'objet de publication de texte officiel pour sa mise en œuvre. DÉLIBÉRATION n°2025-268 : Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 16 décembre 2025 portant avis sur le projet de décret relatif aux conditions d'application du versement nucléaire universel ([lien](#))

Certificats d'économie d'énergie

Arrêté du 19 mai 2025 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051661770>

Publics concernés : bénéficiaires et demandeurs dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Objet : Cet arrêté révisé les fiches d'opérations standardisées portant les références TRA-EQ-114(Remplacemement de véhicules par des véhicules neufs performants dans une flotte professionnelle), TRA-EQ-117(Remplacemement de véhicules par des véhicules neufs performants pour les particuliers ou les collectivités), TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130, crée les référentiels de contrôle associés et met en place des obligations de contrôle sur site pour ces fiches.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 28-05-2025.

Arrêté du 21 décembre 2025 relatif à la mise en œuvre de la sixième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053158200>

Publics concernés : personnes éligibles, professionnels et bénéficiaires dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Objet : Mise en place de la 6^e période des CEE.

Entrée en vigueur : selon les articles, dates d'entrée en vigueur différentes.

Biogaz – biométhane

Arrêté du 3 septembre 2025 relatif aux modalités de contrôle des installations de production de biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200518>

Publics concernés : producteurs de biogaz, acheteurs de biogaz, fournisseurs de gaz naturel.

Objet : modalités de contrôle des installations de production de biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel.

Cet arrêté précise les modalités de réalisation des contrôles prévus par le code de l'énergie à la mise en service, lors des modifications ou périodiquement, concernant les installations de production de biométhane injecté dans le réseau.

L'article 4 de l'arrêté précise la périodicité des contrôles :

- 4 ans après la première attestation de conformité ou la première date anniversaire de la mise en service multiple de 4 ans,
- Puis tous les 4 ans,
- Et dans la dernière année de validité du contrat d'achat

Pour rappel, ces contrôles visent essentiellement à vérifier la conformité du fonctionnement des installations à la réglementation et à leur contrat d'achat (volume de production, comptage, qualité du produit injecté). Ces contrôles sont effectués aux frais du producteur par des organismes agréés.

Ces contrôles concernent :

- L446-6 : Les installations pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été faite en application des articles L. 446-4 (contrat avec un fournisseur de gaz naturel soumis à obligation d'achat car il approvisionne plus de 10 % du marché national) et L. 446-5 (appel d'offres public pour atteindre les objectifs de biogaz du programme pluriannuel relatif à l'énergie)
- L446-13 : Les installations ayant été retenues à l'issue d'une procédure d'appel d'offres en application de l'article L. 446-7 peuvent être soumises à un contrôle lors de leur mise en service ou

à des contrôles périodiques, permettant de s'assurer que ces installations ont été construites ou fonctionnent dans les conditions requises par la réglementation ou par le contrat de complément de rémunération. Ces contrôles sont effectués aux frais du producteur par des organismes agréés.

- L466-26-1 : Les installations pour lesquelles une demande de contrat d'achat est faite en application de l'article L. 446-26 (appel à projet utilisant des technologies innovantes)
- L446-47 : Les installations de production de biogaz pour lesquelles une demande de certificat de production de biogaz a été faite en application de l'article L. 446-37

Entrée en vigueur : les dispositions des articles 1^{er} à 6 et de l'article 9 du présent arrêté entrent en vigueur 6 mois après la date de publication soit le 07-03-2026.

Arrêté du 8 septembre 2025 portant modification puis abrogation de l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal le biogaz produit par méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute implantées sur le territoire métropolitain continental d'une puissance strictement inférieure à 500 kW telles que visés au 4° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et modifiant les modalités contractuelles des installations pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité définies par l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052212518>

Objet : Ce texte actualise les conditions de marché relatives à l'électricité produite par cogénération de biogaz issu de la méthanisation de déchets biogaz

Entrée en vigueur soit le 10-09-2025 soit le 11-10-2025 selon les articles

Photovoltaïque

Arrêté du 21 février 2025 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2019 fixant le critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective étendue

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051292744>

Cet arrêté réhausse à 5MW, au lieu de 3MW actuellement, le seuil de puissance cumulée des installations de production participant à une opération d'autoconsommation collective (art. 1er).

Une nouvelle dérogation au critère géographique de 2 km est créée. Cette dérogation peut être accordée aux projets répondant aux critères cumulatifs suivants :

- L'un des producteurs ou des consommateurs participants est une commune ou un EPCI à fiscalité propre ;
- L'ensemble des producteurs et des consommateurs participants sont des organismes publics ou privés exerçant une mission de service public ou des sociétés d'économie mixte locales mentionnées à l'article L. 1522-1 du CGCT et leurs filiales ;
- Les points de soutirage et d'injection sont situés exclusivement dans le ressort géographique de l'EPCI à fiscalité propre participant au projet ou auquel adhèrent la ou les communes participant au projet.

Aucun critère géographique exprimé en kilomètre n'est donc prévu pour ces projets, c'est le ressort géographique de l'EPCI à fiscalité propre qui constituera la limite territoriale.

Pour les projets remplissant ces critères, le plafond de puissance cumulée des installations de production est fixé à 10 MW

Arrêté du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051393207>

Cet arrêté modifie le modèle d'attestation de conformité que le producteur d'une installation de production d'électricité renouvelable doit fournir en vue de l'obtention d'un contrat d'achat ou de complément de rémunération.

Le nouveau modèle d'attestation inclut :

- Des informations plus détaillées sur l'installation (puissance installée, évaluation carbone simplifiée si requis, numéro d'identification de l'autorisation d'urbanisme pour certaines installations photovoltaïques).
- Pour les installations photovoltaïques, des précisions sur le respect des critères d'intégration paysagère ou d'intégration au bâti, le cas échéant.

Entrée en vigueur : Ce nouveau modèle d'attestation entre en vigueur le 31 mars 2025.

Arrêté du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051380903>

Cet arrêté décrit les nouvelles conditions d'éligibilité des installations de puissance strictement supérieure à 100 kWc au rachat d'énergie au titre de l'arrêté du 06/10/2021.

Pour les installations de puissance crête strictement supérieure à 100 kWc, une attestation de constitution de garantie financière de mise en œuvre du projet est désormais requise et doit être constituée selon des modalités définies à l'article 4 de l'arrêté du 6 octobre 2021 modifié.

Le contrat d'achat d'électricité est désormais conclu pour une durée de 20 ans à compter de la date « la plus tardive » entre la date de mise en service de l'installation et la date de délivrance de l'attestation de conformité que le producteur d'électricité est tenu de fournir à l'acheteur obligé en vertu de l'article 6 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

L'annexe 1 consacrée aux tarifs d'achat et primes est remplacée (nouvelles conditions tarifaires).

Les annexes 6, 6 bis, 6 ter et 6 quater relatives à la méthodologie du bilan carbone et de l'évaluation carbone simplifiée des installations photovoltaïques sont remplacées par une unique annexe 6.

Label Carbone

Décret n° 2025-917 du 5 septembre 2025 modifiant le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201110>

Publics concernés : toute personne physique ou morale souhaitant mettre en place sur le territoire français des projets labellisés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Objet : décret modifiant le décret créant un label Bas-Carbone.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 08-09-2025.

Application : ce décret est un texte autonome.

Le label Bas-Carbone vise à favoriser l'émergence de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français, par la mise en place d'un cadre de suivi, notification et vérification des émissions de GES, permettant la valorisation de réductions d'émissions additionnelles, réalisées volontairement par des personnes physiques ou morales dans des secteurs d'activité variés. Au sens du présent texte, le terme « réductions d'émissions » désigne indifféremment des quantités de GES dont l'émission a été évitée ou des quantités de GES séquestrées.

Les porteurs de projets pourront ainsi se faire rémunérer par un partenaire volontaire (acteur public ou privé), qui pourra faire reconnaître ses contributions à des réductions d'émissions additionnelles issues de ces projets.

Les réductions d'émissions peuvent seulement être utilisées pour la compensation volontaire des émissions d'acteurs non étatiques (entreprises, collectivités, particuliers, etc.)

Arrêté du 5 septembre 2025 définissant le référentiel du Label bas carbone

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201236>

Ce texte définit les conditions de fonctionnement du Label bas carbone créé par le décret du 28 novembre 2018, les modalités et conditions d'attribution de ce label aux projets, les modalités d'approbation des méthodes, ainsi que les modalités de vérification, de cessibilité, de retrait et de communication des crédits carbone.

L'[arrêté du 28 novembre 2018](#) définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » est abrogé.

ICPE

Décret n° 2025-239 du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations nucléaires de base et modifiant les dispositions relatives à l'utilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour des usages non domestiques

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051329388>

Publics concernés : producteurs et utilisateurs d'eaux usées traitées, exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations nucléaires de base, services de l'Etat.

Objet : Ce décret ajuste légèrement les dispositions relatives à la réutilisation des eaux pluviales et des eaux usées traitées, qui avaient été codifiées aux articles R 211-123 à R 211-137 du Code de l'environnement par le décret du 29 août 2023. La définition des « eaux de pluie » et « des eaux usées

traitées » restent les mêmes que celles prévues aux termes du décret du 29 août 2023. Pour l'essentiel, il procède à une recodification de ces dispositions en y apportant quelques précisions.

Il permet l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques, en remplacement de l'eau potable, lorsque la qualité de ces eaux n'a aucune influence, directe ou indirecte, sur la santé des usagers. Pour les installations classées pour la protection de l'environnement et pour les installations nucléaires de base, il précise qu'un arrêté détermine les critères de qualité et les conditions techniques à satisfaire lorsque ces eaux sont utilisées pour les usages domestiques mentionnés (lavage du linge, des sols intérieurs, évacuation des excréta, alimentation de fontaines décoratives, nettoyage des surfaces extérieures, arrosage des jardins potagers et des espaces verts). Cet arrêté détaille également les utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine qui peuvent être librement mises en œuvre et celles dont les critères de qualité et les conditions techniques sont préalablement fixées. Le décret prévoit également des modifications des dispositions du code de l'environnement relatives à l'utilisation d'eaux de pluie et d'eaux usées traitées pouvant être utilisées pour des usages non domestiques afin de clarifier son champ d'application.

La possibilité d'utiliser les eaux de pluie sans être subordonnée à une autorisation est désormais codifiée à l'article R 211-127. En outre, la précision selon laquelle seules les eaux usées traitées issues des systèmes d'assainissement collectif et non collectif peuvent être utilisées à des fins agronomiques ou agricoles est désormais prescrite à l'article R 211-126.

L'article R 211-123 du Code de l'environnement est modifié, afin de définir la notion d'"usages non domestiques", qui correspondent ainsi à « tous les usages autres que ceux qui sont mentionnés à l'article R 1321-1-1 du Code de la santé publique ». Ainsi, les usages non domestiques sont ceux qui ne concernent pas la boisson, la préparation et la cuisson des aliments, l'hygiène corporelle, l'hygiène générale et la propreté ainsi que la fabrication, transformation, conservation ou la commercialisation de produits ou de substances destinés à la consommation humaine.

Aux termes de l'article R 211-125 issu du même décret, l'utilisation des eaux usées traitées reste interdite à l'intérieur :

- des locaux à usage d'habitation ;
- des établissements recevant du public sensible et des écoles maternelles et élémentaires ;
- des autres établissements recevant du public, pendant les heures d'ouverture au public.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 16-03-2025.

Application : le présent décret est pris en application de l'[article L. 1322-14 du code de la santé publique](#) et de l'[article L. 211-9 du code de l'environnement](#).

Arrêté du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051329413>

Publics concernés : exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Objet : l'arrêté définit les critères de qualité et les conditions techniques à respecter pour l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine, dans les installations classées pour la protection de l'environnement, pour des usages dits « domestiques », tels le lavage du linge, le lavage des sols intérieurs, l'évacuation des excréta ou l'arrosage des espaces verts à l'échelle des bâtiments. En définissant ces règles, son objectif est de favoriser la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement par la réutilisation d'eau non potable afin de préserver la ressource en eau provenant du réseau d'alimentation en eau potable ou du milieu naturel. Cet arrêté complète le décret n° 2025-239 du 14 mars 2025.

Entrée en vigueur : même date que le décret n° 2025-239 du 14 mars 2025.

Application : le texte est pris en application de l'article R. 512-100 du [code de l'environnement](#).

Arrêté du 6 mai 2025 modifiant certaines dispositions relatives aux installations de gestion de déchets, en particulier relatives à la lutte contre les accidents dans le secteur des déchets au sein des installations soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques 2710 (installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial), 2711 (transit, regroupement ou tri de déchets électriques et électroniques), 2712 (moyens de transports hors d'usage), 2713 (transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux), 2714 (transit, regroupement ou tri de déchets de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois), 2716 (transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes), 2718 (transit, regroupement ou tri de déchets dangereux), 2781 (méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute), 2783 (déconditionnement de biodéchets), 2791 (traitement de déchets non dangereux), 2792 (traitement des déchets contenant des PCB/PCT)

et 2794 (broyage de déchets végétaux non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051766560>

Publics concernés : exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2716, 2718, 2781, 2783, 2791, 2792 ou 2794.

Objet : le présent arrêté vise à clarifier certaines dispositions applicables aux installations de gestion de déchets soumises à autorisation, enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2716, 2718, 2781, 2783, 2791, 2792 ou 2794 et à mettre en cohérence certaines notions entre différents textes réglementaires. Cet arrêté vient modifier les arrêtés types applicables aux installations relevant de ces rubriques 2716, 2781 et 2791, pour les régimes d'enregistrement et de déclaration. Ceux sont les rubriques qui concernent nos installations.

Ces modifications visent essentiellement à harmoniser la structure et le contenu des prescriptions, dans la lignée de celles déjà opérées pour les installations soumises à autorisation.

Entrée en vigueur : voir article 18.

Application : le présent arrêté est un texte autonome.

Avis du 16 mai 2025 sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement

<https://aida.ineris.fr/reglementation/avis-160525-methodes-normalisees-reference-mesures-lair-leau-sols-installations>

Ce texte concerne essentiellement les laboratoires, qui, s'ils sont dûment accrédités, doivent respecter les méthodes normalisées précisées dans le texte. Cet avis fixe les méthodes normalisées de référence à mettre en œuvre pour effectuer des mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il abroge et remplace l'avis du 11 avril 2024, qui portait sur le même sujet.

Le document commence par préciser les modalités générales des mesures, en soulignant l'importance de l'agrément et de l'accréditation des laboratoires effectuant ces analyses. Il détaille ensuite les méthodes spécifiques pour chaque milieu (air, eau, sol), en fournissant des tableaux listant les paramètres à analyser, les codes SANDRE associés et les normes de référence à utiliser pour le prétraitement des échantillons et les méthodes d'analyse.

Pour les mesures dans l'air, l'avis couvre à la fois les émissions de sources fixes et l'air ambiant au voisinage des ICPE. Il précise les normes à suivre pour la planification des campagnes de mesurage, la réalisation des prélèvements et l'analyse de divers polluants atmosphériques, allant des métaux lourds aux composés organiques volatils. Concernant les mesures dans l'eau, sont détaillées les méthodes d'échantillonnage des rejets aqueux et les normes d'analyse pour une large gamme de paramètres, incluant les métaux et les composés organiques. Pour les sols, l'avis fournit des recommandations sur l'échantillonnage, le prétraitement des échantillons et les méthodes d'analyse pour divers contaminants. Il aborde également des aspects spécifiques comme la gestion des fractions granulométriques. Enfin, le texte inclut un tableau détaillé des limites de quantification à respecter pour chaque substance analysée dans les sols.

Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052088179>

A retenir sur les ICPE : Mise en place d'une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident,

Voir infra

Arrêté du 3 septembre 2025 fixant les exigences minimales des études d'impact et des études de dangers en vue de l'autorisation environnementale pour certaines rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052212921>

Publics concernés : organismes de certification, bureaux d'études, entreprises, administration.

Objet : fixation des exigences minimales des études d'impact et des études de dangers en vue de l'autorisation environnementale pour les installations relevant de certaines rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Possibilité de suspension ou de retrait des attestations ou des certifications des bureaux d'études qui seraient éventuellement délivrées dans ce domaine en cas de manquement manifeste et répété à ces exigences minimales.

Ce texte concerne les bureaux d'étude qui réalisent les études d'impact et de danger pour le compte des maîtres d'ouvrage dans le cadre des projets de production d'ENR soit par méthanisation de déchets ou avec des éoliennes = ICPE 2980 (éoliennes terrestres) et 2781 (Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production).

Le texte fixe les exigences minimales de compétence des intervenants, de méthode et de qualité du rendu

cet arrêté ministériel met en œuvre l'[article 10 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi « APER »), qui prévoit, d'une part, que le maître d'ouvrage s'assure de la compétence du bureau d'études qu'il sollicite pour l'élaboration des études requises dans le cadre de l'autorisation environnementale d'une installation de production d'énergie renouvelable et, d'autre part, que le ministre chargé des installations classées peut, s'il relève un défaut manifeste de compétence d'un bureau d'études faisant l'objet d'une éventuelle attestation ou certification portant sur ces sujets, en informer la tierce partie, qui doit alors suspendre ou retirer, sur la base de ce signalement, l'attestation ou la certification.

Il vise, par là-même, à améliorer la qualité des dossiers déposés, afin d'accélérer l'instruction des demandes, en cohérence avec la réforme de la procédure d'autorisation environnementale introduite par la [loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023](#) relative à l'industrie verte.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 10-09-2025.

Décret n° 2025-958 du 8 septembre 2025 relatif aux modalités de mise en œuvre de la trajectoire nationale de réduction progressive des rejets aqueux de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées des installations industrielles

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052212900>

Publics concernés : exploitants d'installations industrielles émettant dans leurs rejets aqueux des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Objet : la loi du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées fixe une intention de la Nation de tendre vers la fin des rejets industriels de ces substances à une échéance de 5 ans après sa promulgation, soit pour le 27 février 2030.

Elle demande à ce qu'un décret permette de se doter d'une trajectoire nationale de réduction progressive des rejets aqueux industriels de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Une grande partie des rejets industriels provient des industries encadrées par l'inspection des installations classées civile, et notamment les sites soumis à autorisation. Un arrêté du ministre de la transition écologique du 20 juin 2023 impose à ces installations des campagnes d'analyses de leurs rejets, ce qui a permis par la suite d'orienter les démarches de réduction de ces rejets.

Ce décret détermine ainsi, à l'échelle nationale, une trajectoire globale, sur l'ensemble des sites industriels, de réduction des rejets aqueux de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. Elle est inspirée par les informations et actions disponibles pour les sites industriels soumis à cet arrêté de 2023.

Toutes les substances entrant dans le champ de la définition des substances chimiques perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées de l'Organisation de coordination et de développement économiques sont soumises aux dispositions du présent décret.

Ce décret détermine une trajectoire globale, sur l'ensemble des sites industriels soumis à l'arrêté du 20 juin 2023, de réduction des rejets aqueux de PFAS :

- une diminution de 70 % d'ici le 27 février 2028 ;
- tendant vers la fin des rejets d'ici le 27 février 2030.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 10 septembre 2025.

Application : le présent décret est pris pour l'application de l'[article L. 523-6-1 du code de l'environnement](#).

Arrêté du 12 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052575824>

Ne retenir que l'article 1^{er} : Le A de l'article 24 de l'arrêté du 4 octobre 2010 susvisé est complété par l'alinéa suivant :

« Pour les cas d'une installation soumise à autorisation dont le dépôt complet de la demande d'autorisation est postérieur au 1^{er} septembre 2022, qui constitue une extension d'une installation

préalablement soumise à déclaration et régulièrement mise service, les dispositions de l'article 26 bis sont uniquement applicables aux nouvelles parties ou parties de l'installation faisant l'objet de modifications dans le cadre de la demande d'autorisation. »

Arrêté du 1er décembre 2025 modifiant certaines dispositions relatives aux installations de gestion de déchets, en particulier relatives à la lutte contre les accidents dans le secteur des déchets au sein des installations soumises à déclaration et à enregistrement au titre des rubriques 2711 (transit, regroupement ou tri de déchets électriques et électroniques), 2713 (transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux), 2714 (transit, regroupement ou tri de déchets de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois), 2716 (transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes) et 2718 (transit, regroupement ou tri de déchets dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053010357>

Publics concernés : exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques 2711, 2713, 2714, 2716 ou 2718.

Objet : le présent arrêté vise à mettre en cohérence certaines dispositions applicables aux installations de gestion de déchets soumises à autorisation, enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques 2711, 2713, 2714, 2716 ou 2718. L'arrêté introduit des modifications mineures (clarification du libellé, reformulation de prescriptions de sécurité) qui sans grande conséquence notamment sur la rubrique 2716 (Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes).

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 12/12/2025

Application : le présent arrêté est un texte autonome.

IOTA

Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201216>

voir supra rubrique assainissement

REUT

Décret n° 2025-239 du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations nucléaires de base et modifiant les dispositions relatives à l'utilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour des usages non domestiques

Voir supra

Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures

: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052354804>

Voir supra rubrique assainissement

REICH

Arrêté du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement

Voir supra

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051538879>

Objet : Crée ou modifie :

Code de l'énergie

- Création articles L235-1 à Articles L235-4 - La performance énergétique des organismes publics
- Création articles L236-1 à Articles L236-3 - La performance énergétique des centres de données ;
- Modification article L.233.1-I / Loi N°2013-619 du 16/07/2013- Audits énergétiques et SMé pour les grandes entreprises

Diverses dispositions relatives notamment à l'agrégation et aux mécanismes d'ajustement :

- Code de la construction - Modification art L171-4 / Loi N°2021-1104 du 22/08/2021 art 101 -

Couverture ENR ou végétalisée des bâtiments et parkings

Cette loi "fourre-tout" contient notamment des dispositions permettant d'atteindre les objectifs européens en matière de production d'énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie. Les autres sujets ne nous concernent pas ou sont gérés au niveau du groupe (rapport CSRD)

1. Audit énergie et SMé dans les grandes entreprises (L233.1.-I du code de l'énergie)
 - Dès le 11 octobre 2026, les entreprises consommant plus de 10 TJ/an (2,75 GWh) doivent réaliser un audit énergétique tous les 4 ans, couvrant au moins 80 % de leur facture énergétique.
2. - La mise en place d'un système de management de l'énergie (SMÉ) est obligatoire pour celles consommant plus de 85 TJ/an (23,6 GWh).

2. Parkings

- L'obligation d'équiper les parkings de plus de 1 500 m² d'ombrières photovoltaïques sur au moins 50 % de leur surface est reportée :
- Les parkings de 10 000 m² ou plus devront être équipés avant le 1er juillet 2026.
- Les parkings entre 1 500 m² et 10 000 m² ont jusqu'au 1er juillet 2028.

Clarification des obligations : Les propriétaires sont responsables de la mise en conformité, sauf en cas de gestion déléguée.

3. Collectivités publiques

La loi crée les nouveaux articles L235-1 à L235-4 dans le code de l'énergie, au sujet de la performance énergétique des organismes publics. La création de ces articles est liée à la transposition en droit français des articles 5 et 6 de la directive 2023/1791 du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique.

Réduction de la consommation d'énergie finale

Les organismes publics doivent réduire leur consommation d'énergie finale cumulée d'au moins 1,9 % par an par rapport à celle de 2021.

Cette obligation exclut la consommation des transports publics et des forces armées. Des exceptions temporaires sont prévues pour les petites collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics (exemption respectivement jusqu'aux 31 décembre 2026 et 2029 pour les collectivités et groupements de moins de 50 000 et 5000 habitants).

Rénovation énergétique des bâtiments

Au moins 3 % de la surface cumulée des bâtiments appartenant aux organismes publics doit être rénovée chaque année pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les bâtiments rénovés doivent atteindre un haut niveau de performance énergétique. Des alternatives sont possibles, comme la réduction annuelle de la consommation d'énergie finale et la planification des rénovations. Certains logements sociaux sont exemptés de cette obligation.

Inventaire national des bâtiments publics

Les organismes publics doivent transmettre tous les deux ans les données relatives à la performance énergétique de leurs bâtiments pour constituer un inventaire national. Les forces armées et les administrations de l'Etat servant à des fins de défense nationale sont exemptées de cette obligation.

Obligations de reporting

Les organismes publics doivent transmettre annuellement leurs données de consommation d'énergie. Ils doivent également fournir tous les deux ans des données sur les rénovations annuelles de leurs bâtiments.

4. Marché de l'énergie

L'intégration d'un nouveau chapitre relatif à l'agrégation qui ne figurait pas jusqu'à présent dans le code de l'énergie :

- définition législative des termes de l'agrégation et de l'agrégateur (art L338-1),
 - liberté du client d'acheter et de vendre des services d'électricité, y compris d'agrégation, autre que la fourniture, indépendamment de son contrat de fourniture d'électricité (article L338-2);
 - possibilité pour le client de changer d'agrégateur dans un délai de 21 jours à compter de sa demande
- Un article concerne les mécanismes d'ajustement des puissances :

- l'ensemble des installations (transport et distribution) de production dont la puissance installée ne peut être inférieure à 10 MW ont une obligation de participation au mécanisme d'ajustement. Il est précisé dans l'article que le seuil de 10 MW peut dépendre du type d'énergie utilisé et est fixé par la CRE. Cette disposition semble déjà être en vigueur. (Article L321-13)

Entrée en vigueur : vigueur le 1er octobre 2025 mais les modalités d'application concrète de ces obligations sont définies par décret.

Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052088179>

Publics concernés : services de l'Etat, professionnels, particuliers, maîtres d'ouvrage, associations, bureaux d'études.

Objet : ce décret comporte des mesures d'amélioration et de simplification de diverses procédures applicables en matière d'environnement (clarification de l'exercice de la police administrative répressive pour les projets soumis à autorisation environnementale nécessaires à la création d'un réacteur électronucléaire, mise en cohérence des zones pour faire l'objet de SUP et des formats sur la cartographie des phénomènes dangereux ; mise en place d'une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident, précise la durée de validité des études faune-flore). Par ailleurs, il consacre un principe du silence vaut rejet pour la décision de dispense d'évaluation environnementale du ministre chargé de l'environnement lorsqu'elle est prise sur le fondement du III de l'[article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Enfin, il corrige par ailleurs des erreurs issues de décrets récemment publiés.

Ce décret comporte des mesures d'amélioration de diverses procédures applicables en matière d'environnement, et notamment :

- Précision concernant les formats de cartographie des phénomènes dangereux pour les ICPE SEVESO ;
- ICPE : Mise en place d'une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident,
- Modification de l'article R 214-125 du code de l'environnement, imposant au responsable d'ouvrage (et non plus, comme jusqu'alors, au propriétaire, à l'exploitant ou au gestionnaire du système d'endiguement) de déclarer au préfet tout évènement ou toute évolution concernant un ouvrage hydraulique qui aurait pu mettre en cause la sécurité des personnes ou des biens. Un arrêté devra déterminer l'échelle de gravité de ces événements ou évolutions ainsi que les modalités de leur déclaration et analyse. Concerne les barrages et digues
- Précision de la durée de validité des études faune-flore (Art. R. 411-21-4.) => 5 ans
- Consécration du principe du "silence vaut rejet" pour la décision de dispense d'évaluation environnementale pour les projets d'ENR.

Par ailleurs, cet arrêté corrige des erreurs issues de décrets récemment publiés.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication à l'exception des dispositions de l'article 5 qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Application : le présent décret est notamment pris pour l'application de l'article de l'[article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Décret n°2024-1258 du 30 décembre 2024 modifiant les exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiment en France métropolitaine

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050873122>

Publics concernés : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, constructeurs et promoteurs, architectes, bureaux d'études thermique et environnement, économistes du bâtiment, contrôleurs techniques, entreprises du bâtiment, industriels des matériaux de construction et des systèmes techniques du bâtiment, fournisseurs d'énergie, en France métropolitaine.

Objet : modification des niveaux d'exigences sur les caractéristiques énergétiques et environnementales et la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs et extensions de bâtiments en France métropolitaine. Ce décret modifie les niveaux d'exigence de performance énergétique et environnementale que doivent respecter les bâtiments mentionnés ci-avant et situés en France métropolitaine, concernant les cinq exigences de résultat suivantes :

- (1) l'optimisation de la conception énergétique du bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre ;
- (2) la limitation de la consommation d'énergie primaire,

- (3) la limitation de l'impact sur le changement climatique associé à ces consommations ;
- (4) la limitation de l'impact des composants du bâtiment sur le changement climatique ;
- (5) la limitation des situations d'inconfort dans le bâtiment en période estivale.

Le décret modifie notamment :

- les valeurs maximales autorisées pour l'impact carbone des consommations énergétiques (Icénergie_max)
- les coefficients de modulation des exigences selon différents critères (surface, localisation, etc.)
- les modalités de calcul de l'impact carbone des composants du bâtiment (Icconstruction_max)

Des dispositions spécifiques sont prévues pour les bâtiments raccordés à des réseaux de chaleur classés.

Entrée en vigueur : ces exigences s'appliquent à compter du 1er janvier 2025 aux constructions de bâtiments ou parties de bâtiments, provisoires ou non, listées ci-après : maisons individuelles ou accolées, logements collectifs, bureaux, enseignement primaire ou secondaire.

RISQUES NATURELS

Arrêté du 1er avril 2025 modifiant l'arrêté du 29 mars 2024 relatif aux obligations légales de débroussaillage pris en application de l'article L. 131-10 du code forestier

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051421622>

Publics concernés : représentants de l'Etat dans les départements, propriétaires, occupants et exploitants de fonds soumis aux obligations légales de débroussaillage mentionnées à l'[article L. 131-10 du code forestier](#), propriétaires publics et privés de bois et forêts.

Objet : modification de la date de mise en conformité des arrêtés préfectoraux avec l'arrêté interministériel visé. Il appartient au représentant de l'Etat dans le département d'arrêter les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques, en conformité avec l'arrêté initial. Cet arrêté accorde aux préfets un délai supplémentaire pour adapter leurs arrêtés départementaux aux nouvelles exigences nationales en matière de débroussaillage prescrites par l'arrêté du 29 mars 2024. Le report de l'échéance au 30 septembre 2025 (31 mars 2025 auparavant) permet aux autorités locales de disposer de plus de temps pour intégrer les exigences détaillées dans l'arrêté du 29 mars 2024, telles que les techniques de débroussaillage, les mesures de protection des espèces, et les spécificités locales en matière de risques d'incendie.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication soit le 4.04-2025.

Application : le présent arrêté est pris pour l'application de l'[article L. 131-10 du code forestier](#).

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

URBANISME

LOI n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052857880>

Cette loi comportant beaucoup de dispositions en matière d'urbanisme, il est utile de regarder sa présentation sur le site de la banque des territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/simplification-du-droit-de-lurbanisme-et-du-logement-ce-quil-faut-retenir-de-la-loi-huwart>

FISCALITE

LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051168007>

-La loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 apporte diverses modifications à la composante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) portant sur les déchets :

- des précisions sur la taxation spécifique des déchets métalliques susceptibles de contenir des substances radioactives (loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, art. 75, IV-2° et 3°) ;
- une refaction des tarifs pour les déchets non dangereux en Corse (loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, art. 78) ;

- de nouvelles règles pour la réfaction des tarifs applicables aux déchets non dangereux dans les collectivités d'outre-mer relevant de l'article 73 de la Constitution du 4 octobre 1958 (loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, art. 79) ;
- une exemption pour la réception de déchets préparés sous forme de combustibles solides de récupération (CSR) aux fins de la production de gaz bas-carbone (loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, art. 80).

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2025, l'article 266 nonies du code des douanes ne prévoit plus l'application de trois tarifs réduits pour le stockage de déchets non dangereux et de six tarifs réduits pour le traitement thermique de déchets non dangereux.

-Art 48 : instauration au titre du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2025, une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises.

Cette nouvelle contribution s'appliquera uniquement au titre du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2025, aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et dont le chiffre d'affaires réalisé en France est supérieur ou égal à 1 milliard d'euros, au cours de l'exercice au titre duquel la contribution est due ou de l'exercice précédent.

L'assiette de la contribution sera égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (« IS ») au titre de l'exercice au cours duquel elle est due et de l'exercice précédent, calculé sur l'ensemble des résultats imposables, avant imputation des réductions et crédits d'impôts et des créances fiscales de toute nature (notamment le « carry-back »).

Le taux de cette contribution exceptionnelle devrait varier en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le redevable :

- Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 milliard d'euros et 3 milliards d'euros, le taux est fixé à 20,6%, (*soit, un taux effectif d'IS de 30,975%, incluant la contribution additionnelle de 3,3%*)
- et à 41,2% pour les redevables dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 3 milliards d'euros (*soit, un taux effectif d'IS de 36,125% incluant la contribution additionnelle de 3,3%*)

Un dispositif de lissage est prévu pour les redevables dépassant de moins de 100 millions d'euros les seuils d'assujettissement à la contribution exceptionnelle.

La contribution ne sera pas déductible.

La contribution fera l'objet d'un versement anticipé à hauteur de 98% de son montant estimé, à la date prévue pour le paiement du dernier acompte d'IS de l'exercice ou de la période d'imposition (au plus tôt, 15 décembre 2025). Le solde sera payé au plus tard à la date prévue pour le versement du solde de l'IS (e.g. 15 mai 2026 pour les exercices clos au 31 décembre 2025).

-Art 62 : report de la suppression de la CVAE et maintien du taux appliqué en 2024.

Comme prévu, la suppression de la CVAE a été reportée à 2030, et l'abaissement progressif des taux suit la trajectoire voulue par le projet du gouvernement précédant.

En l'absence de vote de la LF25 avant le 31 décembre 2024, une contribution complémentaire a été instaurée pour compenser la baisse du taux de la CVAE 2025 votée en 2024, afin de porter le taux maximal effectif de la CVAE 2025 à 0,28% comme prévu par le projet Barnier.

Ainsi, le taux maximal de la CVAE 2025 demeure de 0,19% (pour les entreprises dont le CA > 50M€) auquel s'ajoutera une contribution complémentaire à la CVAE de 47,4% qui sera versée lors du 2nd acompte du 15 septembre 2025 (i.e. acompte au 15 juin 2025 sur la base d'un taux à 0,19%).

Le solde de la CVAE et de la contribution calculée sur la VA 2025 définitive sera liquidé en mai 2026.

Pour la CVAE 2026 et 2027, le taux maximal de 0,28% est maintenu. Ce taux est réduit à 0,19% en 2028 et 0,09% en 2029. La CVAE serait donc, en principe, entièrement supprimée en 2030.

- Art 75 : mesures de coordination sur la taxe sur les accises d'électricité et sur la publicité extérieure.

Il est intégré à diverses mesures de corrections techniques à la suite des trois ordonnances de codification de la fiscalité sectorielle au sein du code des impositions sur les biens et services : définition des tarifs unifiés et sécurisation de la possibilité de majoration en particulier.

-Art 82 : les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable mentionnés à l'[article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales](#) sont assujettis à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

-Art 117 : revalorisation du plafond de la taxe d'incinération. Le montant de la taxe acquittée par l'exploitant à la commune est plafonné à 1,5 euro la tonne entrant dans l'installation et n'a pas été réévalué depuis 2006. Afin d'obtenir un meilleur rendement de la taxe dès lors que, d'une part, le volume de stockage des déchets a tendance à diminuer compte tenu des efforts de réduction des déchets et, d'autre part, certaines collectivités financent des installations, un rehaussement modéré du plafond de la taxe à hauteur de 2 euros a été inscrit dans la loi de finances initiale pour 2025

Arrêté du 24 décembre 2025 constatant les tarifs de certaines impositions sur les biens et services pour l'année 2026

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053229989>

Publics concernés : les personnes redevables de l'accise sur les énergies, de l'accise sur les alcools, de la cotisation sur les boissons alcooliques, de l'accise sur les tabacs, de la taxe sur la distance parcourue sur le réseau autoroutier concédé, de la taxe sur le transport aérien de passagers, de la taxe sur le transport aérien de marchandises, de la taxe sur le transport maritime de passagers à destination d'espaces naturels protégés, de la taxe relative aux produits phytopharmaceutiques et à leurs adjuvants et aux matières fertilisantes et supports de culture, et des redevances des agences de l'eau.

Objet : le présent arrêté constate les tarifs de diverses impositions sur les biens et services applicables en 2026 dont les montants sont indexés sur un indice, une quantité ou toute autre variable, notamment l'inflation et met à jour certaines dispositions réglementaires pour tenir compte des évolutions législatives intervenues depuis le 1^{er} août 2025.

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, à l'exception des dispositions relatives au tarif de l'aviation civile des taxes sur le transport aérien de passagers et de marchandises qui entrent en vigueur le 1^{er} avril 2026 et des dispositions relatives au montant des tarifs normaux d'accises sur les produits à usage combustible et l'électricité qui entrent en vigueur le 1^{er} février 2026.

Application : le présent arrêté est pris pour l'application des dispositions du code des impositions sur les biens et services indexant divers paramètres fiscaux sur l'inflation, de l'article L. 210-10-1 A du code de l'environnement, de l'article 245-9 du code de la sécurité sociale et de l'article 130 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.

SECURITE DES INTERVENTIONS ET SECURITE DES PERSONNELS

Protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

Décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

[Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur - Légifrance](#)

et

Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051676145>

Les épisodes de chaleur intense correspondent à une vague de chaleur atteignant les seuils de niveau de vigilance jaune, orange ou rouge. Le décret entre en vigueur le 1^{er} juin 2025. Les employeurs ont jusqu'au 1^{er} juillet 2025 pour se mettre en conformité. Ce décret impose désormais aux employeurs d'évaluer les risques liés à l'exposition des travailleurs à des épisodes de chaleur intense, en intérieur ou en extérieur et de les intégrer au DUERP, aux plans de prévention, aux PPSPS et PGCSPS.

L'employeur doit définir les actions et mesures de prévention nécessaires en cas de risque avéré pour la santé ou la sécurité des travailleurs (ex : procédés de travail n'exposant pas à la chaleur, aménagement du lieu de travail, adaptation de l'organisation du travail...).

Par ailleurs, en cas d'épisode de chaleur intense :

- obligation de fournir une quantité d'eau potable fraîche suffisante ;
- prévoir un moyen pour maintenir au frais, tout au long de la journée de travail, l'eau destinée à la boisson.
- adapter les mesures de prévention à tout travailleur particulièrement vulnérable aux risques liés à la chaleur intense.

Les modalités de signalement de toute apparition d'indices physiologiques préoccupant, de situation de malaise ou de détresse ainsi que celles destinées à porter secours doivent être :

- définies,
- portées à la connaissance des travailleurs
- et communiquées au service de prévention et de santé au travail.

Et

L'arrêté du 27 mai 2025 définit la notion d'épisode de chaleur intense comme l'atteinte du seuil de niveau de vigilance « jaune » ou « orange » ou « rouge ». Le dispositif de vigilance élaboré par Météo-France signale le niveau de danger de chaque vague de chaleur selon l'échelle de couleur suivante :

- « vigilance verte » correspondant à la veille saisonnière sans vigilance particulière ;
- « vigilance jaune » correspondant à un pic de chaleur : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique. Ce niveau de vigilance peut aussi correspondre à un épisode persistant de chaleur : températures élevées durablement (indices biométéorologiques (IBM) proches ou en dessous des seuils départementaux) ;
- « vigilance orange » correspondant à une période de canicule : période de chaleur intense et durable pour laquelle les indices biométéorologiques atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur, etc.) ;
- « vigilance rouge » correspondant à une période de canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux, notamment en termes de continuité d'activité.

Ce nouveau texte définit par ailleurs la notion de la canicule sur le fondement de l'article D 5424-7-1 du Code du travail, ouvrant droit au bénéfice de l'indemnisation des arrêts de travail en raison des intempéries pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics. On entend ainsi par « périodes de canicule » l'atteinte du seuil des niveaux de vigilance « orange » ou « rouge ».

Passeport de Prévention

Décret n° 2025-748 du 1er août 2025 précisant les modalités de déclaration des formations en santé et sécurité au travail par les organismes de formation et les employeurs dans le passeport de prévention [Décret n° 2025-748 du 1er août 2025 précisant les modalités de déclaration des formations en santé et sécurité au travail par les organismes de formation et les employeurs dans le passeport de prévention - Légifrance](#)

Ce texte complète le décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif au passeport de prévention. Le passeport prévention est un dispositif rattaché au CPF (Compte Personnel de Formation), qui vise à stocker les formations sécurité des salariés afin de les retrouver et les partager plus facilement lors des changements d'employeur. Les organismes de formation auront l'obligation d'alimenter le Passeport Prévention des stagiaires qu'ils auront formés, les employeurs doivent également déclarer les formations éligibles qu'ils ont dispensées directement, et le salarié peut compléter.

Dans le cadre du RGPD, l'accès d'un employeur au Passeport Prévention d'un salarié restera néanmoins soumis à l'accord de ce dernier (pas d'obligation).

Le décret du 01/08/2025 précise les modalités de déclaration des formations SST par les organismes de formation et les employeurs dans le passeport de prévention prévu à l'article L. 4141-5 du code du travail, notamment les conditions d'éligibilité des formations à la déclaration, les délais dans lesquels s'effectuent les déclarations, ainsi que les modalités de vérification et de correction des données.

Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Décret n° 2025-355 du 18 avril 2025 relatif au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ainsi qu'à l'autorisation de conduite et aux habilitations à effectuer certaines opérations prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du code du travail

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051491350>

et

Arrêté du 26 septembre 2025 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes

[Arrêté du 26 septembre 2025 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes - Légifrance](#)

et

Arrêté du 26 septembre 2025 fixant les modèles d'attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite et à la réalisation de certaines opérations, prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du code du travail

[Arrêté du 26 septembre 2025 fixant les modèles d'attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite et à la réalisation de certaines opérations, prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du code du travail - Légifrance](#)

Ce décret vient remplacer le suivi individuel renforcé (SIR) des salariés nécessitant une autorisation de conduite de certains équipements de travail ou pour lesquels une habilitation électrique est requise (réalisation de travaux sous tension ou d'opérations au voisinage de pièces nues sous tension), par une vérification de l'absence de contre-indications médicales aux activités concernées. En effet, les risques de ces activités sont majoritairement accidentels et non une altération de la santé des travailleurs.

Aussi, à partir du 1er octobre 2025, la délivrance d'une autorisation de travail de type CACES ou habilitation électrique (cf. cas ci-dessous) ne pourra se faire qu'en possession d'une attestation d'absence de contre-indication, émise par la médecine du travail et valable 5 ans.

Néanmoins, à titre transitoire, le décret prévoit que les avis d'aptitude délivrés au titre du suivi individuel renforcé (SIR) avant le 1er octobre 2025, tiennent lieu pendant une durée de cinq ans, à compter de leur délivrance, de l'attestation d'absence de contre-indications.

Note : l'attestation porte sur des activités et non un poste de travail : elle est transférable entre différents employeurs

Habilitations électriques concernées par l'attestation de contre-indication :

- Les travaux sous tension, qui comprennent les travaux de nettoyage sous tension ;
- Les opérations au voisinage de pièces nues sous tension : a) Les travaux d'ordre électrique au voisinage simple ou renforcé de pièces nues sous tension ; b) Les interventions de courte durée au voisinage de pièces nues sous tension.

Ne sont notamment pas concernées les opérations suivantes (habilitations H0,B0, BS) : a) Les consignations ; b) Les essais, mesurages, vérifications et manœuvres ; c) Les opérations sur les installations photovoltaïques.

Tableau des habilitations électriques concernées par le décret du 18 avril 2025 :

Typologies des opérations concernées par l'attestation		Habilitation	Commentaires
Opérations au voisinage de pièce nues sous tension	Voisinage simple	B1, B2, B1L, B2L, H1, H2	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques (exemples : création, modification d'une installation, remplacement d'un coffret, d'une armoire)
	Voisinage renforcé	B1V, B2V, B1VL, B2VL, H1V, H2V	
Travaux sous tension	TST	B1T, B2T, H1T, H2T, B2TL, B1TL	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques, réalisées au contact de pièces nues sous tension
Travaux de nettoyage sous tension	Les habilitations nettoyage relèvent des prescriptions normatives d'habilitation aux TST	B1N, B2N, H1N, H2N	Travaux de nettoyage sous tension, sur les installations électriques réalisés par différentes techniques, (exemples : aspiration, pulvérisation, lavage)
Autres opérations au voisinage	Interventions	BR, BRL, B1XL, B2XL	Opérations en présence de tension définies à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2001 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques dans le domaine de la basse tension et les références des normes applicables en la matière. (Exemples : dépannage de courte durée, connexion déconnexion)

Et

Remplaçant le précédent arrêté du 2 décembre 1998, l'arrêté du 26 septembre 2025 précise les conditions à réunir pour la délivrance de l'autorisation de conduite des équipements de levage mentionnés ci-dessus. Le seul changement par rapport à l'arrêté de 1998 concerne la suppression de l'examen d'aptitude qui devait être réalisé par le médecin du travail et son remplacement par l'attestation de contre-indications médicales. Le nouvel arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2025.

Cela signifie que désormais, afin de pouvoir délivrer une autorisation de travail de type CACES, il faudra disposer de l'attestation d'absence de contre-indication délivrée par les services de santé au travail. A titre transitoire, les avis d'aptitude au titre du Suivi Individuel Renforcé délivrés avant le 1er octobre, valent attestation pendant 5 ans. Mais pour toutes les nouvelles autorisations de conduite, une visite médicale devra être organisée.

Et

L'arrêté établit les modèles officiels d'attestation d'absence de contre-indication médicale prévus par :

- l'article R 4323-56 du Code du travail en vertu duquel la conduite d'équipements de travail spécifiques (grues, chariots...)

- les articles R 4544-10 et R 4544-11 du Code du travail en vertu desquels les opérations au voisinage de pièces nues sous tension ou les travaux sous tension nécessitent une habilitation

Les attestations de contre-indications médicales ont une durée de validité de cinq ans à compter de leur délivrance.

Tarification des AT/MP

Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2025

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051533180>

Cet arrêté fixe pour l'année 2025 les taux de cotisation pour différents secteurs d'activité et catégories de travailleurs. L'arrêté établit notamment le taux net moyen national de cotisation à 2,12%. Il détaille les taux nets collectifs applicables pour chaque catégorie de risque, ainsi que les coûts moyens

d'incapacité temporaire et permanente par secteur (annexes I et II). Des dispositions spécifiques sont prévues pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (annexe III).
Cet arrêté du 29 avril 2029 entre en vigueur le 1er mai 2025. Il s'applique aux cotisations dues au titre de l'année 2025.

Défibrillateurs

Note d'information DGS 2025-121 du 3 octobre 2025 relative aux bonnes pratiques en matière de gestion des défibrillateurs automatisés externes (DAE) et à leur maintenance

[Note d'information n° DGS/PP3/2025/121 du 3 octobre 2025 relative aux bonnes pratiques en matière de gestion des défibrillateurs automatisés externes \(DAE\) et à leur maintenance](#) | [Bulletins officiels](#)

Cette note rappelle que l'exploitant est responsable de la maintenance du DAE.

La maintenance du DAE peut être réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit par l'exploitant lui-même (articles L. 5212-1 et R. 5212-25 du CSP). En cas d'externalisation de la prestation, il est possible de se référer à la norme NF EN 13269 qui définit les lignes directrices pour la préparation des contrats de maintenance.

Ratification de la convention n°155

LOI n° 2025-983 du 22 octobre 2025 autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

[LOI n° 2025-983 du 22 octobre 2025 autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 \(1\) - Légifrance](#)

Ratification de forme d'une convention européenne historique dont les éléments existent déjà dans les textes français. La convention n° 155, adoptée à Genève le 22 juin 1981, établit des normes et des directives pour aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et mieux appréhender les problématiques liées à la sécurité et à la santé au travail. Elle encourage également la participation des travailleurs et de leurs représentants dans la mise en œuvre de mesures visant à garantir des milieux de travail sûrs et salubres.

En ratifiant cette convention, la France aura satisfait à l'objectif de ratification de l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT, au nombre de dix.

Rappel du contenu de la Convention OIT

La convention n°155, applicable à tous les travailleurs (y compris ceux de la fonction publique), s'articule en trois parties :

- les « principes d'une politique nationale » (Conv., art. 4 à 7) ;
- l'« action au niveau national » (art. 8 à 15) ;
- l'« action au niveau de l'entreprise » (art. 16 à 21).

- Elle retient notamment que les états doivent « définir, mettre en application et réexaminer périodiquement une politique nationale cohérente en matière de sécurité, de santé des travailleurs et de milieu de travail » et que cette politique a pour objet « de prévenir les accidents et les atteintes à la santé qui résultent du travail, sont liés au travail ou surviennent au cours du travail, en réduisant au minimum les causes des risques inhérents au milieu de travail, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable » (art. 4)

Elle prévoit également des dispositions spécifiques (droit d'alerte ou de retrait, droit d'information et de formation des travailleurs sur les questions de sécurité et de santé au travail, etc.) déjà consacrées dans la législation française.

Apport de la convention OIT au cadre juridique français après ratification

Les conventions ratifiées acquièrent un caractère contraignant pour les États membres concernés, les engageant à adapter leurs législations nationales pour les mettre en conformité avec ces normes. La Constitution française rappelle ce principe : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois » (Const. 4 oct. 1958, art. 55).

Cette loi du 22 octobre 2025 confère donc à la convention n°155 de l'OIT son applicabilité directe dans l'ordre juridique interne, et impose à l'État de conformer le droit interne à la convention.

Toutefois, dans le cas présent, **la législation française en vigueur** (notamment les textes relevant de la quatrième partie du code du travail) **est déjà conforme aux dispositions de la convention** (précision indiquée dans l'étude d'impact du projet de loi).

Ainsi, aucune modification du droit du travail n'est nécessaire pour se conformer à la convention, laquelle ne crée aucun nouveau droit pour les travailleurs, ni aucune nouvelle obligation pour les entreprises.

La ratification de la convention OIT n°155 a donc une portée principalement symbolique.

Signalisation relative aux interdictions de fumer

Arrêté du 21 juillet 2025 fixant les périmètres et les modèles de signalisation prévus respectivement aux articles R. 3512-2 et R. 3512-7 du code de la santé publique

[Arrêté du 21 juillet 2025 fixant les périmètres et les modèles de signalisation prévus respectivement aux articles R. 3512-2 et R. 3512-7 du code de la santé publique - Légifrance](#)

Ce texte modifie la signalisation de l'interdiction de fumer qui s'applique dans les lieux affectés à un usage collectif et, notamment, dans les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail (article R.3512-2 du code du travail). Les nouveaux modèles figurent en annexe 1 de l'arrêté.

Les signalisations conçues, éditées ou imprimées avant la date de publication, soit le 22 juillet 2025, ou mises en œuvre en application d'un arrêté municipal, sont réputées valides à condition qu'elles mentionnent le principe de l'interdiction de fumer, le numéro national d'aide à l'arrêt Tabac-info-service, la référence à l'article R. 3512-2 et aux sanctions prévues en cas d'infraction.

Les signalisations éditées ou imprimées conformes à l'annexe 2 de l'arrêté du 1er décembre 2010 sont réputées valides pendant six mois suivant la publication du présent arrêté, soit le 23 janvier 2026.



2 | Glossaire

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**

Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné (ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

- **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

- **Accessoires**

Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.

- **Appareil de fontainerie**

Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.

- **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**

Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**

Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**

Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**

Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.

- **Conduite d'adduction**

Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.

- **Conduite principale**

Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Compteur**

Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**

Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).

- **Détendeur**

Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.

- **Disconnecteur**

Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Émetteur**

Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$.

L'unité est en m³/km/j

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

$ILVNC = (\text{volume MED} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$

ou $(\text{volume MED} - \text{volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit"}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m³/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

$$\text{Rendement} = (\text{volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros})$$

Ou =
$$(\text{volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)} + \text{volume consommateur sans comptage} + \text{volume de service réseau} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume MED} + \text{volume vendu en gros})$$

L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé - E**
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage) - F**
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé - H**
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté - C**
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé - B**
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé – A'**
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit - A**
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production – A''**
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau - G**
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).
- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**
Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m³

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques)x100

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

• **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
 - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).

- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

• **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

• **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

• **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

• **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

• **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

• **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

